



**RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ  
DU SERVICE PUBLIC  
DE PRÉVENTION ET DE  
GESTION DES DÉCHETS  
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS  
À PARIS**

**2017**

18





**Ce rapport est un outil d'information sur la gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris. Il répond à l'obligation faite au Maire par l'article du Code général des collectivités territoriales (article D2224-1 et suivants) de présenter, au conseil municipal, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.**



**ANTOINETTE GUHL**

Adjointe à la Maire de Paris,  
chargée de l'économie  
sociale et solidaire,  
de l'innovation sociale  
et de l'économie circulaire



**MAO PENINOU**

Adjoint à la Maire de Paris,  
chargé de la propreté,  
de l'assainissement  
et de l'organisation  
et du fonctionnement  
du Conseil de Paris



# ÉDITORIAL

L'année 2017 aura été une année très riche pour notre politique parisienne de prévention et de gestion des déchets. L'adoption du Plan parisien d'Économie Circulaire en juillet 2017 a poursuivi la trajectoire Zéro déchet dans laquelle Paris s'est engagée depuis le début de la mandature, et lui a donné une ampleur nouvelle en élargissant les champs et les dispositifs d'action. Ce plan s'est décliné en une première Feuille de Route de 15 actions concrètes. De la valorisation des déchets de chantier à la réduction de l'usage des emballages jetables, en passant par le développement des ressourceries et recycleries parisiennes, la transition circulaire de Paris s'organise autour de ce nouveau plan d'action.

Dans la continuité de notre politique de réduction des déchets et de progression du réemploi, le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), adopté par le Conseil de Paris fin 2017 nous fixe désormais des objectifs ambitieux : il prévoit notamment la réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés et étend le périmètre des actions de prévention aux déchets occasionnels entre 2010 et 2020. L'élargissement du spectre répond à la hausse constatée en 2017 des déchets occasionnels (+15 %), qui explique la hausse de la production moyenne (+1,9 %) de déchets ménagers et assimilés par habitant en 2017.

2017 aura également ouvert la voie à la valorisation des déchets alimentaires, par leur méthanisation et retour au sol de la matière organique. En juin 2017, nous avons ainsi lancé le service public de collecte des déchets alimentaires des Parisiennes et des Parisiens en porte-à-porte. Ce déploiement concerne actuellement les 2<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements et représente une vraie révolution dans la gestion publique des déchets. Là encore, c'est un beau et ambitieux défi, puisque les déchets organiques représentent encore plus de 20 % du contenu des poubelles d'ordures ménagères. Les tonnages collectés doivent s'intensifier mais la qualité du gisement est bonne. L'enjeu est aujourd'hui à la mobilisation de l'ensemble des ménages et acteurs du logement pour pouvoir généraliser cette collecte séparée des déchets alimentaires à tout Paris. L'attention portée aux déchets organiques se traduit aussi par l'adoption en janvier 2017 du Plan Compost. Ses 30 actions doivent permettre le réemploi en circuit court des déchets alimentaires sur le lieu de leur production sous forme d'engrais, et la réduction des déchets organiques présents dans les poubelles des ménages parisiens. Fin 2017, la Ville accompagnait déjà plus de 600 sites dans la gestion de leurs composteurs collectifs en pied d'immeuble. Les Parisien.ne.s ont également montré un fort engouement pour la campagne de distribution de lombricomposteurs mise en place par la Ville : en 8 jours, nous recensons déjà plus de 4 500 inscriptions.

Avec un doublement des tonnages de collectes séparées de biodéchets et déchets alimentaires entre 2016 et 2017, cette filière nouvelle se structure. Elle monte en puissance en même temps que les autres collectes sélectives, multimatériaux et verre, se renforcent (+2,2 %). Nourri par les différents efforts déployés par la Ville, le taux de recyclage global augmente fortement (+7,7 %) et atteint désormais 20 % de notre mixte de traitement.

2017 a également été l'année de l'expérimentation du dispositif Trilib. Les conditions de la bonne intégration urbaine de ces nouveaux points d'apport volontaire ont ainsi pu être testées et ajustées. La qualité et quantité du tri effectué par les usagers ont convaincu Paris de généraliser cet outil. Un marché public est désormais lancé pour engager la généralisation de Trilib à partir de 2019 sur l'espace public.

À l'heure de la parution de ce rapport 2017, d'autres synergies innovantes se développent, à l'image du lancement à Paris du premier quartier d'affaire circulaire d'Europe : le Quartier des 2 Rives. En choisissant de faire de la gestion des déchets un axe prioritaire de ce quartier circulaire en devenir, les 30 entreprises impliquées dans la démarche ont confirmé la place centrale des déchets dans les défis de l'économie circulaire. C'est avec ce type de projets ambitieux que nous réussirons au-delà de Paris à transformer peu à peu notre approche des déchets.

# SOMMAIRE

**3**

La prévention  
des déchets,  
axe stratégique  
de l'économie  
circulaire

**Page 16**

**6**

Le traitement  
des déchets

**Page 68**

**1** Le bilan 2017  
**Page 8**

**2** Présentation  
générale des  
compétences  
de gestion  
des déchets  
ménagers et  
assimilés à Paris  
**Page 14**

**4** La collecte et  
le tri des déchets,  
autre axe  
stratégique  
de l'économie  
circulaire  
**Page 36**

**5** Les moyens  
affectés à la  
collecte de  
déchets  
**Page 62**

**7** Les éléments  
financiers  
**Page 76**

**8** Glossaire  
et sigles  
**Page 79**

# 1 Le bilan 2017

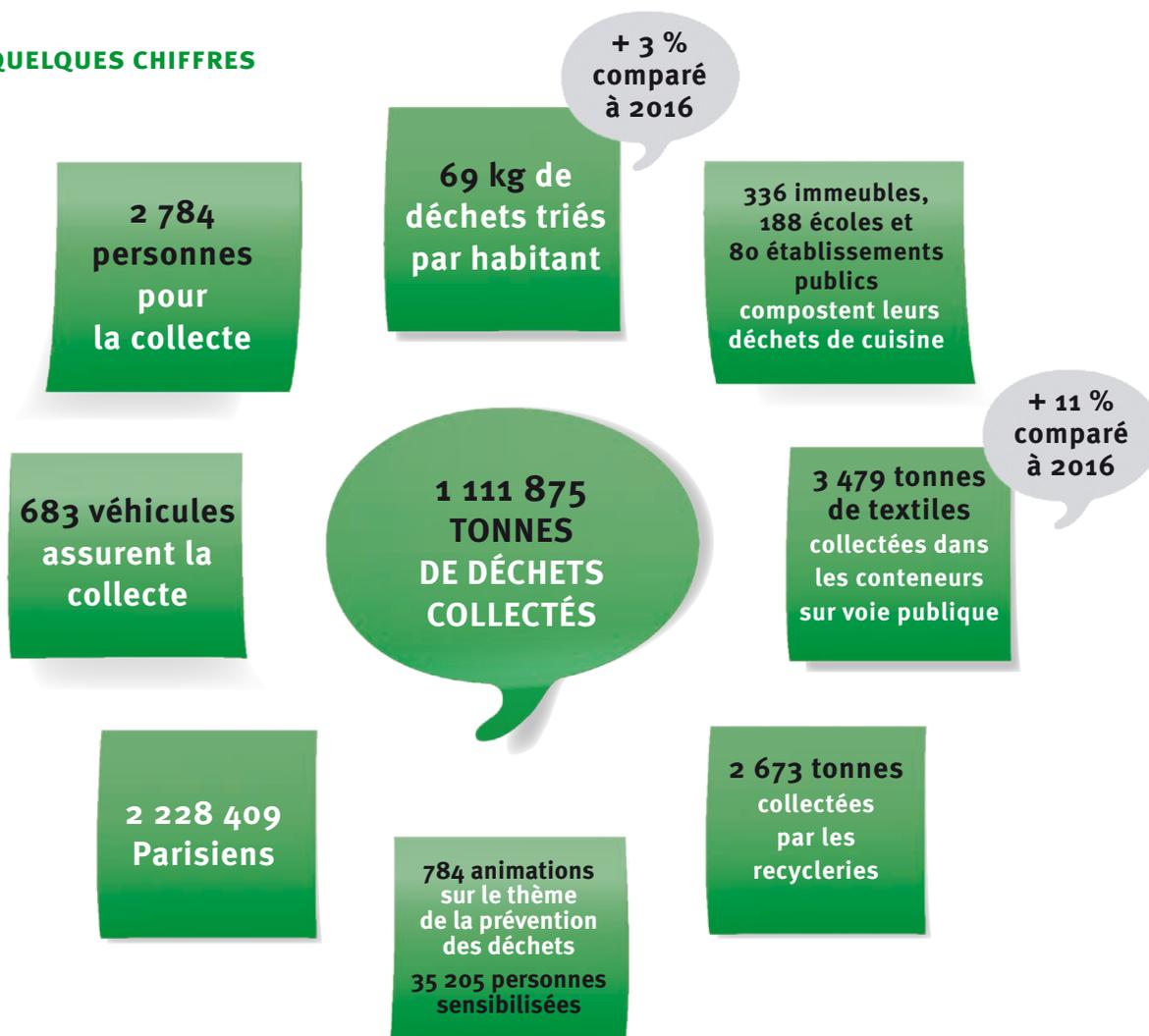
## 1.1 LES REPÈRES 2017 Quelques chiffres

## 1.2 LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2017

## 1.3 LES PERSPECTIVES 2018

### 1.1 LES REPÈRES 2017

#### ■ QUELQUES CHIFFRES



## ■ LES GRANDES TENDANCES

- Les quantités de déchets collectés par la Ville de Paris augmentent : 1 111 875 tonnes soit + 1,6 % par rapport à 2016 ;
- Cette hausse est principalement portée par les déchets occasionnels (objets encombrants) dont les tonnages augmentent de 14,9 % (+ 13 809 tonnes) ;
- La baisse des quantités d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), bac à couvercle vert, se poursuit (- 0,7 %) et parallèlement, la part des déchets triés continue à augmenter (+ 2 % pour les emballages légers / papiers / cartons et + 2,2 % pour le verre).

### RÉPARTITION PAR FLUX DES DÉCHETS COLLECTÉS PAR LA VILLE DE PARIS (1 111 875 TONNES)

Ordures ménagères résiduelles et déclassés	Multimatériaux	Verre	Biodéchets	Déchets occasionnels (encombrants, etc.)	Déchets de la collectivité
70 % 777 796 tonnes	7,4 % 82 745 tonnes	6,3 % 70 656 tonnes	0,2 % 2 057 tonnes	9,6 % 106 644 tonnes	6,5 % 71 976 tonnes

### TRAITEMENT

Le traitement de la plupart des déchets des Parisiens ainsi que ceux de 84 autres communes est confié au Sycotm. La répartition par mode de traitement des **1 111 875 tonnes de déchets** présentée ci-dessous a été calculée en entrée de centre de traitement. Les métaux issus de l'incinération des déchets ne sont pas comptabilisés dans la catégorie « recyclage ».

Recyclage	19,6 %	218 537 tonnes
Incinération	77,9 %	865 776 tonnes
Enfouissement	2,5 %	27 562 tonnes

## 1.2 LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2017

### ■ JANVIER



- **30 janvier 2017** : adoption du Plan Compost au Conseil de Paris qui a notamment pour objectif de développer le compostage individuel en complément du compostage collectif. Ce Plan s'inscrit dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris visant la réduction des déchets le réemploi et la valorisation de proximité des déchets alimentaires.

### ■ FEVRIER

- **25 février au 05 mars 2017** : promotion du compostage et de la collecte des déchets alimentaires lors du salon de l'agriculture ;
- **28 février 2017** : deuxième Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA chargée de valider la phase de diagnostic et le bilan du précédent Programme de Local de Prévention des Déchets (PLPD) et vote du schéma de concertation.



### ■ MARS



- **29 au 31 mars 2017** : 11 ateliers de concertation ont été organisés avec les acteurs du territoire parisien concernés par la prévention des déchets (institutionnels, entreprises, associations, mairies d'arrondissement, directions de la Ville de Paris, etc.) afin de co-construire le programme d'actions du PLPDMA. Ces ateliers ont réuni près de 200 participants.

### ■ MAI

- **04 mai 2017** : démarrage de la collecte des déchets alimentaires dans les 2<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements. Cette collecte expérimentale s'inscrit dans le cadre de la démarche volontariste de la Ville de Paris de valoriser les déchets fermentescibles contenus dans la poubelle parisienne. La stratégie parisienne s'articule autour de l'objectif commun d'offrir à chaque citoyen des solutions complémentaires de tri à la source des biodéchets. Au terme de l'expérimentation, cette collecte a vocation à être élargie progressivement aux autres arrondissements.



## ■ JUIN

- **30 mai au 05 juin 2017** : Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD). Les animations réalisées dans plusieurs arrondissements ont permis de sensibiliser plus de 4 600 personnes ;
- **20 mai 2017** : ouverture de la recyclerie généraliste « La Ressourcerie des Batignolles » dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement ;
- **17 et 18 juin 2017** : fête de la récup' ;
- **19 juin au 15 juillet 2017** : phase de consultation publique sur le nouveau PLPDMA. Le document a été mis à disposition du public sur paris.fr pour une durée d'un mois afin de recueillir les avis et remarques des parisiens ;
- **30 juin 2017** : achèvement du Plan de relance du tri : résultats très positifs puisque les emballages ménagers triés ont progressé de près de 10 000 tonnes entre 2014 et 2017.



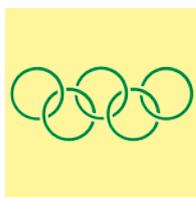
## ■ JUILLET

- **03 juillet 2017** : adoption du Plan économie circulaire de Paris et de sa première feuille de route.



## ■ SEPTEMBRE

- **21 septembre 2017** : validation définitive du Programme Local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) par la CCES suite à la consultation publique qui s'est déroulée en juin 2018 ;
- **13 septembre 2017** : Paris est désignée ville hôte des jeux olympiques et paralympiques de 2024.



## ■ OCTOBRE

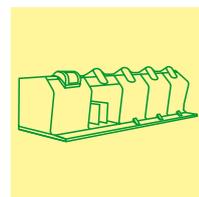
- **16 octobre 2017** : journée mondiale de lutte contre le gaspillage alimentaire. Les animations réparties sur la semaine du 16 au 21 octobre en partenariat avec de grandes enseignes ainsi que sur les marchés alimentaires ont permis de sensibiliser plus de 1 573 personnes.





## ■ NOVEMBRE

- **18 au 25 novembre 2017** : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD). Les animations réalisées sur tout Paris ont permis de sensibiliser plus de 4 500 personnes ;
- **18 au 25 novembre 2017** : lancement de la première campagne centralisée de dons de lombricomposteurs individuels. Pendant la SERD, la Ville de Paris en partenariat avec le Sycotom a distribué gratuitement près de 500 lombricomposteurs aux parisiens intéressés ;
- **20 novembre 2017** : adoption au Conseil de Paris du nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ;
- **20 novembre 2017** : contractualisation avec l'ADEME d'un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC). Adopté au Conseil de Paris de Novembre 2017, il fait suite à l'appel à projet national « territoire zéro déchet zéro gaspi » pour lequel la Ville de Paris a été lauréate ;
- **21 novembre 2017** : ouverture d'un local réemploi géré par l'association « La petite Rockette », à l'espace tri de la Porte de Pantin (19<sup>ème</sup>) ;
- **22 novembre 2017** : annonce par la Maire de PARIS du déploiement de 1 000 TriLib' lors d'une conférence de presse conjointe avec CITEO.



## ■ DECEMBRE

- **18 décembre 2017** : campagne de dons de lombricomposteurs dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement. Il s'agit de la première campagne organisée en mairie d'arrondissement. Ces distributions localisées sont amenées à être déployées sur d'autres secteurs parisiens.

## 1.3 LES PERSPECTIVES EN 2018

---

### PRÉVENTION DES DÉCHETS

- Renouvellement des conventions d'occupation du domaine public pour les conteneurs à textile ;
- Ouverture de nouvelles recycleries : « l'Alternative » dans le 2<sup>ème</sup> et « la Textilerie » dans le 10<sup>ème</sup> ;
- Installation pérenne de « la recyclerie sportive » dans le 17<sup>ème</sup> ;
- Publication d'un guide anti-gaspi présentant les éco-gestes (à la maison, au travail etc.) ;
- Partenariat avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour l'organisation du défi « Famille zéro déchet » ;
- Lancement d'une plateforme informatique pour orienter les objets encombrants vers le réemploi ;
- Nouvelle campagne de sensibilisation des parisiens à la prévention et au tri des déchets en porte-à-porte avec les éco-animateurs du Sycdom ;
- Lancement de deux nouvelles campagnes centralisées de distribution de lombricomposteurs individuels ;
- Déploiement des campagnes localisées de dons de lombricomposteurs individuels dans les mairies d'arrondissement ;
- Etude sur le potentiel de réemploi des objets encombrants déposés en espaces tri.

### COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

- Enquête de satisfaction auprès des usagers des espaces tri ;
- Labellisation QualiParis des espaces tri ;
- Démarrage d'une expérimentation de valorisation des caquettes de marchés alimentaires ;
- Dialogue compétitif en vue du déploiement de 1 000 nouvelles bornes Trilib' potentielles à Paris ;
- Renouvellement des marchés de collecte des objets encombrants ;
- Implantation de nouvelles colonnes à verre enterrées ;
- Extension de la collecte des biodéchets sur 8 marchés couverts et de la collecte des déchets alimentaires des gros producteurs municipaux sur 93 sites (cantines scolaires, restaurants administratifs, etc.) ;
- Finalisation de la charte des caisses des écoles ;
- Préparation de la simplification du geste de tri sur l'ensemble du territoire parisien ;
- Signature d'une charte relative à la gestion des déchets avec les gestionnaires d'immeubles.

# 2 Présentation générale des compétences de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris

## 2.1 LES TERRITOIRES ET COMPÉTENCES

## 2.2 LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS

### 2.1 LES TERRITOIRES ET COMPÉTENCES

*La gestion des déchets est scindée en deux compétences principales : la collecte et le traitement. La Mairie de Paris dispose de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.*

**Population desservie : 2 228 409 habitants.**

Pour financer cette collecte, le Conseil de Paris vote chaque année la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

La TEOM est un impôt local, assis sur le foncier bâti. Le Conseil de Paris vote également la Redevance spéciale (RS) pour les déchets non ménagers des

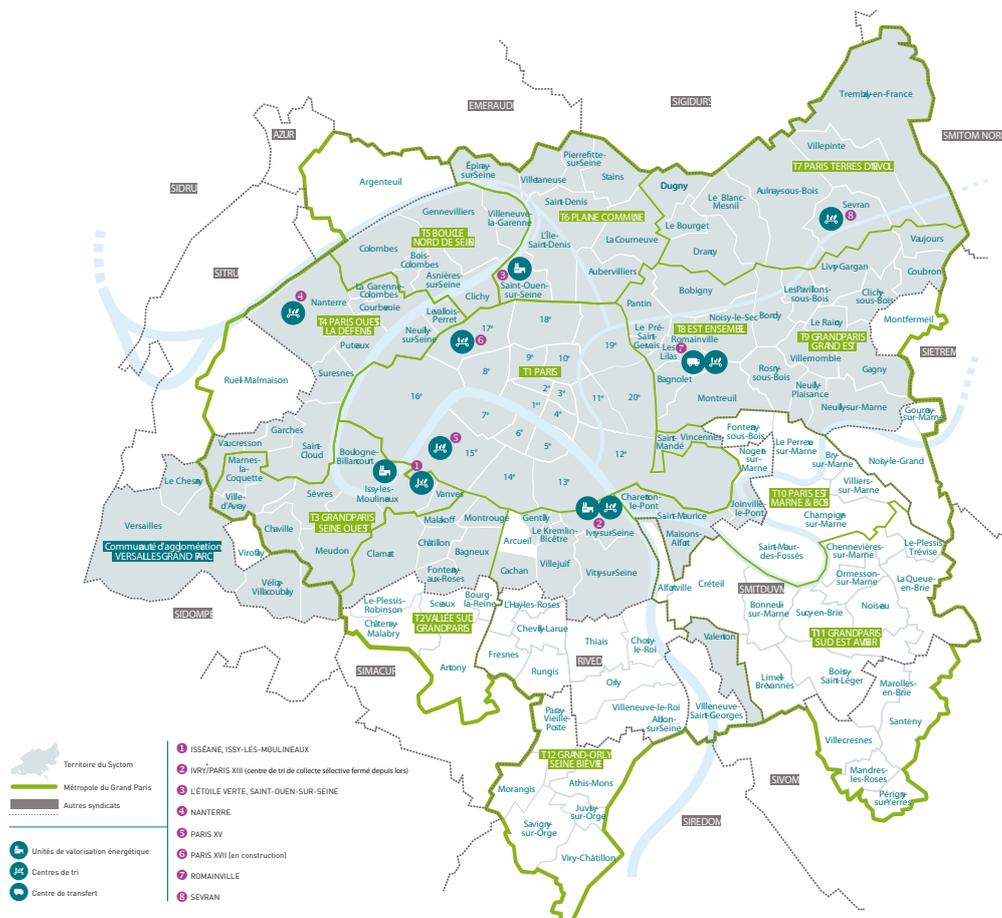
entreprises et des établissements publics collectés par la collectivité.

**La compétence de traitement des déchets parisiens est confiée**, comme pour 84 autres communes de la Région Ile-de-France, **au Sycotom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers**, syndicat de traitement.

Créé en 1984, le Sycotom est un établissement public administratif qui remplit une mission de service public.

**Population desservie : 5 767 420 habitants.**

LE TERRITOIRE DU SYCTOM ET SON ENVIRONNEMENT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018



2.2 LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS

La Mairie de Paris possède la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire. En ce qui concerne les déchets dits assimilés, les entreprises peuvent soit

faire appel à la Mairie de Paris pour les collecter (signature d'un contrat), soit confier cette collecte à un prestataire privé.

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) ET ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES (OMA)

<p><b>Déchets de la collectivité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Déchets des espaces verts publics</li> <li>Déchets de voirie, marchés</li> <li>Déchets de l'assainissement (boues d'épuration)</li> </ul>	<p><b>Déchets ménagers et assimilés (DMA)</b>  <i>Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets</i></p>	
	<p><b>Déchets occasionnels</b>                  Encombrants, déchets verts, déblais et gravats, ...</p>	<p><b>Déchets « de routine » ordures ménagères et assimilées (OMA)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires)                      = <b>Ordures ménagères résiduelles</b></li> </ul>

Source : Commissariat Général au développement durable (CGDD)

# 3 La prévention des déchets, axe stratégique de l'économie circulaire

**3.1 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS,**  
Qu'est-ce que c'est ?

**3.2 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS,**  
Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

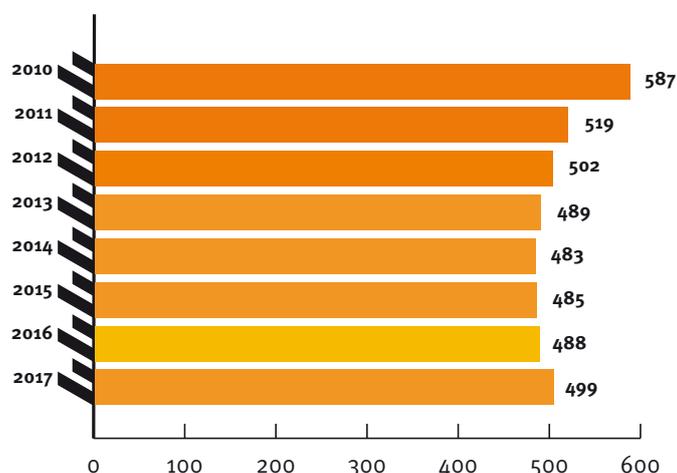
**3.3 LES ACTIONS DE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET DE RÉEMPLOI**  
mises en oeuvre

**3.4 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS :**  
Des efforts à poursuivre

## 3.1 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

*En soixante quinze ans, la poubelle des ménages a doublé de volume à Paris. Cette évolution s'explique par l'apparition de nouveaux produits sur le marché et l'évolution de nos habitudes de consommation : l'achat de plats préparés, d'aliments suremballés, de portions individuelles et de biens d'équipement (électroménager, téléphones, etc.) dont la durée de vie est limitée.*

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DES DÉCHETS DEPUIS 2010 (en kg / habitant)



### ■ PÉRIMÈTRE DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La prévention des déchets consiste d'une part, à réduire les quantités de déchets produits, et d'autre part, à limiter leur nocivité pour l'homme et l'environnement. La conception des produits et de leurs emballages (écoconception), leur mode de production et de distribution participent à la prévention des déchets. Mais nos pratiques en tant que consommateur

permettent aussi d'éviter la production de déchets (réduire les déchets dès l'achat, éviter le gaspillage, réparer, donner, etc.).

Les actions de prévention se situent donc en amont de l'apparition du déchet ou de sa prise en charge par la collectivité.



■ **LA PRÉVENTION DES DÉCHETS, AU PREMIER PLAN DES POLITIQUES PUBLIQUES DE GESTION DES DÉCHETS**

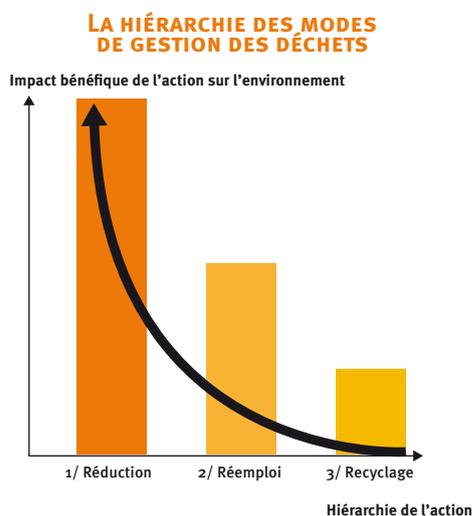
■ **LA PRÉVENTION DES DÉCHETS, AU CŒUR DE LA STRATÉGIE PARISIENNE « ZÉRO DÉCHETS »**

La prévention des déchets s’inscrit dans les politiques publiques définies aux niveaux européen et national : la directive cadre européenne de 2008 (2008/98/CE) et le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2014-2020 instaurent une hiérarchie des modes de gestion des déchets et placent la prévention au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets, le meilleur déchet étant celui que l’on ne produit pas.

La prévention des déchets s’inscrit pleinement dans la stratégie « zéro déchet », adoptée unanimement par le Conseil de Paris lors de sa séance de juin 2014. Elle a pour objectif de mettre fin à l’enfouissement et à l’incinération des déchets pouvant être valorisés autrement. Il s’agit d’un changement de modèle conduisant à la fin du jetable et à la valorisation du « déchet ressource », destiné à être préservé et réintégré dans le cycle de production.

Par ordre de priorité, l’objectif est donc de :

1. RÉDUIRE
2. RÉEMPLOYER
3. RECYCLER ET VALORISER



La stratégie « zéro déchet » présente donc une approche globale de la gestion des déchets (réduction, réemploi et tri/recyclage). En 2015, cet engagement stratégique a conduit la Ville de Paris à présenter sa candidature à l’appel à projet national « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » en partenariat avec le Sycdom, Clichy, Ivry-sur-Seine, Est Ensemble, Versailles Grand Parc et l’Ordif. Ce projet, retenu par l’ADEME en 2015, s’est construit en 2016 et la contractualisation entre la Ville de Paris et l’ADEME s’est concrétisée en novembre 2017 sous la forme d’un Contrat d’Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) permettant de bénéficier de soutiens financiers pour une période de 3 ans portant à la fois sur des objectifs de prévention des déchets, de tri et de valorisation, ainsi que sur des actions d’économie circulaire.

## ■ LA PRÉVENTION DES DÉCHETS, AXE MAJEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

**PRODUIRE SANS PILLER, CONSOMMER SANS GASPILLER, RECYCLER SANS DÉTRUIRE SONT LES GRANDS PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.**

La Loi du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ».

Les actions de prévention des déchets concernent les deux tiers des piliers de l'économie circulaire (de l'approvisionnement durable à l'allongement de la durée d'usage). Elles visent en effet à induire un changement de nos comportements d'achat et de consommation.

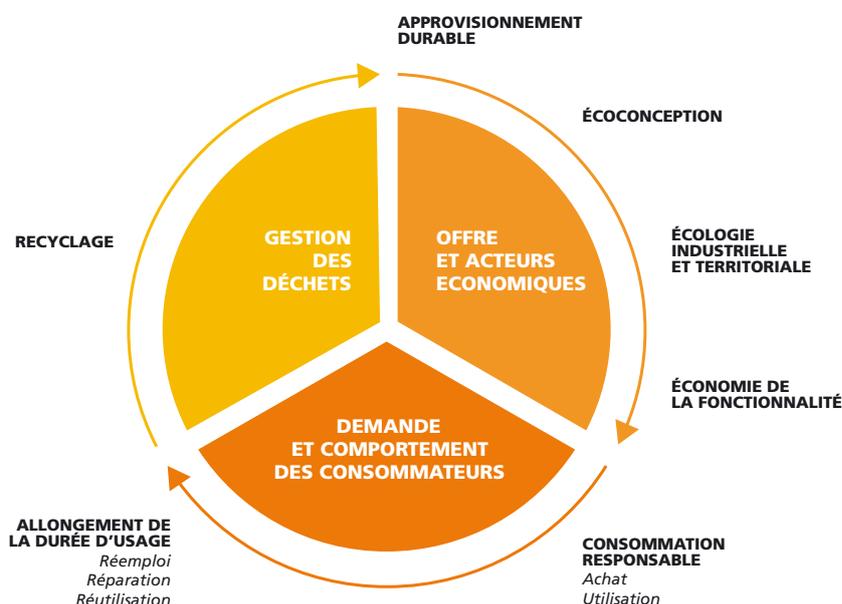
Ainsi, la prévention des déchets s'inscrit-elle dans la démarche d'économie circulaire engagée par la Ville de Paris en 2015 avec les États généraux du Grand Paris de l'économie circulaire, visant à limiter les flux entrants et sortants du territoire métropolitain. Cette démarche a

abouti à la signature avec les collectivités participantes du Pacte métropolitain de l'économie circulaire. Elle s'est poursuivie avec l'élaboration d'un plan d'actions « économie circulaire » adopté lors du Conseil de Paris de juillet 2017, accompagné de sa première feuille de route, mobilisant de nombreuses directions de la Ville de Paris et comprenant 15 actions qui couvrent les domaines de la prévention des déchets, l'aménagement et la construction, la commande publique, la consommation responsable et visent à soutenir et mobiliser toujours plus d'acteurs dans cette démarche.

**RÉDUIRE SES DÉCHETS, C'EST PASSER DU TOUT JETABLE AU TOUT UTILE ET DURABLE.**

Plus largement, la prévention des déchets constitue un des 4 axes du Plan Climat Energie Territorial parisien (PCET) en cours de révision. A ce titre, elle contribue à l'atteinte des objectifs de réduction des gaz à effet de serre que la Ville de Paris s'est fixée.

## LES SEPT PILIERS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



### 3.2 LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un document obligatoire de planification des actions de prévention des déchets sur le territoire de la collectivité territoriale, ayant la compétence de collecte et/ou traitement des déchets ménagers et assimilés. Ce document détaille, à l'échelle du territoire concerné, les objectifs de prévention des déchets et définit les actions et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Son périmètre d'actions a été élargi des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) aux Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). Ainsi, les actions de prévention doivent désormais prendre en compte les déchets occasionnels et notamment les déchets encombrants<sup>1</sup>.

#### ■ Un document obligatoire depuis 2012...

La directive cadre européenne de 2008 impose à chaque état membre d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de planification de la prévention des déchets au niveau de son territoire. Ainsi, le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2014-2020 définit les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et les actions de production et de consommation durables à mettre en œuvre pour y parvenir. Au niveau local, les lois de 2010 (dites lois Grenelle 1 et 2) ont instauré l'obligation pour les collectivités territoriales, responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés, d'élaborer un PLPDMA au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le décret du 10 juin 2015 fixe le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA.

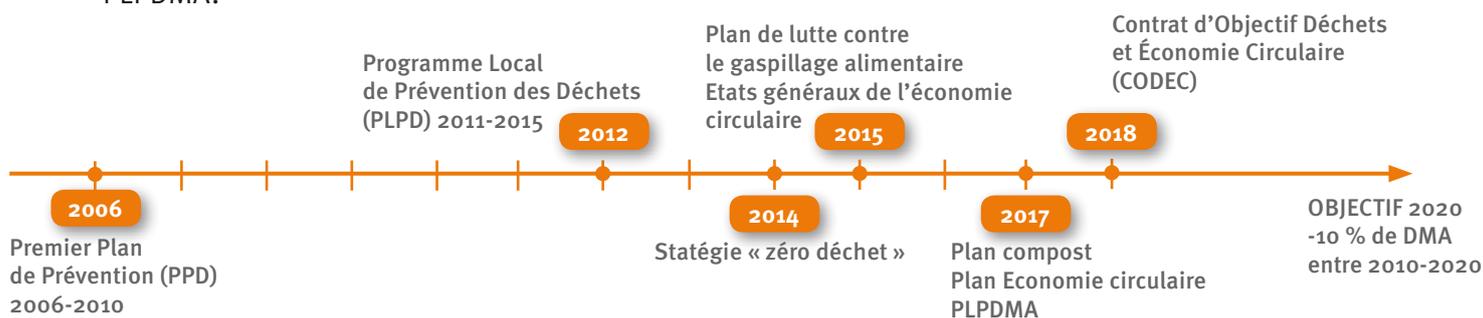
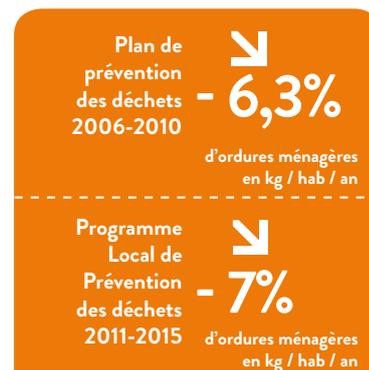
#### ■ ...devant respecter l'objectif national de réduction de 10 % des DMA d'ici 2020

En termes d'objectif quantitatif, la loi nationale du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) fixe l'objectif national de réduction de 10 % des DMA entre 2010 et 2020.

#### ■ PLUS DE 10 ANS DE POLITIQUE ENGAGÉE DE LA VILLE DE PARIS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

La Ville de Paris n'a pas attendu l'obligation légale pour lancer dès 2006 son premier plan volontariste de Prévention des Déchets (PPD) 2006-2010, permettant de réduire de 6,3 % la production des ordures ménagères. Fort de ce bilan positif, le premier plan s'est poursuivi par un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) 2011-2015. L'objectif fixé dans le PLPD de réduction des Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) de 7 % entre 2009 et 2015 a été atteint, permettant une diminution de la production de déchets de 31 kg par habitant. La Ville de Paris a engagé la révision de ce plan en 2016.

Le bilan économique de la réduction de 7 % entre 2009 et 2015 est très bénéfique : près de 5,5 millions d'euros de dépenses de traitement associées ont été ainsi évitées.



<sup>1</sup> Ne sont pas concernés les déchets du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), ni ceux des acteurs économiques qui ne sont pas collectés par la collectivité territoriale au titre des déchets assimilés.

## ■ LE NOUVEAU PROGRAMME DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

L'élaboration du nouveau document est conforme aux modalités fixées par le décret du 10 juin 2015, avec la constitution d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) qui a pour objectif de valider les étapes clés de la procédure de révision du PLPDMA, ainsi que de suivre sa mise en œuvre opérationnelle grâce au bilan des actions qui lui est présenté annuellement.

La Ville de Paris a souhaité que cette instance soit ouverte à la société civile et qu'elle associe un large spectre d'acteurs du territoire parisien. Présidée par des élus parisiens, la commission est composée de 28 membres externes et 12 membres de la Ville de Paris.

Tout au long de l'élaboration du PLPDMA, la CCES s'est réunie aux étapes clés afin que lui soient présentées les avancées du projet et impulsée une dynamique d'association des acteurs parisiens de la prévention à la construction du programme d'actions. La Commission a lancé les travaux d'élaboration du PLPDMA en septembre 2016 et présenté dès février 2017 un diagnostic du territoire, accompagné d'un schéma de concertation. Ainsi, en mars 2017, 11 ateliers réunissant 188 participants ont été organisés et ont permis de faire émerger de nombreuses propositions pour chacune des fiches action du PLPDMA.



Une première présentation du programme d'actions co-construit a reçu un avis favorable de la CCES du mois de mai 2017. Conformément au décret du 10 juin 2015, le projet de PLPDMA a ensuite été mis à la disposition du public du 19 juin au 15 juillet. En septembre, les propositions du public ont été présentées à la CCES en vue de procéder aux derniers amendements.

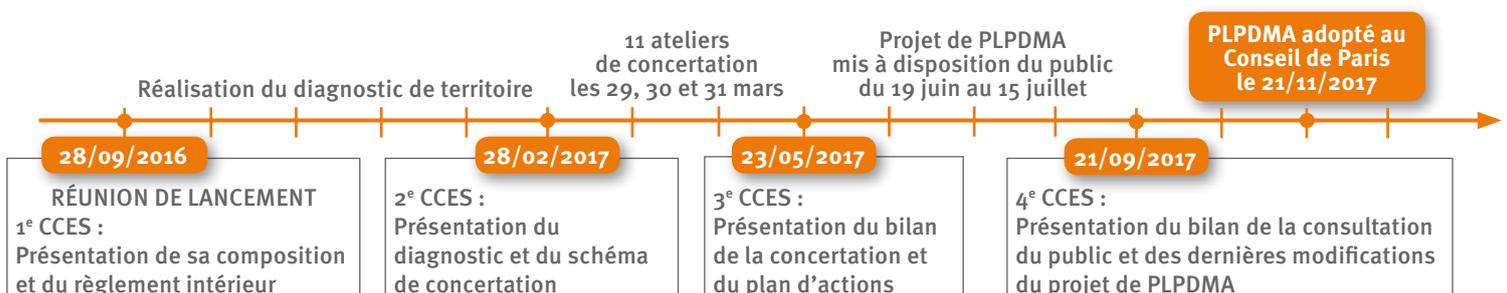
Le PLPDMA a finalement été adopté à l'unanimité lors du Conseil de Paris de novembre 2017.

### ■ L'objectif de réduction de 10 % des DMA d'ici 2020

En termes d'objectifs quantitatifs, le PLPDMA parisien doit respecter l'objectif national de réduction de -10 % des DMA entre 2010 et 2020, correspondant à une diminution de 48,3 kg par habitant.

**Tout comme les précédents plans, le nouveau PLPDMA a pour objectif premier d'inciter l'ensemble des acteurs du territoire à adopter des éco-gestes au quotidien pour réduire la production et la nocivité des déchets à Paris**

Le PLPDMA doit faire l'objet d'un bilan annuel et être réévalué tous les 6 ans.



### 3.3 LE PROGRAMME D' ACTIONS DU NOUVEAU PLPDMA

Le PLPDMA se décompose en deux principales parties :

- un diagnostic du territoire, comprenant notamment les bilans des précédents plans de prévention des déchets parisiens, l'identification des acteurs et partenaires potentiels, ainsi que la caractérisation des poubelles des ménages parisiens et la définition des gisements d'évitement prioritaires.
- un programme d'actions pluriannuel composé de 6 axes stratégiques et de 20 fiches actions.

#### ■ LES 5 GISEMENTS DE DÉCHETS PRIORITAIRES

Afin de mesurer les résultats des actions mises en œuvre tant en matière de prévention que de tri des déchets, la Ville de Paris réalise tous les deux ans des campagnes de caractérisation des déchets provenant des conteneurs d'ordures ménagères résiduelles et de collecte sélective.

Les campagnes réalisées en 2011, 2013, 2015 et 2017 mettent toutes en évidence 5 gisements de déchets prédominants en termes de quantité dans les poubelles qui constituent donc des cibles prioritaires pour des actions de réduction, réemploi, réutilisation et tri et valorisation

- **les emballages** (plastiques, cartons, métaux, verre) ;
- **les déchets alimentaires**, (les produits alimentaires encore emballés et donc non consommés représentent plus de la moitié de ces déchets) ;

- **les papiers graphiques** (papiers bureautiques, journaux, magazines, imprimés publicitaires) ;

#### - Les vêtements et textiles usagés ;

- **Demeure également une part notable d'objets potentiellement réemployables, réparables ou réutilisables** (ex : livres, jouets, bibelots, vaisselle, CD, DVD, petits appareils électroménagers tels que les sèche-cheveux ou encore les téléphones portables etc.).

A ces petits objets pouvant bénéficier d'une deuxième vie, s'ajoutent les encombrants tels que les déchets d'ameublement (armoire, table, chaise etc.) et les déchets d'équipements électriques et électroniques (lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur etc.) collectés en porte-à-porte ou dans les espaces tri. En 2017, ces encombrants représentent 14 328 tonnes, en progression de + 11 % comparé à 2016.

Afin d'atteindre l'objectif national de réduction de 10 % de DMA d'ici 2020, il faut donc agir prioritairement sur ces 5 gisements de déchets.

#### LES 5 GISEMENTS DE DÉCHETS PRIORITAIRES



## ■ LES 20 ACTIONS

OBJECTIF	DÉCHET CIBLÉ	ACTIONS
<b>AXE 1 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE</b>		
<b>Réduire la production de déchets alimentaires</b> <i>Correspond au Plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire 2015-2020</i>	 <b>Déchets alimentaires</b>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>① Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration mise en œuvre par la collectivité</li> <li>② Impliquer les commerces et les marchés alimentaires parisiens</li> <li>③ Sensibiliser les citoyens et de manière transversale</li> </ul>
<b>AXE 2 : ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS</b>		
<b>Valoriser localement les déchets alimentaires</b> (n'ayant pu être évités par les actions de l'axe 1, telles que les épilures de fruits & légumes) <i>Correspond au Plan Compost 2016-2020</i>	 <b>Déchets alimentaires</b>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>④ Développer le compostage collectif</li> <li>⑤ Développer le compostage de quartier</li> <li>⑥ Optimiser les filières d'approvisionnement en broyat et utilisation du compost</li> <li>⑦ Développer le compostage individuel</li> </ul>
<b>AXE 3 : DONNER UNE SECONDE VIE AUX DECHETS OCCASIONNELS</b>		
<b>Donner une seconde vie aux déchets occasionnels, via des actions de réemploi, réparation et réutilisation</b> (ex : vêtements usagés, jouets, livres, meubles etc.)	 <b>Déchets occasionnels &amp; vêtements usagés</b>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>⑧ Développer la collecte et la valorisation des TLC</li> <li>⑨ Développer tous les modes de collecte spécifique, permettant de réemployer et réutiliser les déchets occasionnels</li> <li>⑩ Promouvoir les acteurs du réemploi et de la réparation</li> </ul>
<b>AXE 4 : METTRE EN PLACE OU RENFORCER DES ACTIONS EMBLÉMATIQUES FAVORISANT LA RÉDUCTION DES DÉCHETS</b>		
<b>Développer les actions emblématiques favorisant la réduction des déchets, incitant chacun à adopter des éco-gestes</b> (notamment les papiers et emballages)	 <b>Tous les déchets dont les Papiers &amp; Emballages</b>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>⑪ Réduire la distribution d'imprimés publicitaires non sollicités</li> <li>⑫ Mobiliser et sensibiliser les distributeurs et les ménages à la réduction des emballages</li> <li>⑬ Réduire les déchets issus des événements organisés à Paris</li> <li>⑭ Impulser et essaimer les bonnes pratiques en entreprise</li> </ul>
<b>AXE 5 : SENSIBILISER TOUS LES ACTEURS ET FAVORISER LA VISIBILITÉ DE LEURS ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS</b>		
<b>Sensibiliser tous les acteurs parisiens, via des messages de communication et les partenaires et relais locaux</b>	<b>Tous les déchets</b>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>⑮ Diffuser des messages clairs et percutants aux Parisiens</li> <li>⑯ Renforcer les partenariats et les relais locaux</li> <li>⑰ Sensibiliser les ménages à la prévention qualitative</li> </ul>
<b>AXE 6 : ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS</b>		
<b>Mener des actions exemplaires en faveur de la réduction des déchets générés par la collectivité parisienne</b>	<b>Tous les déchets de la collectivité parisienne</b>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>⑱ Réduire les déchets des administrations parisiennes</li> <li>⑲ Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics</li> <li>⑳ Sensibiliser les agents et diffuser des bonnes pratiques en matière de prévention des déchets</li> </ul>

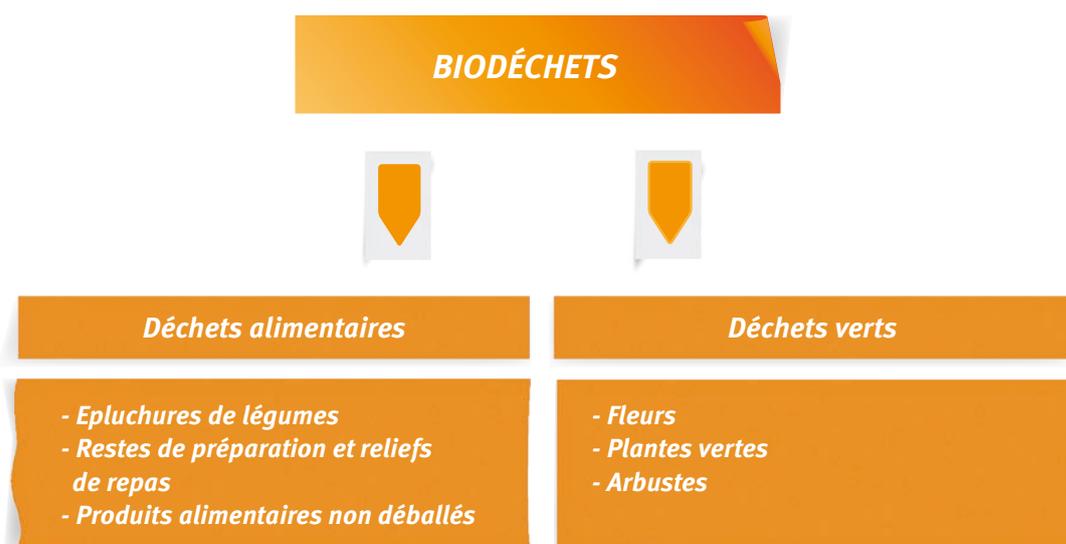
## ■ LA RÉDUCTION DES BIODÉCHETS

Les biodéchets, composés de la fraction putrescible des déchets, regroupent plusieurs catégories de déchets :

- les déchets verts correspondent aux déchets des végétaux ;

- les déchets alimentaires correspondent à l'ensemble des déchets de cuisine.

Ces déchets alimentaires correspondent donc aux déchets cibles de la lutte contre le gaspillage alimentaire.



Pour réduire la part des biodéchets présents dans les poubelles parisiennes, la Ville de Paris

a mis en œuvre différents plans d'actions au cours des dernières années.

### ■ Stratégie zéro déchet concernant les biodéchets

Les actions et plans stratégiques menés par la Ville de Paris sur les biodéchets sont conformes à la stratégie zéro déchet et à la hiérarchie des modes de traitement :

- 1/ Réduire les déchets alimentaires =  
Plan de lutte contre le Gaspillage Alimentaire**
- 2/ Réemployer les déchets alimentaires et verts =  
Plan Compost (compostage in situ)**
- 3/ Trier / Recycler les déchets alimentaires et verts =  
valorisation énergétique (méthanisation),  
compostage industriel, etc.**

Les actions 1 et 2 relèvent de la prévention des déchets et l'action 3 de la gestion des déchets (le déchet existe et doit être collecté et traité par le service public).

## ■ LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, signé par la Ville de Paris en juillet 2013 fixe un objectif de réduction de 50 % des déchets alimentaires entre 2013 et 2025.

Pour y parvenir, le Conseil de Paris a adopté en novembre 2015, le Plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire 2016-2020. Ce plan, qui constitue la feuille de route sur le gaspillage alimentaire fait désormais partie intégrante du PLPDMA adopté en novembre 2017.

### ■ Réduire le gaspillage alimentaire mis en œuvre par la restauration de la collectivité

La restauration de la collectivité parisienne compte près de 1 200 établissements (source : Plan Alimentation Durable), qui peuvent être répartis en 3 principales catégories :

- les restaurants du personnel de la collectivité parisienne ;
- les restaurants scolaires ;
- autres restaurants administratifs (centres de loisirs, crèches, etc.).

- **Concernant la restauration scolaire**, 21 fiches de bonnes pratiques pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire ont été élaborées depuis 2014 et permettent une meilleure gestion du nombre de convives, un réajustement des quantités préparées, un changement de recettes, des modifications de présentation des fruits et la proposition d'assiettes « petite et grande faim ». Ces fiches ont été diffusées en 2015 aux 20 Caisses des écoles en charge de la gestion des repas dans les cantines scolaires, et autres établissements concernés. Pour renforcer la démarche, des groupes de travail ont été menés dès 2016 et poursuivis en 2017 afin que les caisses des écoles volontaires élaborent des chartes de lutte contre le gaspillage alimentaire en ciblant des actions privilégiées parmi les 21 fiches de bonnes pratiques.

Ainsi, en 2017, 4 caisses des écoles pilotes du dispositif (9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup>) ont finalisé leur charte de lutte contre le gaspillage alimentaire et 7 autres se sont engagées dans

cette démarche (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup>). La finalisation de leur charte est prévue en 2018. À l'horizon 2020, l'objectif est que toutes les Caisses des écoles soient dotées d'une Charte.

Enfin, les conventions d'objectifs 2018/2020, votées en décembre 2017, pour chaque Caisse des écoles, contiennent toutes des objectifs pluriannuels de lutte contre le gaspillage alimentaire, qui seront déclinés chaque année en actions concrètes.

Par ailleurs, une offre de formation pratique sur l'alimentation durable a été dispensée par la Ferme de Paris à destination du personnel de cuisine et des assistantes maternelles de la Direction de la Famille et de la Petite Enfance (DFPE)

### - Concernant les restaurants administratifs :

Une sensibilisation des équipes concernant la préparation des repas et leur distribution afin d'éviter le gaspillage alimentaire a été menée sur l'ensemble des restaurants administratifs gérés par l'association de l'Action Sociale en faveur du Personnel de la ville et du département de Paris (ASPP). En moyenne, entre les déchets de préparation, ceux sur les plateaux et les invendus, chaque repas représente 88 g de déchets alimentaires en 2017 contre 95 g en 2016 et 106 g en 2015. Ces chiffres sont inférieurs à la moyenne nationale s'élevant à 134 g par repas pour la restauration collective adulte <sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Source Ademe

### ■ LE PLAN ALIMENTATION DURABLE 2015-2020

Voté le 1<sup>er</sup> juillet 2015, il propose 18 actions et vise l'objectif de 50 % d'alimentation durable en 2020 dans les 1 200 restaurants collectifs de la Ville et du Département de Paris (crèches, restaurants scolaires, établissements de protection de l'enfance, collèges, lycées municipaux, centres d'accueil social, restaurants du personnel, maisons de retraite, etc.). Cette politique de développement de l'alimentation durable dans la restauration collective parisienne participe à la prévention des déchets car ses actions agissent en amont de la consommation (stratégie d'achat et structuration d'une filière bio de proximité).

## ■ Impliquer les commerces et les marchés alimentaires parisiens

La Ville de Paris a soutenu dès 2013 une première expérience de collecte et de redistribution des invendus alimentaires en fin de marché réalisée par l'association La Tente des Glaneurs, sur le marché alimentaire de Joinville (19<sup>ème</sup>). Les invendus sont collectés en fin de marché et redistribués aux personnes dans le besoin. Au vu de son succès, cette expérimentation a été pérennisée et a pu être montrée en exemple pour d'autres marchés parisiens.

Ainsi, à l'occasion du renouvellement du contrat de Délégation du Service Public de tenue des marchés alimentaires, une obligation a été introduite pour les délégataires de mettre en place un dispositif de redistribution volontaire des denrées alimentaires.

Les délégataires ont donc développé des partenariats avec plusieurs partenaires associatifs pour mettre en place cette redistribution (la Croix-Rouge, la Disco soup, la Tente des Glaneurs, les Moissons Solidaires, le Secours Populaire, les Restos du cœur, etc.). Le principe de redistribution des invendus (fruits, légumes, etc.) s'est particulièrement développé depuis avril 2016 sur de nombreux marchés alimentaires parisiens. Il a pris différentes formes : redistribution en fin de marché (dispositif originel) ou au sein de la structure associative (les Restos du cœur).

Dans ce cadre, l'association Moissons Solidaires intervient toutes les semaines sur les marchés Bastille (11<sup>ème</sup>), Joinville, Place des Fêtes (19<sup>ème</sup>) et Réunion (20<sup>ème</sup>). Depuis décembre 2013, 515 actions ont été réalisées par cette association, avec la mobilisation de 5 800 bénévoles, qui ont permis d'éviter de mettre 400 tonnes de fruits et légumes frais à la poubelle et de remplir près de 28 000 cabas.

19 <sup>ème</sup>	Joinville	Déc. 2013	La Tente des Glaneurs / Moissons Solidaires
12 <sup>ème</sup>	Cours de Vincennes	2014	La Croix-Rouge (Epicerie solidaire)
18 <sup>ème</sup>	Ornano	2015	Le Secours Populaire
18 <sup>ème</sup>	Ney	2015	Le Secours Populaire
11 <sup>ème</sup>	Bastille	Déc. 2015	Moissons Solidaires
20 <sup>ème</sup>	Réunion	Avril 2016	Moissons Solidaires
12 <sup>ème</sup>	Daumesnil	Avril 2016	Hologramme et Biocycle
12 <sup>ème</sup>	Aligre	Avril 2016	La Croix-Rouge (Epicerie solidaire)
19 <sup>ème</sup>	Place des Fêtes	Nov. 2016	Moissons Solidaires
18 <sup>ème</sup>	Barbès	2017	Restos du Cœur
19 <sup>ème</sup>	Place des Fêtes	2017	Moissons Solidaires
13 <sup>ème</sup>	A. Blanqui	2017	La Mie de Pain

Hors marché alimentaire, la Ville de Paris a également engagé une concertation avec les représentants des principales grandes fédérations, Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI), Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD), Union des Métiers et de l'Industrie de l'Hôtellerie (UMIH), Syndicat National des Hôteliers, Restaurateurs, Cafetiers, Traiteurs (SYNHORCAT), afin de travailler à l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques à destination des restaurateurs privés pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

### ■ Sensibiliser les citoyens

De nombreuses animations sont réalisées par les divisions territoriales de propreté tant auprès des ménages que du public scolaire au cours desquelles un kit de communication spécifique est diffusé comprenant des fiches « astuce » et des brochures.

Ce kit a également été diffusé lors de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire le 16 octobre 2017 (cf. « les actions de sensibilisation des parisiens »). L'objectif de cette sensibilisation était de mettre en évidence l'importance du gaspillage alimentaire à Paris (beaucoup plus élevé que la moyenne nationale) et d'inviter à quelques gestes très simples, pour réduire ce gaspillage et par là même, réaliser des économies notables (estimées à 400 € par an/ménage).

Par ailleurs, le 23 novembre 2017, lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), une animation a été organisée en partenariat entre la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) et la division de propreté du 14<sup>ème</sup> arrondissement, avec pour thématique le gaspillage alimentaire. 2 200 personnes ont été sensibilisées lors de cette journée (distribution de fiches cuisine pratique, de goodies (stylos, pinces fraîcheur, cabas...) et de guides anti-gaspi).

Un kit de communication numérique a été réalisé en 2017 à destination du grand public comprenant 5 quizz sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

### ■ LE SOUTIEN AU COMPOSTAGE URBAIN

Depuis 2010, la Mairie de Paris propose aux habitants et aux établissements publics volontaires (écoles, sites administratifs) un accompagnement au compostage de proximité. Les participants trient leurs déchets alimentaires végétaux et déchets verts (de leur jardin ou de leurs plantes d'intérieur) et les déposent dans des composteurs ou des lombricomposteurs collectifs pour produire du compost. Ce dernier est réutilisé directement par les participants pour leurs plantes d'appartement, pour végétaliser les espaces verts communs ou pour un projet de jardin partagé. Le matériel, la formation des responsables de sites (guides composteurs) et l'accompagnement par un maître composteur sont pris en charge par la collectivité.

Le succès de l'opération, confirmé par le dynamisme des sites accompagnés et les sondages réalisés, démontre le fort intérêt des Parisiens pour ce dispositif. Au total, fin 2017, plus de 800 candidatures ont été reçues et 604 sites (336 copropriétés et 268 établissements publics, dont 188 écoles) ont été accompagnés pour composter leurs déchets en pied d'immeuble.

Pour enrichir les dispositifs de compostage locaux, la Ville de Paris propose, depuis la mise en place du budget participatif 2014, un accompagnement similaire pour les associations qui souhaitent gérer des « composteurs de quartier ».

Ces composteurs, dont le fonctionnement est similaire à celui des composteurs domestiques, sont installés dans des lieux ouverts au public et aménagés pour composter les biodéchets apportés par des participants volontaires. Seuls les participants membres de l'association peuvent déposer leurs biodéchets et récupérer le compost produit.



## ■ LE PLAN COMPOST 2016-2020

En 2017, la Mairie de Paris affirme son positionnement dans une démarche d'économie circulaire en se dotant d'un Plan Compost. Ce plan a pour ambition d'amplifier les actions déjà engagées et de les diversifier, en ajoutant notamment le volet du lombricompostage individuel.

Le Plan Compost a été élaboré en 2016 en concertation avec les Directions de la Ville de Paris et un comité d'experts composé d'acteurs locaux publics et privés. Il a ensuite été voté par le Conseil de Paris en janvier 2017.

### ■ OBJECTIFS ET GRANDS AXES DU PLAN COMPOST

Le plan compost propose 30 actions réparties sur 4 axes :

1. Développer le compostage collectif en pied d'immeuble.  
⇒ Objectif de 500 sites de compostage dans l'habitat et 400 sites dans les établissements publics en 2020
2. Développer le compostage de quartier.  
⇒ Objectif mailler le territoire : 1 site minimum par arrondissement d'ici 2020.
3. Optimiser les filières d'approvisionnement en broyat et d'utilisation du compost.
4. Développer le lombricompostage individuel.



A cette occasion, un guide explicatif des différents dispositifs d'accompagnement au compostage a été conçu.

**Il est téléchargeable sur le site Paris.fr.**

## ■ Le compostage collectif en pied d'immeuble

### La communication auprès des Parisiens.

Pour promouvoir le compostage auprès des Parisiens, la Ville de Paris communique au quotidien sur le terrain, via des agents chargés de la sensibilisation et de l'information, et lors des grands rendez-vous environnementaux (SERD, Enjardinez-vous (11<sup>ème</sup>), Belleville durable (20<sup>ème</sup>), etc.

La semaine nationale du compostage constitue également une opportunité pour communiquer sur le dispositif. Ainsi, du 25 mars au 9 avril 2017, une dizaine de sites participant à l'opération ont ouvert leurs portes afin de montrer qu'il est possible de composter ses déchets sur place dans sa résidence ou dans son école.

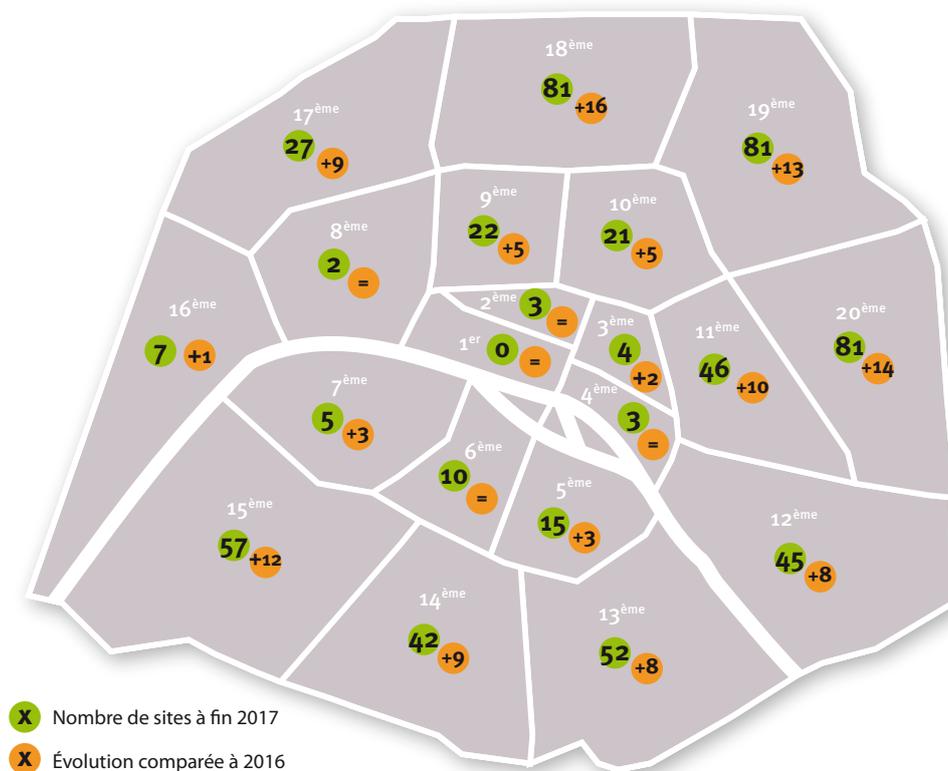
Par ailleurs, des animations sont organisées tout au long de l'année pour sensibiliser les Parisiens. En 2017, 112 animations sur le thème du compostage ont permis de sensibiliser 4 697 personnes.

### ■ LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

En moyenne, une copropriété comprenant une trentaine de participants, permet de détourner de l'incinérateur environ une tonne de déchets alimentaires par an. Au total, sur l'ensemble des sites accompagnés et actifs (environ 10 % des sites n'ont pas été pérennisés) cela représente près de **400 tonnes de déchets évitées chaque année.**

Dans les écoles la démarche est davantage pédagogique que centrée sur la réduction des déchets.

## CARTOGRAPHIE DES SITES ÉQUIPÉS DE COMPOSTEURS



### ■ Le compostage de quartier

En 2017, huit nouveaux composteurs de quartier ont démarré.

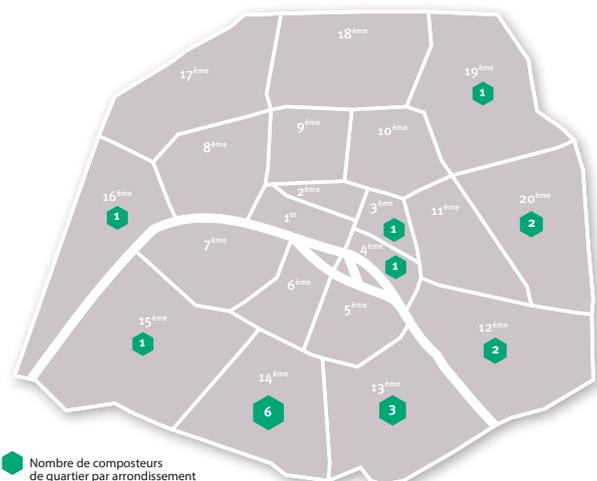
Les projets de composteurs de quartier doivent faire l'objet d'études particulières. Ainsi, certains ne peuvent pas toujours être réalisés dans les emplacements identifiés par les porteurs de projet en raison des contraintes d'exploitation pour les services techniques gestionnaires de ces espaces (parcs et jardins, voirie, terrains de sports etc.).

### FIN 2017, 18 COMPOSTEURS DE QUARTIER SONT OPÉRATIONNELS

#### P Parmi ceux lancés en 2017 :

- **Square du Moulin des Trois cornets**  
3, rue Raymond Losserand - Paris 14<sup>ème</sup>  
Pilote : conseil de quartier Pernet
- **Jardin partagé « Villa d'Este »**  
Villa d'Este, (dalle d'Ivry) - Paris 13<sup>ème</sup>  
Pilote : association « Les parques »
- **Square Georges Lamarque**  
8, place Denfert-Rochereau - Paris 14<sup>ème</sup>  
Pilote : collectif d'habitants (représenté par la Régie de quartier 14<sup>ème</sup>)
- **Square Emmanuel Fleury**  
40, rue le vau - Paris 20<sup>ème</sup>  
Pilote : association « Pépins production » (pépinière de quartier)
- **Jardin partagé « Le ver têtù »**  
Entre le 12 et 24, rue Bernard Têtù - Paris 19<sup>ème</sup>  
Pilote : régie de quartier 19<sup>ème</sup>

Retrouvez la liste complète sur Paris.fr  
ou sur le blog Compost&vous :  
<http://blogs.paris.fr/compost>



### ■ La promotion du lombricompostage individuel

Le plan compost prévoit d'encourager les habitants au compostage de proximité (axe 4) en leur fournissant gratuitement un lombricomposteur individuel. Cette solution représente une alternative au compostage collectif quand ce dernier n'est pas possible. Il peut s'agir de l'absence d'un composteur de quartier à proximité ou de l'impossibilité de mettre en place un composteur collectif en pied d'immeuble dans le cas où les conditions d'éligibilité au soutien de la Mairie de Paris ne sont pas réunies (ex : espace insuffisant dans les parties communes, refus du syndicat de copropriété, nombre insuffisant de foyers impliqués etc.).

L'appareil est alors installé dans la cuisine ou la terrasse de l'appartement.

La Ville de Paris s'est fixée comme objectif de diffuser à minima 1 000 lombricomposteurs par an lors de 2 campagnes de distribution.

A l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), qui s'est déroulée du 18 au 25 novembre 2017, la Ville de Paris, en partenariat avec le Syctom, a distribué gratuitement, à la Maison des Canaux (19<sup>ème</sup>), 470 lombricomposteurs individuels (modèle City Worms) aux Parisiens intéressés.

Suite à une campagne d'inscriptions (1 430 demandes), les candidats retenus ont assisté à une formation présentée par un maître composteur afin d'acquérir les bases du fonctionnement de l'appareil. Les vers ne sont pas fournis le jour même. Un avoir de vers est envoyé une dizaine de jours après afin que l'acquéreur les commande lorsqu'il est prêt à utiliser son appareil.

Pour mesurer le succès de cette expérimentation une enquête d'évaluation sera envoyée aux participants au bout de 8 mois.

En complément de ces diffusions centralisées, des distributions de lombricomposteurs sont organisées localement par des Mairies d'arrondissement. Ainsi, le 18 décembre, la Mairie du 13<sup>ème</sup> a offert 120 lombricomposteurs à des candidats qui n'avaient pas pu être retenus lors de la SERD.

#### ■ L'ACQUISITION D'UN LOMBRICOMPOSTEUR EST SOUMIS À QUELQUES RÈGLES :

- Les candidats doivent avoir identifié des débouchés pour le compost et l'engrais produits (la Ville ne le récupérera pas) ;
- Les appareils sont remis sous condition de justificatif de domicile ;
- Les acquéreurs s'engagent à renvoyer l'enquête de satisfaction.



## ■ LA PROMOTION DU RÉEMPLOI

### - Les structures de réemploi

La Ville de Paris apporte un soutien financier aux associations qui gèrent des recycleries. Ces établissements collectent les dons d'objets (textiles, meubles, livres, etc.), les remettent en état pour leur offrir une seconde vie et les revendent à faible prix.

En 2017, trois nouvelles recycleries ont ouvert et trois autres sont en projet pour 2018 dans les 2<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements.

La Ville de Paris a pour ambition d'atteindre le nombre de 20 recycleries d'ici 2020 et étudie, lorsque c'est possible, la mise à disposition d'un local ou d'un caisson dédié au réemploi dans les nouveaux projets d'espaces tri parisiens. Un premier local, dont la gestion a été confiée à La Petite Rockette, a ainsi ouvert en novembre sur l'espace tri de la porte de Pantin (19<sup>ème</sup>).

### ■ ZOOM sur les ressourceries éphémères

Partant du constat que la gestion des objets encombrants constitue une problématique récurrente dans les grands ensembles immobiliers, le Réseau Francilien du Réemploi (REFER) a développé le concept de ressourcerie éphémère en partenariat avec Paris Habitat. 6 ressourceries ont été installées à Paris en 2017 (4 en 2016) au cœur de grands groupes immobiliers pendant 6 semaines : Fécamp (12<sup>ème</sup>), La Chapelle Evangile (18<sup>ème</sup>) Michelet-Curial, Alphonse Karr et Chauffourniers (19<sup>ème</sup>) et Rigoles, Olivier Métra (20<sup>ème</sup>).

Des ateliers en pied d'immeuble ont permis aux habitants de déposer du matériel usagé, de le réparer ou de le recycler et en complément une collecte d'encombrants a été proposée. Grâce à une bonne visibilité du dispositif et une communication pointue, les ressourceries éphémères ont collecté en 2017 près de 30 tonnes d'objets (8 tonnes en 2016) dont 97 % ont été réemployés ou valorisés.

Les grandes catégories d'objets récupérés sont du mobilier, des appareils électriques et électroniques, des textiles et des livres.

En 2017, **2 673 tonnes détournées** de l'incinération ou de l'enfouissement (+0,3 % comparé à 2016).

### LES RECYCLERIES ET RESSOURCERIES À PARIS EN 2017 <sup>3</sup> :

- **La Petite rockette - Paris 11<sup>ème</sup>**  
125, rue du Chemin Vert
- **Emmaüs défi - Paris 19<sup>ème</sup>**  
Marché Riquet,  
36-42, rue Riquet
- **Emmaüs Coup de Main - Paris 20<sup>ème</sup>**  
Place de la Pte de Montreuil (espace de don)  
70, rue Saint-Blaise (espace de vente)
- **Ma ressourcerie - Paris 13<sup>ème</sup>**  
126, avenue d'Italie
- **Rejoué - Paris 14<sup>ème</sup>**  
Rue Prévost-Paradol
- **La Ressourcerie créative - Paris 14<sup>ème</sup>**  
82, avenue Denfert-Rochereau
- **La table des matières - Paris 14<sup>ème</sup>**  
51, rue de l'Abbé-Carton

### NOUVEAU

- **La Recyclerie Sportive - Paris 14<sup>ème</sup>**  
Grands Voisins
- **La Ressourcerie des Batignolles - Paris 17<sup>ème</sup>**  
132, rue de Saussure - Espace de vente  
5, rue Christine de Pisan - Espace de don
- **La Ressourcerie de Belleville - Paris 20<sup>ème</sup>**  
46-50, rue des Rigoles

<sup>3</sup> En activité et soutenues par la DPE en 2017

### - La collecte des textiles, linges et chaussures (TLC)

L'objectif de cette collecte est de détourner ce flux des bacs d'ordures ménagères vers le réemploi et les filières de recyclage adaptées, tout en favorisant l'emploi des personnes en insertion. Depuis 2011, la Mairie de Paris autorise 3 opérateurs (Le Relais 75, Le Relais Val de Seine et Ecotextile) à poser des conteneurs sur la voie publique pour collecter des TLC en vue de leur réemploi et recyclage. Cette convention d'occupation du domaine public a été renouvelée en 2015 pour une durée de 3 ans. En 2017, grâce à un parc de 300 conteneurs, 3 358 tonnes de textiles ont été collectées sur l'espace public (soit +7,5 % par rapport à 2016).

A cela s'ajoute le tonnage issu des 15 stations TriLib' (116 tonnes) et des animations menées lors des vides greniers (5 tonnes) ce qui fait au global 3 479 tonnes détournées de l'incinération. Sur ce total, près de 60 % sont destinés au réemploi et 40 % au recyclage et à la valorisation matière <sup>4</sup>.

Les conteneurs sur le domaine public collectent la plus grande part des TLC à Paris. Les 500 points d'apport volontaire sur le domaine privé ont permis de collecter 300 tonnes de textiles environ. (Source Eco TLC)

Les campagnes de caractérisation des déchets menées en 2015 puis en 2017 confirment la baisse des vêtements et textiles usagés dans la poubelle parisienne (2,6 % en 2017 contre 3 % en 2015).

### - Les collectes solidaires

Initiées en 2013 avec la Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement, l'association Emmaüs et l'éco-organisme Eco-systèmes se sont associés pour mener ensemble des collectes solidaires de proximité. En moyenne, chaque mois, 3 emplacements sont prédéfinis dans chaque arrondissement. Un camion Emmaüs recueille alors les dons : gros électroménager, petits appareils (mixeurs, aspirateurs, fers à

repasser, jouets, téléphones portables, etc.), matériels informatiques, téléviseurs mais également les textiles, livres et bibelots. Ces dons sont triés par Emmaüs : la partie encore en fonctionnement est revendue, le reste est confié à Eco-systèmes pour être dépollué et recyclé. En 2017, ces collectes se sont déployées dans 14 arrondissements couverts par Eco-systèmes (1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>) et ont permis de collecter 102 tonnes d'équipements électriques et électroniques sur 37 emplacements.

L'éco-organisme Ecologic a déployé un dispositif similaire sur d'autres arrondissements. Démarré fin 2015 sur le 14<sup>ème</sup> arrondissement, le déploiement s'est poursuivi en 2017 dans les 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, et 15<sup>ème</sup> arrondissements. Ecologic a choisi de travailler avec Emmaüs défi et Envie, acteurs de l'économie sociale et solidaire. Ainsi, en 2017, 16 tonnes de DEEE (PAM, écrans et gros électroménagers) ont été collectées par Ecologic.

Plus de 20 000 visiteurs ont été enregistrés au total lors de ces événements.

## ■ LA PRÉVENTION DES DÉCHETS DANGEREUX

### - La collecte des déchets dangereux des ménages (cf. partie 4.7)

Les déchets dangereux sont de différentes natures (piles, accumulateurs, batteries, huiles de vidange, peintures et solvants, etc.).

Du fait de leur nocivité, il est nécessaire de mettre en place des mesures spécifiques (collecte séparée, etc.) afin de réduire leur impact sur l'environnement.

A Paris, leur collecte est gratuite et s'effectue soit sur rendez-vous, soit en apport volontaire dans un des cinq Espaces tri (sur huit) qui acceptent ce type de déchets. En 2017, 323 tonnes ont été collectées.

<sup>4</sup> Données moyennes des opérateurs conventionnés avec l'éco organisme ECO TLC

### - Sensibilisation des usagers à la bonne élimination des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux).

Il s'agit des déchets perforants des patients en auto-traitement (liste détaillée des déchets sur le site [dastri.fr](http://dastri.fr)). La Mairie de Paris collabore avec l'éco-organisme DASTRI afin de contribuer à une meilleure information des patients (liste des pharmacies parisiennes mettant à disposition des boîtes de tri disponible sur [Paris.fr](http://Paris.fr)). En 2017, un peu plus de 13 tonnes de DASRI ont été collectées sur Paris, soit 38 % du gisement théorique estimé (source : DASTRI). En 2017, DASTRI a poursuivi une politique active en matière de communication : campagne auprès des pharmacies qui devrait permettre d'accroître sensiblement dès 2018, le nombre de points de collecte sur Paris, réalisation du premier audit de perception, campagne sur Facebook, enquêtes IFOP-DASTRI auprès des patients en auto-traitement.

#### ■ La promotion de l'eau du robinet à Paris

Dans le cadre du budget participatif 2015, l'entreprise publique Eau de Paris s'est vu confier la réalisation, l'entretien et le déploiement de 40 nouvelles fontaines à boire : 10 nouvelles fontaines pétillantes, 2 bornes fontaines et 28 fontaines Arceau implantées dans les 20 arrondissements parisiens.

Ce projet a recueilli plus de 9 500 votes et fait partie des 8 projets parisiens lauréats.

En 2016, une étude menée par la Ville de Paris (DPE) en collaboration avec l'APUR, Eau de Paris et les Mairies d'arrondissement a permis de choisir les lieux d'implantation des futures fontaines sur la base de critères techniques, sociaux et environnementaux.

En 2017, 25 nouvelles fontaines Arceau et 2 fontaines d'eau pétillantes ont été mises en service.

Au total en 2017, ce sont **plus de 1 200 points** d'eau (dont 8 d'eau pétillante), en accès libre et gratuit qui sont disponibles 24h/24 pour les habitants et les visiteurs de Paris et permettent ainsi de limiter l'usage des bouteilles en plastique.

### ■ LES ACTIONS DE SENSIBILISATION DES PARISIENS

#### ■ La sensibilisation au quotidien

Tout au long de l'année, les équipes des divisions territoriales de propreté mènent des actions de sensibilisation à la réduction des déchets, et au réemploi des objets, ceci en lien avec les mairies d'arrondissement et les acteurs locaux (associations, acteurs du réemploi, établissements publics, etc.).

En 2017, 784 animations ont été réalisées permettant de sensibiliser plus de 35 200 personnes.

#### ■ Les grands événements nationaux

##### - La Semaine européenne du développement durable (SEDD)

Elle a lieu chaque année et invite les entreprises, les associations, les collectivités et les établissements scolaires à promouvoir les principes du développement durable (écologiques, sociaux et économiques). De nombreuses manifestations ont été organisées dans les arrondissements entre le 30 mai et le 5 juin 2017 : animations, sensibilisations, stands d'information, etc. Au total, 46 animations ont été réalisées et 4 649 personnes sensibilisées.

##### - La Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD)

Elle a lieu chaque année en novembre et elle s'inscrit dans le cadre de la campagne nationale « Réduisons nos déchets, ça déborde », et s'adresse au grand public, aux administrations, aux collectivités, aux associations et au public scolaire. L'objectif est de sensibiliser à la nécessité de réduire la quantité de déchets et de donner des clés pour agir au quotidien. En 2017, les divisions territoriales de propreté ont réalisé 50 animations qui ont permis de sensibiliser près de 4 562 personnes.

**- La journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire du 16 octobre 2017**

Dans la poursuite du partenariat initié en 2012, des animations ont été organisées en 2017 dans 5 magasins volontaires de l'enseigne Monoprix. L'opération a été étendue à 4 magasins Carrefour Market et sur 16 marchés alimentaires. Les animations ont été réparties sur la période du 16 au 21 octobre. Les 28 animations réalisées ont permis de sensibiliser près de 1 573 personnes.

Le lundi 16 octobre 2017, la façade de l'Hôtel de Ville a été habillée avec un message fort rappelant les engagements de la Ville de Paris en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire.

A l'occasion de cette journée, l'ASPP qui gère les restaurants administratifs de la Ville de Paris a proposé un menu zéro déchet sur le site de l'Hôtel de Ville. Les produits servis sur cette journée ont permis d'éviter tout déchet alimentaire ou d'emballage.

**■ La charte des évènements éco responsables**

**La prévention et la gestion des déchets font désormais partie intégrante des problématiques examinées lors de l'organisation ou l'accueil d'évènements parisiens en lien avec des rendez-vous nationaux et internationaux.**

Ainsi la Ville de Paris a réalisé une charte éco responsable à l'attention des organisateurs d'évènements qui se déroulent sur le territoire parisien. La municipalité souhaite ainsi que l'écoconception soit privilégiée, dans le plus grand nombre possible de domaines. Elle souhaite également qu'une communication écoresponsable puisse être développée, afin de sensibiliser le public et l'ensemble des acteurs concernés aux enjeux écologiques.

Les principes fondamentaux de cette charte visent à limiter l'impact environnemental et comportemental de l'évènement et à améliorer son insertion dans l'environnement local. Elle s'applique à chaque étape de l'évènement, depuis sa conception, son installation et jusqu'à son démontage.

**■ L'ADMINISTRATION ÉCO-EXEMPLAIRE**

Les différentes directions de l'administration parisienne sont autonomes pour la gestion de leurs déchets. S'agissant des actions de prévention des déchets assimilables aux déchets ménagers (papiers, mobilier, etc.), une organisation spéciale a été mise en place, visant à mettre en transversalité les bonnes pratiques : des référents ont été désignés, qui ont pour mission de proposer et de mettre en œuvre des actions adoptées annuellement par un groupe de travail interne et de relayer les messages de prévention.



### - La rationalisation du papier

Chaque année, les directions reçoivent le bilan de leur consommation de papier ainsi qu'un rappel des consignes pour la réduire. Depuis 2014, la Mairie de Paris a initié une démarche de rationalisation de l'utilisation du papier : fiche de bonnes pratiques, dématérialisation des procédures administratives, mise en réseau des imprimantes ou encore sensibilisation des agents.

L'ensemble de ces actions a permis de réduire à nouveau de 29 % la consommation de ramettes de papier entre 2010 et 2017.

### - Les achats responsables

Avec près de 1,6 milliard d'euros d'achat public par an, la commande publique parisienne est un levier important pour renforcer l'exemplarité de l'action municipale. La Ville et le Département de Paris peuvent donc intégrer dans leurs marchés publics des obligations ou des critères de sélection qui favorisent la prévention et la bonne gestion des déchets.

En février 2016, le Conseil de Paris a adopté la **mise en place d'un schéma de la commande publique responsable**, afin d'inciter à la prise en compte de la transition écologique de l'économie et de permettre la création d'emplois durables pour toutes et tous. La Ville de Paris travaille à l'intégration de clauses d'économie circulaire dans ses marchés afin de prendre en compte les objectifs fixés dans le Livre blanc du Grand Paris de l'économie circulaire.

Ce schéma et les objectifs ambitieux qu'il fixe viennent renforcer la démarche d'économie circulaire dans laquelle la Ville de Paris s'est engagée depuis de nombreuses années, à travers le recours à des clauses d'exécution des

marchés en matière d'insertion professionnelle ou encore en matière environnementale (ex : clauses relatives à la récupération de matériaux ou au recyclage).

### - La sensibilisation et l'information

De nombreuses actions de sensibilisation sont menées chaque année tant auprès des agents que des directions. En 2017, du 16 octobre au 1<sup>er</sup> décembre une collecte des vêtements professionnels a été organisée pour la première fois. 88 sites de collecte répartis sur une vingtaine de directions ont permis de collecter 4,5 tonnes de textiles. Cette collecte, à laquelle ont également participé d'autres administrations, s'inscrit dans le cadre du projet FRIVEP (Filière de Recyclage Industriel des Vêtements Professionnels) conduit par l'association « Orée (Organisation pour le Respect de l'Environnement dans l'Entreprise) ». L'objectif est de centraliser les gisements sur une plate-forme de tri unique puis de les recycler en disposant de volumes importants qui permettront de tester la faisabilité technique et financière d'une filière industrielle de recyclage de ce type de vêtements.

#### LA PRÉVENTION DES DÉCHETS 2017 EN QUELQUES CHIFFRES :

- **10 recycleries**, en activité soutenues par la Mairie de Paris, **2 673 tonnes** collectées ;
- **3 479 tonnes de textiles collectées** dans les conteneurs sur voie publique, Trilib' et des animations menées lors des vides greniers. 55 à 60 % sont réemployés, le reste étant pour 35 à 37 % recyclé et 3 à 10 % incinéré ;
- **604 sites de compostage en pied d'immeuble et 18 sites de compostage de quartier** en fonctionnement ;
- **784 animations** sur le thème de la prévention des déchets ont permis de sensibiliser **35 205 personnes**.

### 3.4 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS DES EFFORTS À POURSUIVRE

La production de déchets présentée dans ce tableau comprend les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA).

#### PRODUCTION DE DÉCHETS EN KG PAR HABITANT, PAR ARRONDISSEMENT<sup>1</sup>

PÉRIMÈTRE OMA				
ARRONDISSEMENTS	POPULATION (RÉF. INSEE JAN. 2016)	2016 (KG/HAB)	2017 (KG/HAB)	ÉVOLUTION 2016/2017
1 <sup>er</sup>	16 696	1 268,2	1 323,7	+4,4 %
2 <sup>e</sup>	20 968	1 089,2	1 118,9	+2,7 %
3 <sup>e</sup>	35 750	547,9	550,7	+0,5 %
4 <sup>e</sup>	27 501	697,6	684,0	-2,0 %
5 <sup>e</sup>	60 202	451,6	446,4	-1,2 %
6 <sup>e</sup>	43 368	618,0	617,2	-0,1 %
7 <sup>e</sup>	55 140	505,7	527,9	+4,4 %
8 <sup>e</sup>	37 325	1 189,8	1 259,8	+5,9 %
9 <sup>e</sup>	60 105	660,5	668,7	+1,2 %
10 <sup>e</sup>	92 573	481,5	488,0	+1,3 %
11 <sup>e</sup>	151 253	417,3	416,0	-0,3 %
12 <sup>e</sup>	143 557	347,8	354,2	+1,8 %
13 <sup>e</sup>	184 851	324,2	332,1	+2,4 %
14 <sup>e</sup>	141 175	346,4	351,3	+1,4 %
15 <sup>e</sup>	237 088	324,4	324,0	-0,1 %
16 <sup>e</sup>	167 797	419,3	415,8	-0,8 %
17 <sup>e</sup>	170 200	381,4	379,9	-0,4 %
18 <sup>e</sup>	198 820	354,4	358,8	+1,2 %
19 <sup>e</sup>	187 081	342,4	341,9	-0,1 %
20 <sup>e</sup>	196 959	300,2	298,4	-0,6 %
<b>Paris</b>	<b>2 228 409</b>	<b>415,7</b>	<b>418,1</b>	<b>+0,5 %</b>

<sup>1</sup> Les fortes disparités de chiffres entre arrondissements s'expliquent notamment par la présence d'assimilés, lesquels sont répartis inégalement sur le territoire.

Entre 2016 et 2017, les tonnages d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) sont en légère baisse (- 0,1 %). La production d'OMA rapportée à l'habitant est quant à elle en hausse car la population parisienne diminue (- 0,7 % entre 2016 et 2017 - source INSEE).

Cet indicateur présente toutefois un biais, la baisse de la population étant relative, car en partie liée à l'essor des locations saisonnières (plus 69 % sur le principal site de réservation entre 2015 et 2017 - source APUR), dont les occupants ne sont pas considérés comme des habitants mais produisent néanmoins des déchets.

# 4 La collecte et le tri des déchets, autre axe stratégique de l'économie circulaire

**4.1 L'ORGANISATION**  
de la collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

**4.2 LA COLLECTE**  
des ordures ménagères résiduelles

**4.3 LA COLLECTE**  
sélective des papiers et des emballages (hors ceux en verre)

**4.4 LA COLLECTE**  
sélective des emballages en verre

**4.5 LA COLLECTE**  
sélective des biodéchets

**4.6 LA COLLECTE**  
des déchets occasionnels

**4.7 LA COLLECTE**  
des déchets dangereux

## 4.1 L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

L'organisation de la collecte des déchets des ménages et assimilés relève de la direction de la propreté et de l'eau. Chaque jour, des hommes et des femmes collectent et acheminent les déchets des Parisiens vers les filières de traitement appropriées.

### ■ LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DU SERVICE MUNICIPAL DE COLLECTE

**Les services municipaux ont assuré en régie la collecte :**

- des ordures ménagères résiduelles (bac à couvercle vert), des papiers et emballages dits multimatériaux (bac à couvercle jaune), des réceptacles de propreté (corbeilles de rue) et des déchets des marchés alimentaires (déchets classiques et biodéchets collectés séparément depuis avril 2016) dans les 2<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements ;

- des déchets alimentaires des ménages dans le 2<sup>ème</sup> et le 12<sup>ème</sup> arrondissement depuis mai 2017 ;

- des déchets occasionnels dans tout Paris.

**Les prestataires privés ont assuré la collecte :**

- des ordures ménagères résiduelles (bac à couvercle vert), des papiers et emballages dits multimatériaux (bac à couvercle jaune), des corbeilles de rue et des déchets des marchés alimentaires (déchets classiques et biodéchets collectés séparément depuis avril 2016) dans les 1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements ;

- des emballages en verre (bac à couvercle blanc et colonnes à verre) dans tout Paris ;

- des biodéchets d'autres gros producteurs municipaux et de 4 restaurants administratifs ;

- des corbeilles de rue, dans le cadre de services complémentaires, dans tout Paris.

## ■ LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

En 2017, la collecte des déchets ménagers et assimilés, assurée par la Ville de Paris a été principalement opérée en porte-à-porte. La collecte est effectuée par des bennes. Les bacs dédiés aux ménages sont à cuve verte et ceux des activités économiques à cuve grise.

La couleur du couvercle change en fonction de la nature des déchets :

- Bac à couvercle vert pour les ordures ménagères et assimilées\* qui sont collectées quotidiennement (sauf cas exceptionnels très localisés) ;
- Bac à couvercle blanc pour les emballages en verre qui sont collectés une fois par semaine (sauf pour les gros producteurs de verre) ;
- Bac à couvercle jaune pour les papiers et emballages hors ceux en verre (papiers, cartons, bouteilles plastiques, emballages métalliques) qui sont collectés deux fois par semaine (sauf cas exceptionnels très localisés) ;
- Bac à couvercle marron pour la collecte des biodéchets (ce choix de couleur suit les recommandations de l'ADEME dans le cadre de l'harmonisation des consignes de tri). Les couvercles des bacs de collecte des biodéchets des marchés parisiens et des 4 restaurants administratifs, initialement de couleur bleue, sont progressivement remplacés par des couvercles marron.

Les déchets doivent être déposés et présentés à la collecte dans des bacs roulants et fermés. Ces bacs sont mis à disposition par les services municipaux. La dotation par immeuble est évaluée en fonction des besoins constatés.

\* La distinction entre déchets ménagers et déchets assimilés a vocation à se faire sur la couleur de la cuve du bac (vert ou gris).

La collecte des déchets ménagers et assimilés est également effectuée depuis 2014 par voie pneumatique dans une partie de la ZAC Clichy-Batignolles (17<sup>ème</sup> arrondissement).

La collecte pneumatique permet de collecter les ordures ménagères résiduelles et les papiers et emballages hors ceux en verre (papiers, cartons, bouteilles plastiques, emballages métalliques) par aspiration dans un réseau souterrain de canalisations construit entre des bornes et un terminal de collecte.

Les usagers déposent dans les bornes leurs déchets qui sont ensuite aspirés jusqu'au terminal de collecte à partir duquel ils sont acheminés vers la filière appropriée. Ce type de collecte permet de réduire les nuisances, en particulier celles liées à la circulation des bennes (bruit, pollution).

La conception, la construction et l'exploitation du système de collecte pneumatique ont été attribuées à l'entreprise Veolia pour une durée de 12 ans. Les travaux de pose de la première branche du réseau d'aspiration du système de collecte pneumatique se sont achevés fin 2013.



### ■ LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

La collecte en apport volontaire (liste des points d'apport sur Paris.fr) est complémentaire à la collecte en porte-à-porte :

- Les emballages en verre peuvent être déposés dans les colonnes à verre aériennes ou enterrées, situées sur la voie publique ;
- Les déchets recyclables peuvent être apportés dans les 2 Points tri et les 8 Espaces tri de la Mairie de Paris. Les Espaces tri accueillent aussi les encombrants et les déchets dangereux des particuliers ;
- Les Textiles Linges Chaussures (TLC) peuvent être donnés à des associations et recycleries ou déposés dans les conteneurs installés sur l'espace public par Le Relais 75, Le Relais Val-de-Seine et Ecotextile (convention d'occupation du domaine public avec la Mairie de Paris). Les conteneurs sont collectés au rythme de leur taux de remplissage ;
- Les petits objets dont les Parisiens ne peuvent se défaire de manière satisfaisante par les collectes en porte-à-porte (petits appareils ménagers, piles et accumulateurs, radiographies, cartouches d'encre, déchets dangereux, TLC, etc.) peuvent être apportés depuis septembre 2014 dans des Trimobiles.

### ■ LA COLLECTE SUR RENDEZ-VOUS

Il est possible de prendre un rendez-vous pour faire enlever en pied d'immeuble les encombrants et les produits dangereux par les services de propreté, soit en utilisant le formulaire en ligne sur Paris.fr, soit en appelant le 3975\*.

\* 0,05 € TTC par minute + prix normal de l'appel.

### ■ EN COMPLÉMENT DU SERVICE MUNICIPAL, LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE CHEZ LES COMMERÇANTS ET DISTRIBUTEURS.

Les ampoules basse consommation et tubes néons, les piles, les cartouches d'impression, l'électroménager et tout équipement fonctionnant avec un courant électrique, une pile ou un accumulateur peuvent être apportés chez les commerçants et distributeurs qui mettent à disposition des conteneurs pour la collecte de ces produits.

Ces points d'apport volontaire sont collectés par les éco-organismes, structures à but non lucratif auxquelles adhèrent les producteurs et distributeurs de certains biens, en vertu du principe de la Responsabilité Élargie des Producteurs, ou du principe « pollueur-payeur ».

Agréés par les pouvoirs publics, les éco-organismes ont des objectifs en matière de recyclage et pour certains, en matière de prévention des déchets.

## LA COLLECTE DES DÉCHETS NON MÉNAGERS ASSIMILÉS

Une partie des **déchets des entreprises ou des services publics** est assimilable aux ordures ménagères en raison de leur nature ou des quantités produites.

Ces déchets peuvent alors être collectés et traités de la même façon, ce sont des déchets dits « assimilés ».

S'ils ne posent pas de contraintes particulières de service, ces déchets peuvent alors être collectés par la Mairie de Paris en contrepartie d'une contribution financière appelée « redevance spéciale », dont le mode de calcul et les tarifs sont votés par le Conseil de Paris. Cette redevance s'applique aux entreprises qui produisent plus de 330 litres de déchets par jour. Le tarif est constitué d'une part fixe, destinée à financer les frais fixes liés à la prestation, et d'une part variable qui est établie en fonction du tonnage produit.

Pour inciter à trier davantage les déchets, un abattement est appliqué lorsque le volume des conteneurs faisant l'objet d'une collecte sélective est supérieur à 1 270 litres. Les établissements qui proposent une restauration sur place ouverte au public sont exonérés de la redevance spéciale. Au dernier trimestre 2017, 2 625 contrats étaient signés dans le cadre de la redevance spéciale, ce qui est en légère baisse par rapport à 2016 (2 687 contrats).

Les déchets de la collectivité parisienne sont également des déchets non ménagers dont une partie est dite assimilée. Du fait de l'étendue de ses compétences, la collectivité produit effectivement des déchets de nature très variée, dont une partie (déchets papiers, alimentaires, etc.) est collectée avec les déchets ménagers. Pour les autres types de déchets plus spécifiques (déchets verts, déchets de travaux, etc.), ils suivent des filières particulières qui sortent du champ du service public de collecte.

Les tonnages « assimilés » sont intégrés dans les chiffres des ordures ménagères résiduelles et des collectes sélectives, présentés dans le tableau de la page suivante.

**NATURE ET VOLUME DES DÉCHETS COLLECTÉS  
PAR LA VILLE DE PARIS**

**TONNAGES DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS :  
BAISSE MODÉRÉE DES TONNAGES ET PROGRESSION SIGNIFICATIVE DU TRI.**

**MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE FILIÈRE : BIODÉCHETS.**

DÉCOMPOSITION DES TONNAGES DE DÉCHETS	2016	2017	ÉVOLUTION (%)
<b>DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS</b>	<b>1 025 940</b>	<b>1 038 351</b>	<b>+1,2 %</b>
<b>ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES</b>	<b>933 106</b>	<b>931 706</b>	<b>-0,1 %</b>
Ordures ménagères résiduelles ( <i>bac vert</i> )	782 780	777 651	-0,7 %
Recyclables déclassés en ordures ménagères ( <i>refusés à l'entrée du centre de tri</i> )	156	145	-7,1 %
Déchets alimentaires	-	509	-
Déchets des collectes sélectives	150 170	153 401	+2,2 %
dont multimatériaux recyclables acceptés en centre de tri ( <i>bac jaune</i> )	79 772	81 400	+2,0 %
dont multimatériaux recyclable collectés en Espaces tri	1 261	1 345	+6,7 %
dont emballages en verre ( <i>bacs blancs + colonnes</i> )	69 137	70 656	+2,2 %
<b>Production d'ordures ménagères et assimilées (kg/habitant)</b>	<b>416</b>	<b>418</b>	<b>+0,5 %</b>
<b>DÉCHETS OCCASIONNELS (<i>dont encombrants</i>)</b>	<b>92 835</b>	<b>106 644</b>	<b>+14,9 %</b>
Encombrants des ménages et autres ( <i>porte-à-porte et apport en Espaces tri</i> )	92 518	106 321	+14,9 %
dont Déchets d'éléments d'Ameublement (DEA)	11 304	12 659	+12,0 %
dont Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE)	1 554	1 669	+7,4 %
dont gravats triés	28 415	34 890	+22,8 %
dont ferrailles	1 676	1 663	-0,8 %
Déchets dangereux	317	323	+1,9 %
<b>Production des déchets ménagers et assimilés (kg/habitant)</b>	<b>457</b>	<b>466</b>	<b>+1,9 %</b>
<b>DÉCHETS DE LA COLLECTIVITÉ</b>	<b>68 373</b>	<b>73 524</b>	<b>+7,5 %</b>
dont déchets des marchés alimentaires ( <i>hors biodéchets</i> )	24 583	21 747	-11,5 %
dont biodéchets des marchés alimentaires et restaurants administratifs ( <i>collecte séparative</i> )	1 080	1 548	+43,3 %
dont autres déchets de la voirie <sup>1</sup>	37 734	45 349	+20,2 %
dont autres déchets des services de la Ville de Paris <sup>2</sup>	2 341	2 359	+0,8 %
dont encombrants en mélange des services de la Ville de Paris <sup>2</sup>	566	622	+9,9 %
dont déchets verts spécifiques <sup>3</sup> des services de la Ville de Paris <sup>2</sup>	2 069	1 899	-8,2 %
<b>TOTAL (tonnes)</b>	<b>1 094 314</b>	<b>1 111 875</b>	<b>+1,6 %</b>
Population	2 243 739	2 228 409	-0,7 %
<b>Production totale de déchets (kg/habitant)</b>	<b>488</b>	<b>499</b>	<b>+2,30 %</b>

<sup>1</sup> Cette catégorie comprend notamment les réceptacles de propreté, les déchets des aspiratrices de chaussées et de trottoirs, les marchés aux puces, etc.

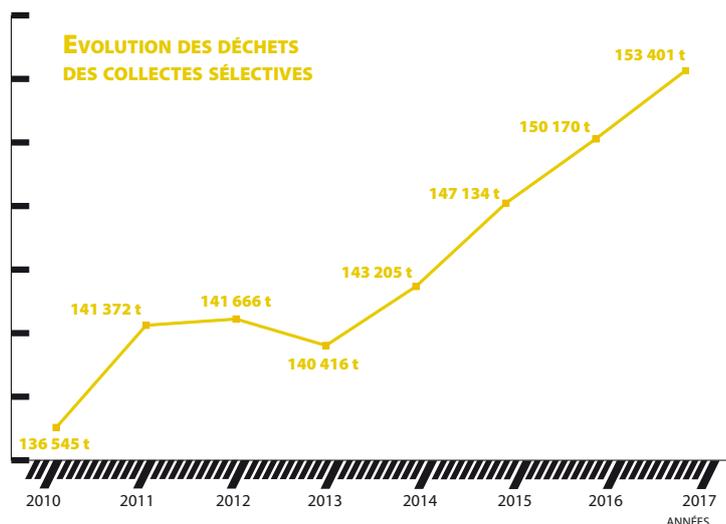
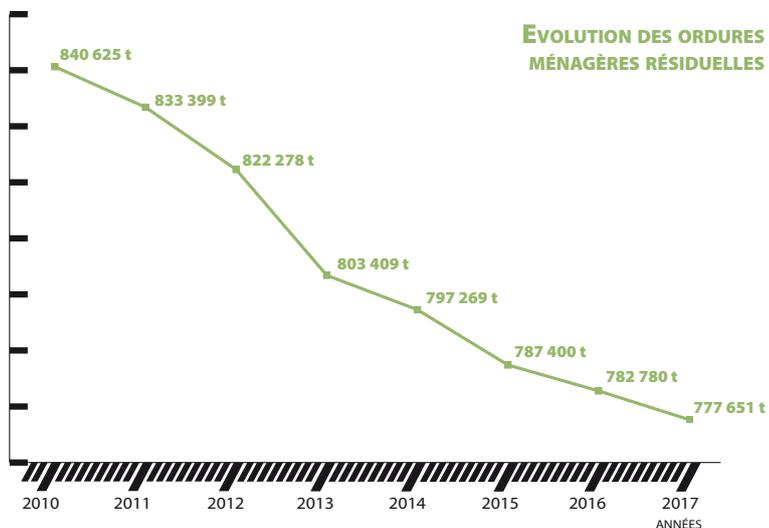
<sup>2</sup> La partie des déchets produits par les services municipaux et traités par le Sycotom est en baisse (4 880 tonnes en 2017 contre 4 976 en 2016) notamment en raison de la baisse des déchets verts incinérés. Les autres déchets des services municipaux, non pris en charge par le service public municipal, sont valorisés dans des filières particulières.

<sup>3</sup> La plupart des déchets verts municipaux sont valorisés en compost ou mulch, les autres sont incinérés.

■ **ÉVOLUTION DES TONNAGES SUR LE PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)**

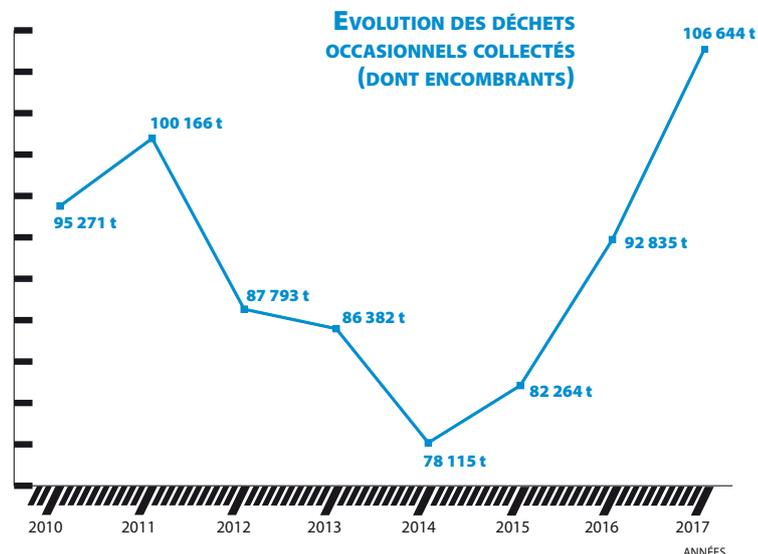
La Loi nationale du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), fixe l'objectif national de réduction de 10 % des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2010 et 2020. Le périmètre comprend les déchets occasionnels dont les tonnages ont de nouveau fortement augmenté entre 2016 et 2017 (+14,9 %).

**-3,5 %**  
de Déchets Ménagers et Assimilés entre 2010 et 2017.



**LES DÉCHETS OCCASIONNELS COMPRENENT :**

- 52 % d'objets encombrants en mélange qui feront l'objet d'un tri par le Sycotm ;
- 33 % de gravats ;
- 12 % de meubles et déchets d'ameublements (DEA) ;
- 2 % de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

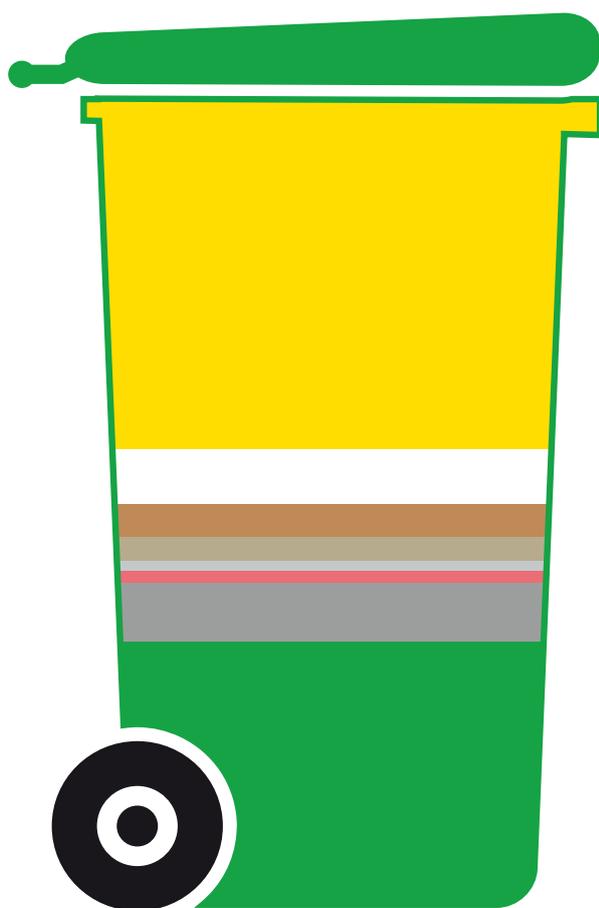


## 4.2 LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Les ordures ménagères résiduelles sont celles jetées dans le bac vert après que le tri ait été effectué.

*En 2017, le bac vert est constitué pour moitié de matériaux potentiellement recyclables (papiers, cartons, plastiques, verre, métaux) de 16 % de déchets alimentaires et 4,9 % de produits alimentaires non déballés. Par rapport à la composition des ordures ménagères précédente (MODECOM 2015), l'analyse du bac vert 2017 montre une stabilité de la part des déchets recyclables.*

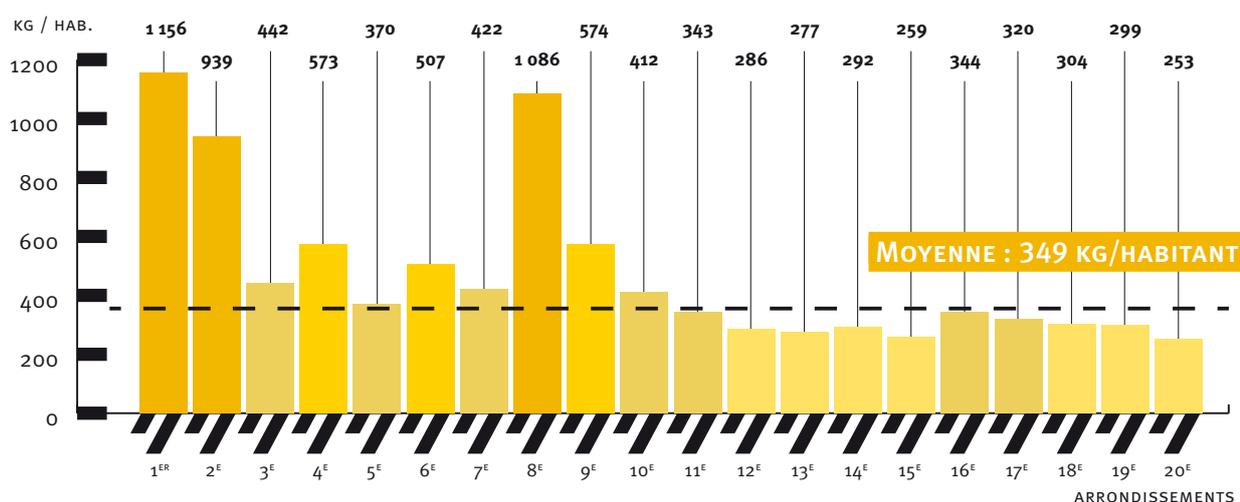
### LA COMPOSITION DU BAC À COUVERCLE VERT (MODECOM 2017)



14,8 %	PAPIERS, JOURNAUX, MAGAZINES
16,8 %	PLASTIQUES
9,4 %	CARTONS
3,1 %	MÉTAUX
2,0 %	BRIQUES ALIMENTAIRES
5,3 %	VERRE
4,1 %	BOIS ET AUTRES COMBUSTIBLES
2,6 %	VÊTEMENTS ET TEXTILES USAGÉS
1,2 %	GRAVATS ET AUTRES DÉCHETS INCOMBUSTIBLES
0,6 %	DÉCHETS SPÉCIAUX
3,4 %	FINES (<8 MM)
23,1 %	DÉCHETS PUTRESCIBLES
13,5 %	TEXTILES SANITAIRES

*La composition du contenu du bac est analysée selon une méthode de comptage dite MODECOM mise au point par l'ADEME (données 2017)*

**PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES PAR ARRONDISSEMENT  
(EN KG/HABITANT)**



La production moyenne d'ordures ménagères résiduelles issue du bac à couvercle vert se situe en 2017 à 349 kilos par habitant. Dans les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements, l'activité économique des gros producteurs de déchets explique les pics de production.

■ **Nombre de sorties de véhicules par jour pour la collecte des bacs à couvercle vert**

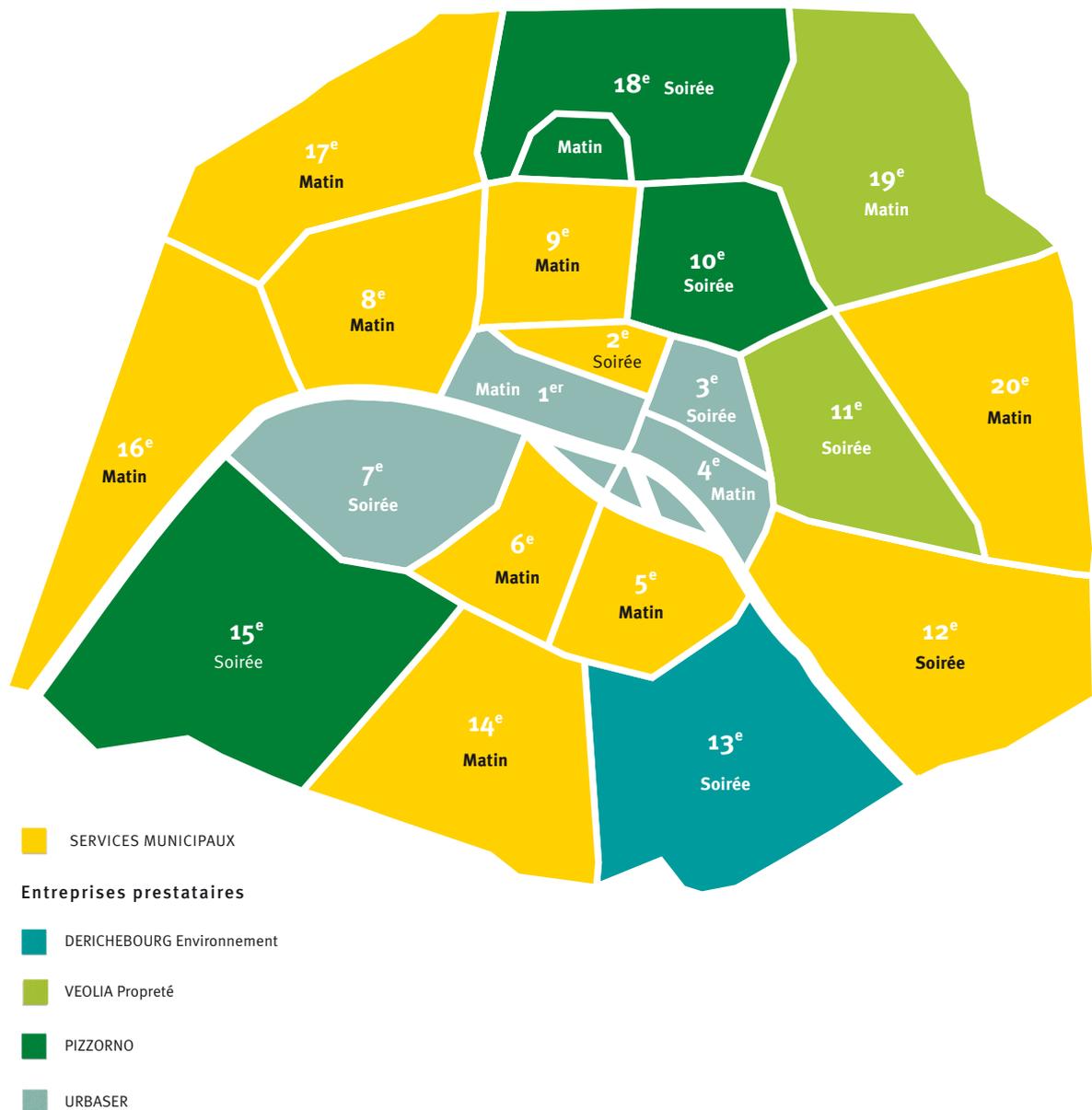
Les bennes ont réalisé chaque jour en moyenne :

- 291 sorties le lundi ;
- 242 sorties du mardi au vendredi ;
- 222 sorties le samedi ;
- 153 sorties le dimanche en raison du faible taux de présentation ce jour-là qui se reporte par conséquent sur la journée du lundi.

Les itinéraires de collecte sont établis en fonction des jours de la semaine et des variations saisonnières. Chaque jour, jusqu'à 600 itinéraires différents couvrent l'ensemble du territoire parisien.

En moyenne, une benne collecte 6 à 7 tonnes de déchets par tournée.

### CARTE DES PRESTATAIRES DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES



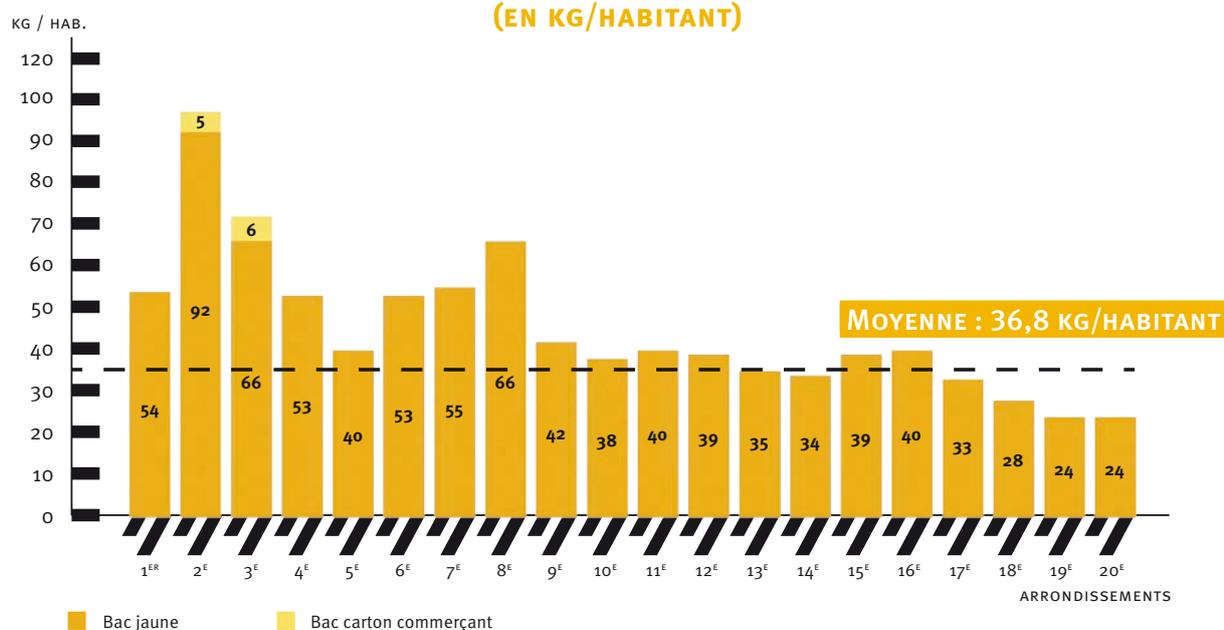
Pour les ordures ménagères et les multimatériaux, le territoire parisien est partagé entre la collecte en régie et la collecte confiée à des entreprises. Les collectes ont

lieu dans la même tranche horaire. La collecte s'effectue pour moitié le matin et pour moitié en soirée.

### 4.3 LA COLLECTE SÉLECTIVE DES PAPIERS ET DES EMBALLAGES (HORS CEUX EN VERRE)



#### PERFORMANCES DE COLLECTE PAR ARRONDISSEMENT (EN KG/HABITANT)



La quantité de papier et d’emballages (hors ceux en verre) collectée en porte-à-porte augmente avec 36,8 kg par habitant en 2017 (contre 35,4 kg en 2016).

Dans une partie des 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> arrondissements, caractérisés par une forte activité économique, la mise en place d’une collecte sélective 3 jours par semaine des cartons et papiers des commerçants accroît les volumes et les performances de tri.

#### Nombre de sorties de véhicules par jour pour la collecte des bacs à couvercle jaune

Pour collecter les déchets recyclables du bac à couvercle jaune, 363 sorties dont 19 réservées à la collecte des cartons des professionnels et des administrations ont été programmées chaque semaine.

Les prestataires de collecte des multimatériaux sont les mêmes que ceux de la collecte des ordures ménagères, leur intervention s’effectue aussi aux mêmes horaires.

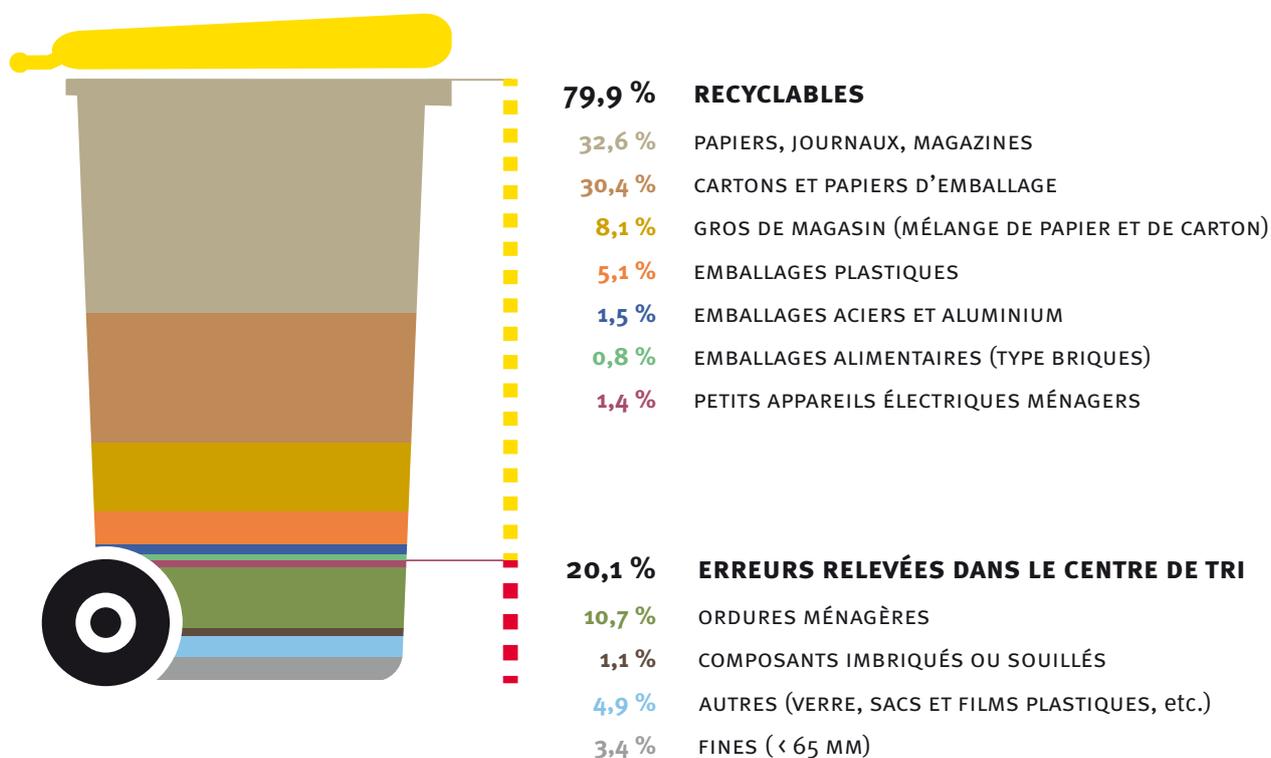
#### La qualité du tri

Les bacs à couvercle jaune sont collectés séparément de ceux à couvercle vert. L’éboueur vérifie la qualité du tri dans le bac par un premier contrôle visuel. Si les erreurs de tri sont trop importantes, le bac est fermé par un adhésif signalant le refus de tri afin qu’il soit collecté avec les ordures ménagères. Pour les bacs à couvercle jaune acceptés à la collecte sélective, un deuxième contrôle est réalisé à l’arrivée au centre de tri. Le contenu de la benne est déchargé sur le quai : s’il est correct, il est acheminé vers la chaîne de tri, dans le cas contraire, le contenu est déclassé en ordures ménagères et part en usine d’incinération. En moyenne en 2017, 0,2 % du tonnage collecté a été déclassé en ordures ménagères.

Ce taux de déclassement à l’entrée des centres de tri est stable comparé à 2016 (0,2 %).

Pour les déchets acceptés en centre de tri, des contrôles successifs sont effectués à chaque étape pour affiner la qualité du tri. Après ce contrôle, il reste encore environ 20,1 % d’erreurs de tri.

## LA COMPOSITION DU BAC À COUVERCLE JAUNE (MODECOM 2017)



### ■ LE PLAN DE RELANCE DU TRI

La Ville de Paris s'est engagée en 2014 dans une stratégie « zéro déchet » et a affirmé sa volonté de donner la priorité à la réduction des déchets, au réemploi et à leur valorisation dans une démarche globale d'économie circulaire.

Elle a ainsi saisi l'opportunité du lancement en novembre 2014 par CITEO, d'un plan de relance du tri des emballages ménagers pour impulser une dynamique d'amélioration du tri.

Validé en 2015, ce plan a conduit à la signature d'un contrat d'amélioration de la collecte pour lequel CITEO a apporté un soutien financier et technique. Débuté en juin 2015, il s'est achevé le 30 juin 2017 et a permis de mettre en œuvre de

nombreuses actions et d'atteindre des résultats très satisfaisants tant en terme de collecte que de mobilisation et sensibilisation des différents acteurs. Il marque une volonté forte de la Ville de Paris de valoriser le premier gisement de déchets recyclables non triés représenté par les emballages ménagers.

Les quantités de multimatériaux effectivement recyclées sont en hausse à **29,4 kg par habitant en 2017, contre 28,7 kg par habitant en 2016, soit +2 %.**

Cela s'explique principalement par l'augmentation des tonnages de déchets collectés.

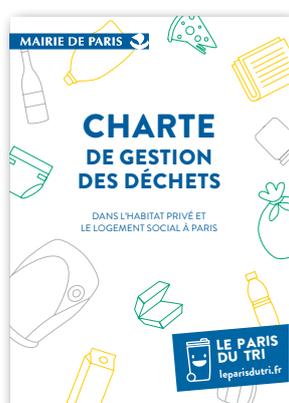


### Renforcement de la dotation en équipement de tri et mobilisation des gestionnaires d'immeubles

Entre juin 2015 et juin 2017, ce sont plus de 5 000 bacs de collecte des Multimatériaux (MM) et 3 000 bacs de collecte du verre supplémentaires qui sont venus équiper les immeubles parisiens, dépassant très largement les objectifs fixés dans le contrat d'amélioration de la collecte (2 200 bacs MM et 1 200 bacs verre).

La mise en œuvre de ces actions a reposé sur une mobilisation des gestionnaires d'immeubles afin d'améliorer le dispositif de tri et de sensibiliser les acteurs clés (responsables d'antennes locales des bailleurs, gardiens et habitants).

Afin de pérenniser ce partenariat et la mobilisation des gestionnaires d'immeubles, une charte d'engagements communs sur la gestion des déchets a été élaborée et sera signée au premier semestre 2018. Les futurs signataires s'engagent autour de 6 axes tels que l'optimisation du tri des déchets dans les immeubles, la signalétique de tri et de collecte ou encore la sensibilisation des résidents et le compostage de proximité.



### Amélioration et densification du dispositif de collecte

L'augmentation du nombre de colonnes à verre (+161 portant le parc à 1 109 colonnes à fin 2017), la création de points de collecte de proximité dans 2 parcs et 6 squares soit un total de 75 bacs supplémentaires sont autant de mesures qui ont permis de renforcer les équipements de proximité à disposition des usagers et d'accroître la collecte des emballages.

Ainsi, entre 2014 et 2017 près de **10 000 tonnes supplémentaires** d'emballages en verre et MM ont été valorisées soit une progression de **+7,6 %**.

### Développement du tri à la Cité Internationale Universitaire de Paris

La Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) regroupe chaque année 12 000 étudiants de 134 nationalités différentes répartis sur un ensemble de 38 résidences.

En partenariat avec la DPE un audit déchets a été réalisé en 2016 sur 6 maisons.

En 2017, en concertation avec la division locale de propreté du 14<sup>ème</sup> arrondissement plusieurs actions sont venues compléter le dispositif initié en 2016 (homogénéisation des affiches, formations des encadrants et des agents d'entretien, mesure de la qualité du tri etc.).

Par ailleurs dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), des animations et des actions de sensibilisation ont été menées en partenariat avec la Cité universitaire et la Ville de Paris en novembre 2017, durant laquelle 2 200 personnes ont été sensibilisées.

### Captage de plus de cartons avec la collecte sélective

Les conditions de présentation du carton ont été assouplies afin qu'il puisse être présenté par les commerçants hors bac correctement plié.

Plus de 14 000 commerçants ont été sensibilisés entre 2016 et 2017.

Un livret d'information sur les nouvelles modalités de présentation du carton à destination des agents du Service Technique de la Propreté de Paris (STPP) effectuant les collectes a été rédigé et distribué.

### Sensibilisation des habitants et usagers de l'espace public

L'objectif a été de sensibiliser les trieurs non systématiques, en ciblant l'action sur des zones prédéterminées à l'échelle d'un « quartier » dont la population est de l'ordre de 2 000 à 2 500 habitants.

La Ville de Paris a mobilisé ses agents pour réaliser ces opérations de sensibilisation. Des moyens humains supplémentaires ont également été mis à sa disposition par CITEO (15 ambassadeurs du tri) et par le Syctom (jusqu'à 28 éco-animateurs).

La première phase de l'action a consisté à effectuer un audit des locaux de remisage des bacs afin de s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de tri dans les immeubles de la zone, de réaliser les actions correctrices adaptées et de proposer une formation aux gardiens d'immeuble. La seconde phase a consisté à sensibiliser en porte-à-porte les habitants. En 2017, la campagne en porte-à-porte s'est poursuivie avec en complément, la participation de partenaires associatifs (Pik-Pik, E-graine, ou encore Voisin Malin) et d'entreprises (Verdicté).

Au total entre 2015 et 2017, ce sont un peu plus de 28 000 foyers qui ont été sensibilisés au geste de tri.

Certaines associations sont également intervenues dans les quartiers sous forme d'apéros climat et d'ateliers ou encore en milieu scolaire.

Plus de **4 000 personnes** ont ainsi été sensibilisées entre juin 2016 et juin 2017.

Les actions en milieu scolaire se poursuivront en 2018.

### ■ Le marathon de Paris

Le 12 avril 2017 pour sa 41<sup>ème</sup> édition le marathon de Paris a réuni plus de 43 700 coureurs. Les bouteilles d'eau apportées par les participants ou distribuées tout au long du parcours de 42,2 km constituent un volume important d'emballages.

Un programme de réduction des emballages jetés a été initié en 2017 visant à diminuer la quantité d'emballages utilisée. Dans ce contexte, la collecte séparée des déchets a été mise en place. Afin d'encourager et de faciliter le geste de tri, la Mairie de Paris, en partenariat avec l'organisateur, a mis à disposition des conteneurs différenciés à chaque point de ravitaillement.

50 tonnes de déchets ont ainsi été collectées dont 18 tonnes d'emballages recyclés.

Résultat encourageant, les déchets produits sont de nouveau en baisse pour la deuxième année consécutive (-4 % comparé à 2016). Les tonnages d'emballages recyclés sont cependant stables.





En parallèle, des actions de sensibilisation ont été menées en 2016 et en 2017 sur Paris Plage et 8 autres grands sites estivaux (Champs de Mars, Quai de l'île Saint Louis, Bassin de la Villette, Canal Saint-Martin, berges de Seine rive gauche, etc.).

Au total, ce sont plus de 27 000 personnes qui ont été informées et sensibilisées au tri en 2016 et plus de 45 000 en 2017.

■ **Campagne de communication « Le Pari du tri »**

L'objectif des actions de communication, ciblant tous les Parisiens et usagers de l'espace public a été de rendre « évident » le geste du tri en installant l'identité du Paris du tri dans le paysage urbain et en informant les Parisiens sur les actions réalisées dans le cadre du plan de relance du tri.

Pour ce faire, un dispositif de communication dédié a été créé le « Paris du tri »\*.

\* Les outils d'aide au tri sont consultables sur Paris.fr

■ **LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION**

- Une identité visuelle ;
- Campagne en 3 vagues : « print et digital » ;
- Diffusion via les réseaux sociaux Facebook et Twitter ;
- Site dédié : leparisdutri.fr ;
- Clips de mobilisation ;
- Affiches et stickers pour les locaux poubelle, etc.
- Guide du tri distribué à 1 200 000 exemplaires ;
- Guide des gardiens d'immeubles ;
- Goodies : sac de tri, tee-shirt, etc.
- Événementiel : stand, quizz, etc.



■ **Principaux résultats**

- + 10 000 tonnes d'emballages verre et MM triés depuis 2014 ;
- Plus de 28 000 foyers sensibilisés en porte-à-porte ;
- Près de 73 000 personnes sensibilisées sur les grands sites estivaux ;
- 1 200 000 guides du tri distribués.

## ■ L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES PLASTIQUES

Depuis 2012, les habitants du 3<sup>ème</sup> arrondissement participent, avec 10 communes de Seine-Saint-Denis, à une expérimentation nationale menée par CITEO pour élargir les consignes de tri à tous les emballages plastiques (pots, barquettes, sacs et films plastiques). L'objectif est à la fois de doper les performances de recyclage et de simplifier les consignes de tri.

Le contenu du bac à couvercle jaune est ensuite trié au centre de tri de Sevran (93), lequel a dû subir des adaptations techniques nécessaires à cette expérimentation.

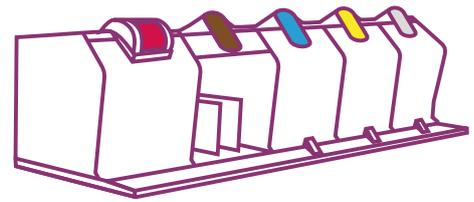
Durant l'année 2015, le Syctom a effectué les travaux pour adapter le centre de tri de Romainville à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques et des emballages métalliques. Cette adaptation permet non seulement de réduire le taux d'erreur de tri des emballages collectés sur la part parisienne du bassin versant du centre de tri, mais aussi de diminuer les temps de trajets de la collecte des emballages du 3<sup>ème</sup> arrondissement, le centre de tri de Romainville étant plus proche que celui de Sevran.

### ■ TRI LIB'

Le 30 novembre 2015 à l'occasion de la COP 21 et du « Paris de l'avenir », la Mairie de Paris et CITEO inauguraient « TriLib' », un tout nouveau concept d'apport volontaire.

« Espaces de tri et de propreté au cœur de la ville », ce dispositif s'inscrit pour la Ville de Paris dans sa stratégie de développement du tri et du recyclage.

Cette expérimentation s'inscrit dans la démarche que mène la Ville de Paris pour renforcer les équipements de tri pour les habitants des immeubles qui ne disposent pas de bacs de collecte sélective ou qui en sont sous dotés.



Le Syctom a engagé en partenariat avec CITEO, une étude de faisabilité pour adapter les autres centres de tri dans lesquels la Ville de Paris dépose les emballages. L'objectif est de généraliser à tout Paris cette extension de consignes de tri en 2019.

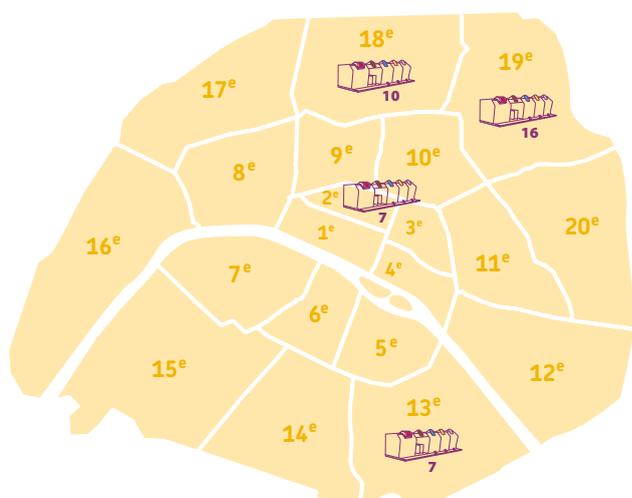
Ainsi, l'objectif de TriLib' est de mettre à disposition des usagers 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, un nouveau service pratique et fonctionnel afin de maximiser le recyclage et banaliser le geste de tri sur l'espace public pour les Parisiens, en déployant des stations de tri de qualité sur le chemin de leurs déplacements quotidiens.

Les utilisateurs ciblés sont principalement les riverains résidents à proximité des stations de tri mais également, les usagers de l'espace public parisien et les commerçants.

L'expérimentation TriLib' est conduite depuis plus d'un an par CITEO, en partenariat avec la Ville de Paris, dans le cadre d'une convention d'autorisation d'occupation du domaine public.

En 2017, 40 stations Trilib' installés sur 4 arrondissements, permettent aux usagers de déposer les papiers, cartons, les emballages en plastique, en métal et en verre. Les premiers résultats qualitatifs (14 % de refus de tri) et quantitatifs (taux de captage de 7,6 kg/an/habitant) sont très satisfaisants. Trilib' apparaît d'ores et déjà comme un dispositif majeur de progression pour atteindre les engagements fixés dans la stratégie zéro déchet de la Ville de Paris et dans le Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA) d'Île de France.

CARTE DES IMPLANTATIONS DU DISPOSITIF TRILIB'



Au terme d'une expérimentation en plusieurs phases, 1 000 stations seront progressivement déployées sur l'ensemble du territoire parisien offrant de nombreuses possibilités de modularité selon l'implantation notamment avec la mise à disposition de Trilib' mobiles lors d'évènements festifs, sportifs, etc.

Les gains de tonnages de papiers/cartons et emballages collectés sont estimés à plus de 17 000 tonnes par an.

À travers ce dispositif, la Ville de Paris entend participer à la création d'une nouvelle génération de mobilier urbain qui illustre le principe de l'économie circulaire et place le « déchet ressource » au cœur de l'espace public parisien.

4.4 LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES EN VERRE

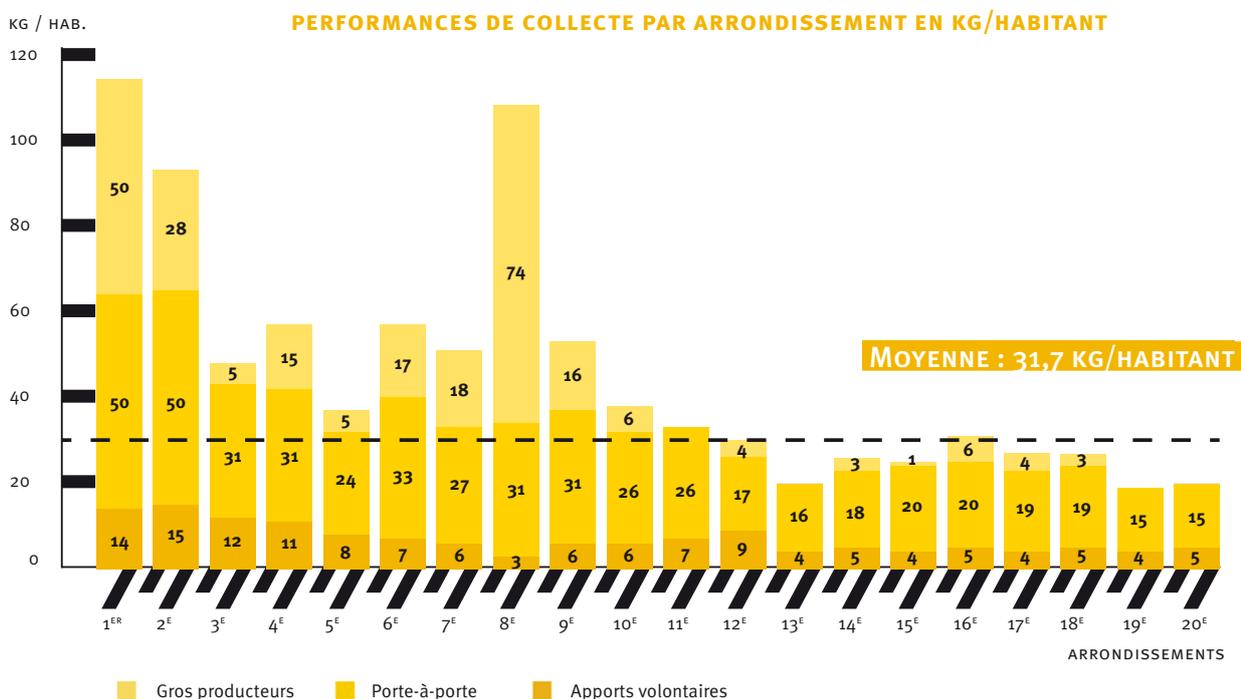
La quantité d'emballages en verre collectée augmente de 2 % par rapport à 2016 et s'établit à 31,7 kg par habitant.

70 656 tonnes ont été collectés en 2017 dont 58 486 tonnes en porte-à-porte (PAP et GPV) et 12 170 tonnes en apport volontaire (colonnes à verre).

Les gros producteurs de verre (cafés, hôtels, restaurants) bénéficient de collectes

supplémentaires sauf dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement. Dans cet arrondissement, les GPV ont, dans la mesure du possible, des colonnes à proximité de chez eux pour déposer leurs emballages en verre.

Cette collecte complémentaire, notamment dans les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements, explique les pics de production.



## ■ LES CRITÈRES DE QUALITÉ DU VERRE

Pour assurer le recyclage du verre dans leurs fours, les verriers émettent des exigences sur la qualité du verre.

Ces prescriptions techniques minimales prennent en compte 3 critères :

- **Les impuretés (papier, plastique, boue, etc.) dont un maximum de 20 kg par tonne de verre est toléré ;**
- **La présence d'infusibles (porcelaine, céramique, graviers, etc.) qui est limitée à 4,9 kg par tonne car ils ne fondent pas à la même température que le verre et provoquent des défauts dans le verre recyclé ;**
- **La densité moyenne du verre qui doit être inférieure à 0,76 car les morceaux de verre cassés ou trop petits, ne peuvent pas être triés.**

## ■ L'AMÉLIORATION DU TRI

Des caractérisations sont réalisées deux fois par an afin de vérifier la conformité aux prescriptions techniques minimales et mesurer l'évolution de la qualité du verre collecté.

Plusieurs actions du plan de relance du tri présentées dans la partie précédente concernent également les emballages en verre. Une action ciblait spécifiquement ce flux.

### Amélioration et densification du dispositif d'apport volontaire du verre

L'enjeu de cette action est d'améliorer le dispositif pour encourager les Parisiens à trier le verre, en densifiant le parc de colonnes à verre afin de proposer une solution lorsque la dotation des résidents en bacs à couvercle blanc n'est pas possible et en améliorant la visibilité de cette mise à disposition.

A fin 2017, 72 colonnes à verre ont été ajoutées au parc existant dont 8 enterrées et une mise à jour des consignes de tri a été opérée sur l'ensemble du parc de colonnes.

Par ailleurs, pour augmenter la dotation des immeubles, les nouveaux fournisseurs de bacs proposent des conteneurs insonorisés pour la collecte du verre, comme le cahier des charges les y incite. Ces nouveaux équipements doivent permettre de doter des immeubles jusque-là gênés par les nuisances sonores générées par le bruit de la chute de bouteilles.

Le projet TriLib' comporte également un module pour les emballages en verre.

### Le ramassage des emballages en verre en nombre de sorties de véhicules par jour

162 sorties hebdomadaires dont 41 auprès des gros producteurs de verre, notamment les cafetiers et restaurateurs.

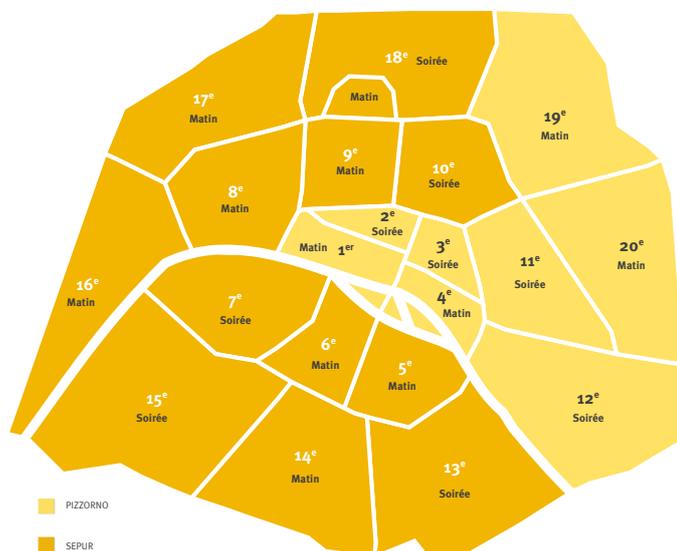
### Collecte des emballages en verre en porte-à-porte

Elle est confiée aux entreprises privées SEPUR et PIZZORNO dans le cadre d'un marché public renouvelé en août 2016.

### Apport volontaire dans les colonnes à verre

L'entreprise DERICHEBOURG est chargée de la collecte et de la maintenance des colonnes à verre sur la voie publique. Le marché a été renouvelé le 1<sup>er</sup> août 2016.

CARTE DES PRESTATAIRES DE COLLECTE DES EMBALLAGES EN VERRE (EN PORTE-À-PORTE)



## 4.5 LA COLLECTE SÉLECTIVE DES BIODÉCHETS

Parce qu'ils sont principalement composés d'eau, les biodéchets ont un faible pouvoir calorifique et sont peu valorisables par l'incinération. Les traiter séparément des autres ordures ménagères résiduelles permet ainsi d'extraire de l'énergie renouvelable (méthanisation) et/ou de produire du compost de qualité.

### ■ LE TRI À LA SOURCE

La Ville de Paris a mis en œuvre une politique volontariste pour valoriser les déchets fermentescibles contenus dans la poubelle parisienne. Au-delà de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la stratégie s'articule autour de l'objectif commun d'offrir des solutions complémentaires de tri à la source des biodéchets pour chaque citoyen : la promotion du compostage, la collecte réglementaire des biodéchets des gros producteurs municipaux (marchés alimentaires et restauration collective municipale) et le déploiement de la collecte en porte-à-porte des déchets alimentaires des ménages dans les 2<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements mise en place depuis le mois de mai 2017.

#### La valorisation de proximité

La Mairie de Paris encourage la pratique du compostage domestique comme première réponse à la valorisation des biodéchets. Ce geste de prévention permet une gestion de proximité et présente l'avantage de réduire les nuisances liées à la collecte et au traitement ainsi que l'énergie nécessaire à l'élimination des déchets alimentaires qui n'ont plus à être collectés. Cela représente des coûts de traitement en moins pour la collectivité.

#### La collecte des biodéchets des gros producteurs (non ménagers)

La loi Grenelle II a instauré l'obligation de tri à la source des biodéchets et leur valorisation par retour au sol pour les gros producteurs.

Cette obligation a été mise en place progressivement et tous les établissements qui produisent plus de 10 tonnes de biodéchets par an sont aujourd'hui concernés. Cette réglementation s'impose à la Ville de Paris pour une partie des établissements municipaux suivants : les restaurants administratifs, les restaurants scolaires des écoles, des établissements de la Petite Enfance, de l'Action Sociale, et les marchés alimentaires.

- Pour la restauration collective et les marchés alimentaires couverts, un recensement des équipements a permis d'établir une première liste de 84 sites municipaux (67 équipements de restauration scolaire de la Direction des Affaires Scolaires, 10 établissements du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, 7 restaurants collectifs de l'ASPP) et 8 marchés alimentaires couverts pour lesquels s'organise la collecte séparée des biodéchets. En 2017, la collecte des déchets alimentaires dans 4 restaurants administratifs dont celui de l'Hôtel de Ville a permis d'envoyer en centre de méthanisation 76 tonnes. Une procédure d'appel d'offres permettra d'organiser cette nouvelle collecte pour les sites de restauration collective de la Ville de Paris soumis à l'obligation de tri à la source au premier semestre 2018.

- Par ailleurs, suite à des initiatives de caisse des écoles, 56 écoles dans 8 arrondissements parisiens pratiquaient en 2017 la collecte des biodéchets dans leurs cantines.

- Pour les marchés alimentaires découverts, des expérimentations de collecte ont été menées sur deux marchés du 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> pendant plus d'un an.

Ce retour d'expérience a permis de tirer les enseignements pour préciser les modalités de collecte à l'ensemble des marchés parisiens.

L'obligation de tri à la source a été intégrée dans les nouveaux contrats de délégation des marchés alimentaires et depuis le 12 avril 2016, la collecte sélective des biodéchets a été généralisée aux 53 marchés alimentaires découverts parisiens. En 2017, ce sont 1 346 tonnes qui ont ainsi été collectées.

### La collecte des déchets alimentaires sur les 2<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements

La Ville de Paris a mis en place depuis mai 2017, la collecte en porte-à-porte des déchets alimentaires des ménages sur les 2<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements. Il s'agit d'une expérimentation avant un déploiement sur l'ensemble des arrondissements. Cette première expérience s'inscrit dans la trajectoire « zéro déchet » voulue par la municipalité parisienne et préfigure les obligations qui s'imposeront en 2025 au titre de la Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte (LTECV).

MAIRIE DE PARIS

400 tonnes de 

 en 6 mois

=

le biogaz nécessaire

à nos  BUS

pour faire 70 000 km

 Paris a lancé la collecte des déchets alimentaires dans le 2<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements. Plus d'infos sur [paris.fr](http://paris.fr).

 LE PARIS DU TRI [leparisdutri.fr](http://leparisdutri.fr)

### ■ Une importante phase préparatoire

Après une enquête d'évaluation des besoins, les immeubles ont été dotés de plus de 3 150 bacs à couvercle marron sur lesquels a été apposé un sticker spécifique.

Une convention de mécénat a été signée avec l'entreprise NOVAMONT pour la fourniture de 80 000 bioseaux et de 6 000 000 sacs compostables. Cette formule inédite à Paris et encore rarement utilisée par le secteur local, constitue sans doute une première en France à une telle échelle.

Dans les immeubles dotés en bacs à couvercle marron, un kit de démarrage a été remis à chaque foyer. Ce kit était composé d'un bioseau, d'une primo dotation en sacs compostables pour 6 à 8 mois de collecte et des supports d'information (guide du tri des déchets alimentaires, roue du tri, etc.).

Cette opération a mobilisé d'importants moyens humains : 18 équipes (soit environ une centaine de personnes) regroupant des éboueurs volontaires de tous les arrondissements et de la circonscription fonctionnelle, la totalité des éco animateurs du Syctom ainsi que des jeunes volontaires du service civique spécifiquement recrutés pour cette action. Ils ont tous bénéficié d'une formation spécifique à la collecte et au traitement des déchets alimentaires ainsi qu'aux techniques de sensibilisation en porte-à-porte.

### ■ Campagne de communication

Afin d'informer en amont les habitants, plusieurs courriers co-signés par la Maire de Paris et les Maires d'arrondissements ont été adressés aux usagers, et ce, dès fin 2015, puis entre mars et avril 2017.

Plus de 700 syndicats ont également été informés.

En complément des supports distribués lors de la remise du kit de démarrage, une importante campagne d'affichage et de communication a été lancée en mars 2017 via des affiches spécifiques sur les flancs de bennes, dans les halls d'immeuble et les locaux poubelle.

La campagne a également été diffusée sur le site paris.fr et les réseaux sociaux.

Parallèlement, d'autres actions événementielles ont été menées.

La Direction de la Propreté et de l'Eau et la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement ont tenu un stand commun au salon de l'agriculture du 25 février au 5 mars 2017. Par ailleurs, des animations ont été menées par les divisions territoriales de propreté, les éco-animateurs du Syctom et des associations lors de vide-grenier, dans les écoles, etc.

#### ■ Mise en œuvre de la collecte

Le déploiement de la collecte a débuté le 4 mai 2017 pour devenir effective sur la totalité des deux arrondissements le 12 juin 2017.

Une équipe d'éboueurs et de conducteurs a été créée avec le recrutement de 10 conducteurs et l'appel à volontariat pour l'affectation de 20 éboueurs.

L'ensemble des équipages a été formé afin de disposer des informations nécessaires et veiller à la bonne qualité du tri.

Par ailleurs, 5 bennes adaptées, à motorisation GNV ont été spécialement acquises pour effectuer cette nouvelle collecte en porte-à-porte.

#### ■ Des premiers résultats encourageants

Les tonnages collectés ont été en constante progression proportionnellement au déploiement de la collecte pour se stabiliser sur les mois suivants.

À fin décembre 2017, 509 tonnes de déchets alimentaires ont ainsi été collectés.

Si les tonnages collectés sont encore amenés à se développer, la qualité du tri est d'ores et déjà très bonne.

En effet, les résultats des caractérisations réalisées en décembre 2017 indiquent un taux de déchets pouvant faire l'objet d'une valorisation organique de près de 99 %.

#### ■ LE CONTENU\* DU BIOSEAU

- 92 % de restes alimentaires ;
- 1 % de pain ;
- 1,2 % de déchets autres valorisables (fleurs, papiers, cartons, mouchoirs) ;
- 4,5 % de sacs compostables dans lesquels sont collectés les déchets alimentaires ;
- 1,3 % de refus (dont sacs ou films plastiques vides).

*\*résultats caractérisations décembre 2017.*

#### ■ Traitement des déchets alimentaires

Le traitement des déchets alimentaires est pris en charge par le SYCTOM.

Les déchets collectés sont déversés au centre de transfert de Villeneuve-Saint-Georges, afin d'y être massifié avant d'être transportés vers des usines de méthanisation. Dans les centres de transferts, la réglementation impose un lavage des parties de la benne de collecte qui ont été en contact avec les déchets alimentaires (sous-produits animaux).

#### ■ Vers une plus grande mobilisation des Parisiens

Les premiers résultats ont montré que le nombre d'adresses ne présentant jamais de bacs restait important sur les deux arrondissements. Afin d'accroître la participation des Parisiens, un programme d'actions a été élaboré par la Ville de Paris en concertation avec le Syctom. Il s'agit notamment d'installer un stand d'information à proximité de certains commerces.

Un plan de relance a également été élaboré au dernier trimestre 2017 comportant plusieurs actions dont la mobilisation des bailleurs, l'identification de nouvelles adresses pouvant bénéficier de cette collecte, etc.

Au terme de l'expérimentation, cette collecte a vocation à être élargie progressivement à d'autres arrondissements.

## 4.6 LA COLLECTE DES DÉCHETS OCCASIONNELS

**Avant de recourir à un service de la Ville (apport volontaire en espace tri ou prise en charge au pied du domicile), les Parisiens peuvent confier leurs encombrants en bon état à une association ou une recyclerie.**

### ■ L'ORGANISATION DE LA COLLECTE : APPORT VOLONTAIRE EN ESPACE TRI ET PRISE EN CHARGE AU PIED DU DOMICILE

La Ville de Paris met à la disposition des Parisiens différents équipements ou dispositifs où peuvent être pris en charge leurs déchets occasionnels :

■ Les espaces tri (anciennement déchèteries ou CVAE) sont des lieux clos et gardiennés destinés à l'apport volontaire des objets encombrants, des déchets recyclables et des déchets toxiques. Ils permettent aux habitants d'évacuer les déchets dont ils ne peuvent se débarrasser en raison de leur encombrement, de leur quantité ou de leur nature.

La Ville de Paris met gratuitement à disposition des particuliers, 8 Espaces tri.

Deux nouveaux espaces tri sont en projet (Ménilmontant dans le 11<sup>ème</sup> et Hyacinthe Vincent\* dans le 14<sup>ème</sup>) dont l'ouverture est prévue pour 2019.

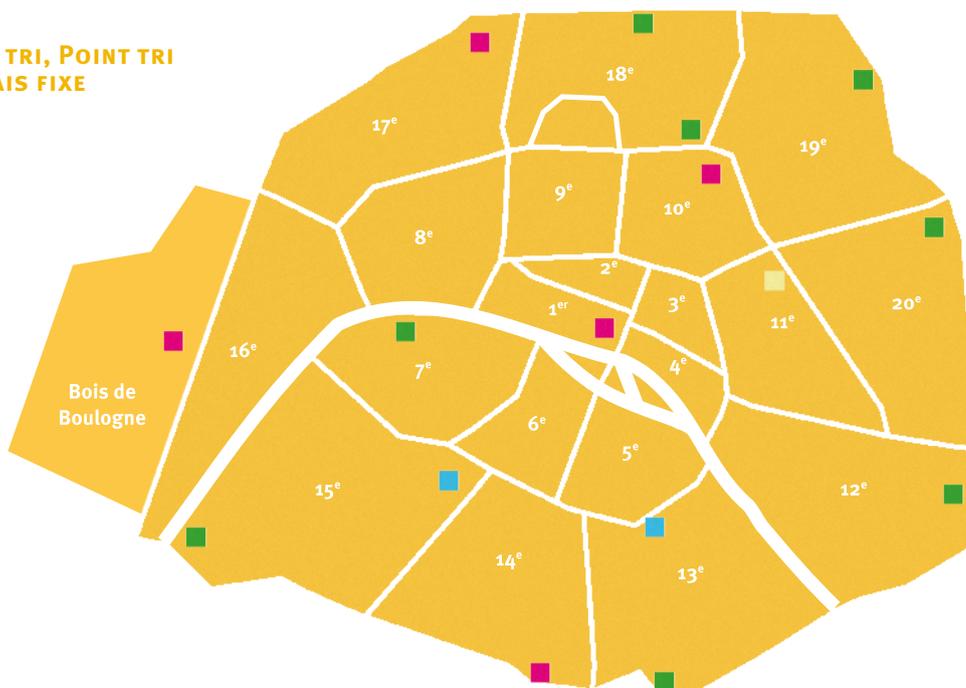
\* Le terrain relais à Hyacinthe Vincent dans le 14<sup>ème</sup> sera aménagé en espace tri.

■ Les Points tri (anciennement Espaces propreté) sont de taille plus petite et ont une capacité d'accueil plus restreinte. Ils permettent de se débarrasser des déchets qui ne peuvent être évacués dans les bacs en raison de leur quantité ou de leur nature.

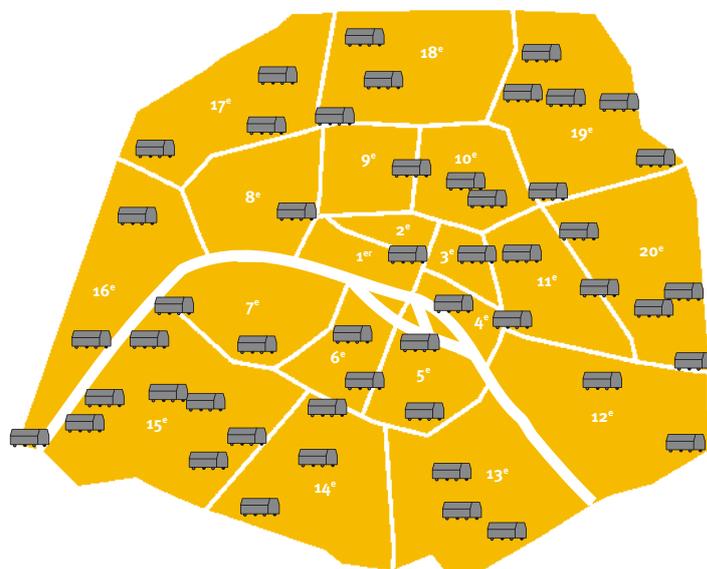
La Ville de Paris met gratuitement à disposition des particuliers 2 points tri (Vincent Auriol dans le 13<sup>ème</sup> et Pasteur dans le 15<sup>ème</sup>). La Ville de Paris dispose également de terrains ou points relais permettant le tri des objets encombrants (DEEE, gravats, etc.). Leur accès est réservé exclusivement aux services de la propreté.

### CARTE DES SITES : ESPACE TRI, POINT TRI ET TERRAIN OU POINT RELAIS FIXE

- Espace tri existant
- Espace tri prévu
- Terrain ou point relais fixe
- Point tri



### CARTE DES SITES DE DÉPÔSE PÉRIODIQUE DU DISPOSITIF TRIMOBILE



■ Depuis 2015, la Ville de Paris déploie sur tout le territoire parisien des Trimobiles. Il s'agit d'un dispositif itinérant ayant vocation à informer les Parisiens sur les écogestes de réduction, de réemploi et de tri des déchets, notamment les déchets dangereux afin de les orienter vers les différents points de collecte permanents existants mis à disposition par la municipalité ou par les Eco-organismes (collecte des piles, des lampes usagées, etc.). En même temps, il accueille les petits déchets apportés par les Parisiens dont ils ne peuvent se débarrasser de manière satisfaisante par les collectes en porte-à-porte (petits DEEE, piles et accumulateurs, ampoules, cartouches d'encre, radiographies, certains déchets toxiques, etc.). D'abord expérimenté sur le quartier de Clichy-Batignolles (17<sup>ème</sup>), il a été ensuite déployé dans tous les arrondissements de Paris.

En 2017, les 5 Trimobiles ont réalisé au total 789 tournées sur 50 emplacements. Ils ont permis de collecter environ 96 tonnes de produits (soit une progression de +11,6 % par rapport à 2016) et de sensibiliser environ de 22 000 personnes (21 078 en 2016).

**Le planning des tournées est disponible**

**TOUTE L'INFO**  
au 3975\* et  
sur PARIS.FR

\*0,05 € par minute + le prix normal de l'appel

#### Tous ces lieux d'apport permettent :

- La limitation des dépôts sur le domaine public ;
- La récupération de nombreux matériaux issus d'objets encombrants pour les recycler ;
- La collecte des produits toxiques (batteries automobiles, pots de peinture, etc.).

■ Les Parisiens qui ne peuvent pas se rendre sur des points d'apport volontaire ont la possibilité de demander l'enlèvement gratuit de leurs objets encombrants, au pied de leur immeuble, en prenant rendez-vous directement sur Paris.fr ou en appelant le 3975\*.

\* 0,05 € TTC par minute + prix normal de l'appel.

### ■ LA COMPOSITION DES OBJETS ENCOMBRANTS

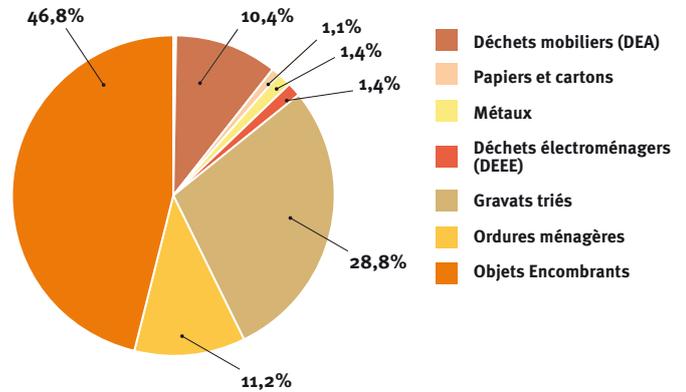
La répartition du tonnage collecté par les services municipaux selon la nature des objets encombrants montre la part majoritaire des encombrants en mélange. Ce constat résulte de la difficulté à disposer sur les sites de suffisamment de caissons pour trier les encombrants collectés sur rendez-vous ou ramassés sur la voie publique.

En 2017, les tonnages d'objets encombrants collectés continuent de progresser fortement (+15 %) apportant la plus forte contribution à l'augmentation globale de la quantité de déchets à Paris.

Parallèlement, il est constaté une forte augmentation des gravats triés (+22 %).

Les encombrants en mélange font ensuite l'objet d'un tri par le Syctom en vu d'un meilleur recyclage (voir 6.2).

### RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS PAR NATURE DES ENCOMBRANTS



#### ■ Le dispositif « rubalise »

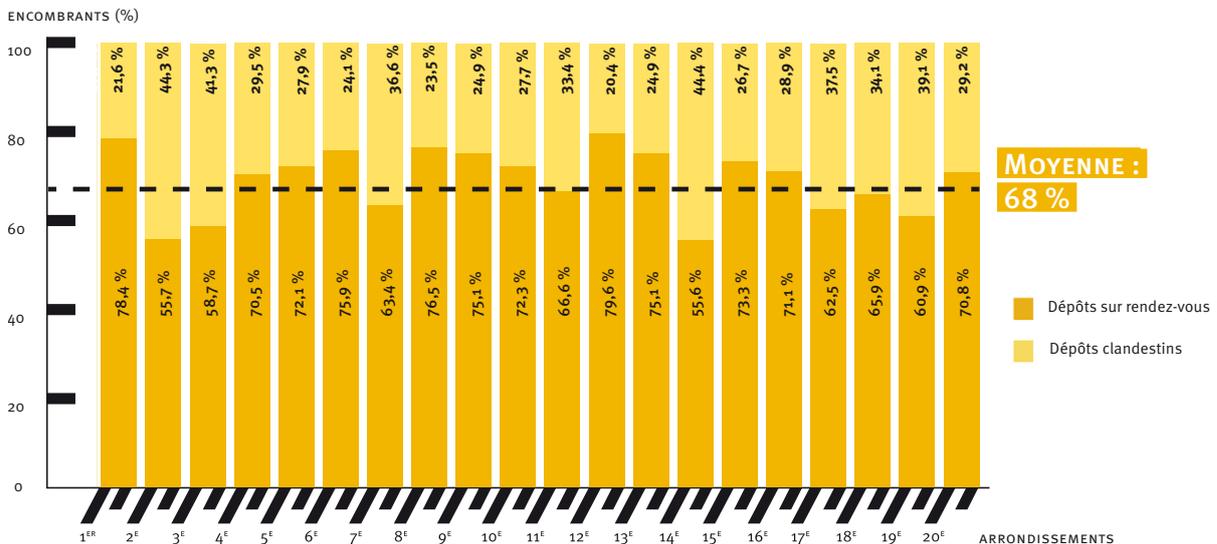
Des équipes entourent les objets indûment laissés de ruban adhésif rouge et blanc, sur lequel il est inscrit « Dépôt sauvage. Enquête en cours ». Les agents de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP) interviennent ensuite pour essayer d'identifier les personnes à l'origine du dépôt et les verbaliser. Cette méthode de balisage est testée depuis juin 2017.

### Bilan des prises de rendez-vous

En 2017, le nombre total d'enlèvements d'objets encombrants a dépassé le million soit une progression de +3,4 % comparé à 2016. Le nombre de rendez-vous est de nouveau en progression (+7,7 % par rapport à 2016). Il représente désormais un peu plus de 68 % des enlèvements soit 697 421 interventions. La part restante (un peu plus de 31 %), est encore constituée de dépôts sans rendez-vous

(signalements via l'application DansMaRue, dépôts clandestins et signalés). La mise en place « d'équipes rubalise » à la fin du premier semestre 2017 dans le 10<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> arrondissements puis dans le 7<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> a permis de signaler 1 089 dépôts et de verbaliser 14 personnes.

### RÉPARTITION DES ENLÈVEMENTS D'OBJETS ENCOMBRANTS PAR ARRONDISSEMENT ET PAR NATURE DE DÉPÔT



## ■ LE TRI DES DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)

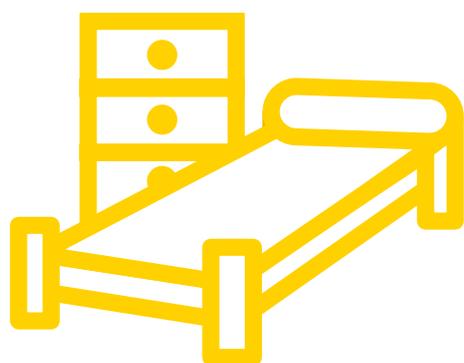
Pour répondre à l'obligation du Grenelle de l'environnement de valoriser les déchets d'ameublement, et en vertu du principe de responsabilité élargie du producteur (REP), les fabricants et distributeurs se sont regroupés au sein de l'éco-organisme « éco-mobilier » pour organiser une filière de collecte et de recyclage des DEA ménagers.

Une éco-participation, visible sur le prix des meubles neufs, assure le financement de la filière.

### Les objectifs nationaux fixés dans l'agrément sont au nombre de quatre :

- collecter 45 % des DEA d'ici 2015 ;
- atteindre un taux de valorisation de 80 % d'ici 2017 ;
- favoriser l'accès au gisement de meubles aux acteurs de l'économie sociale et solidaire afin de développer le don et le réemploi ;
- réduire l'empreinte écologique des produits en développant l'écoconception.

**L'objectif de 80 % de taux de valorisation a été atteint en 2017.**



### Les DEA inclus dans le périmètre de l'éco-organisme sont regroupés en 10 familles :

1. Meubles de cuisine
2. Meubles de chambre
3. Sièges
4. Meubles de salon
5. Meubles d'appoint
6. Literie
7. Meubles de bureau
8. Meubles de salle de bains
9. Meubles de jardin
10. Combinaisons de meubles

Dans le cadre d'une convention signée entre le Sycotom et l'éco-organisme Eco-mobilier, la Mairie de Paris a installé, depuis octobre 2013, des caissons spécifiques pour trier le mobilier dans les Espaces tri et certains points relais.

12 659 tonnes de DEA ont ainsi été collectés en 2017 sur 10 sites, soit +12 % par rapport à 2016.

Les objets déposés dans ces caissons sont collectés par un prestataire d'Eco-mobilier, puis acheminés vers des centres de regroupement et de tri avant leur valorisation. Ils sont ensuite expédiés vers des filières de valorisation dédiées : bois et panneaux, matelas et rembourrés, plastiques et métaux. En 2017, Eco-mobilier a procédé à deux nouvelles implantations sur des terrains relais de la propreté (les Halles et Jemmapes).

**BIEN QU'ILS N'Y SOIENT PAS OBLIGÉS, QUELQUES MAGASINS COMMENCENT ÉGALEMENT À PROPOSER DES DISPOSITIFS DE REPRISE DU VIEUX MOBILIER.**



## ■ LE TRI DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les sociétés Eco-systèmes et Ecologic ont été réagrégées pour l'ensemble des DEEE, à l'exception des matériels d'éclairage et des panneaux photovoltaïques (Recylum est agréé pour la collecte des « lampes et tubes fluorescents »). L'agrément porte sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2020. Le nouvel objectif national de collecte est fixé à 45 % du gisement pour 2016, 52 % pour 2017, 59 % pour 2018 et 65 % pour 2019 et 2020.

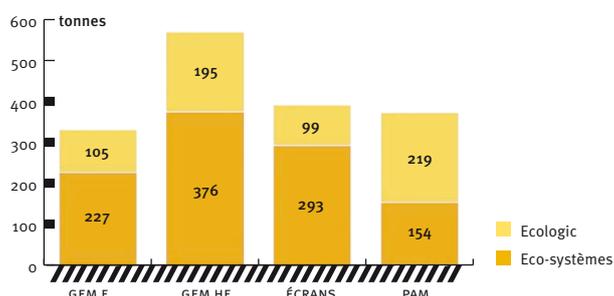
Le gisement est calculé à partir du poids moyen d'équipements électriques et électroniques (EEE) mis sur le marché. OCADEEE est l'organisme coordonnateur qui regroupe notamment Ecologic et Eco-systèmes, les éco-organismes opérationnels qui se répartissent le territoire parisien. Dès 2007, la Mairie de Paris a conclu, avec cet organisme, une convention pour la récupération des DEEE dans ses 8 Espaces tri et 7 autres lieux de collecte des objets encombrants (terrains-relais et points tri).

### Les points de dépôt ou d'apport des DEEE sont les suivants :

- chez le vendeur ou dans les grandes surfaces de distribution ;
- auprès des recycleries ou associations qui les collectent ;
- en Espaces tri, Points tri et dans les Trimobiles ;
- sur la voie publique après prise de rendez-vous avec le service municipal.

En 2017, 1 669 tonnes de DEEE ont été collectées sur 15 sites (+7 % par rapport à 2016).

### RÉPARTITION DES TONNAGES PAR GRANDE FAMILLE DE DEEE



*GEM F\** = gros électroménager froid (congélateurs, réfrigérateurs, climatiseurs, etc.)

*GEM HF\** = gros électroménager hors froid (appareils de cuisson, lavage, chauffage, informatique, etc.)

*Écrans* = téléviseurs, moniteurs, etc.

*PAM\** = petits appareils en mélange

Par ailleurs, près de 600 tonnes de petits appareils électroménagers ont été captées dans le bac à couvercle jaune.

### FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP) CORRESPONDANT AUX FLUX DE DÉCHETS COLLECTÉS EN ESPACES TRI

REP	ÉCO-ORGANISME
Pneumatiques	ALIAPUR
Papiers graphiques ménagers	CITEO
Textiles d'habillements, linge de maison et chaussures	ECO TLC
Déchets diffus spécifiques	ECO DDS
Déchets d'éléments d'ameublements	ECO MOBILIER
Piles et Accumulateurs	COREPILE
Déchets d'équipements électriques et électroniques	OCAD <sub>3</sub> E = ÉCO-SYSTEM-RECYLUM (ESR), ÉCOLOGIC
Emballages ménagers	CITEO

## 4.7 LA COLLECTE DES DÉCHETS DANGEREUX

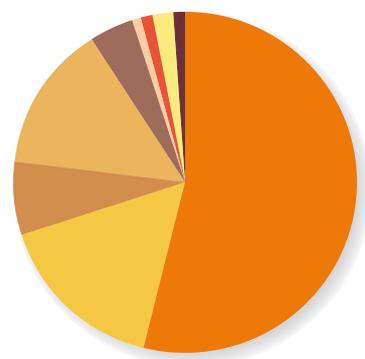
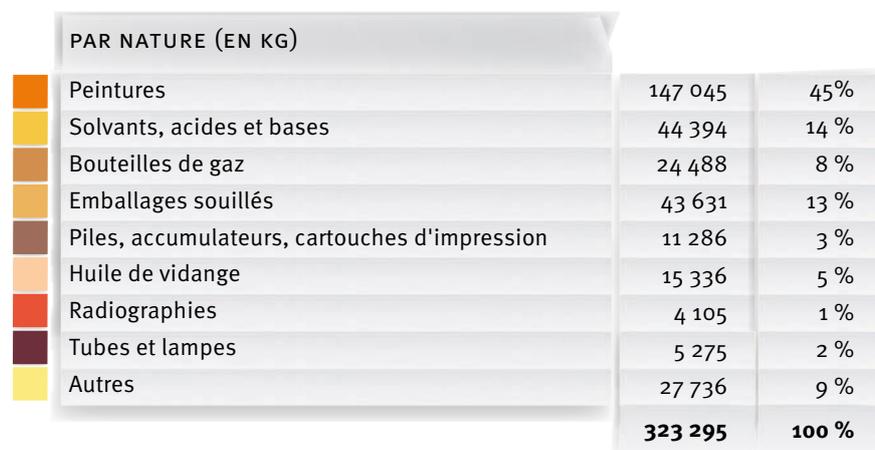
La limitation de l'impact des déchets dangereux sur l'environnement et la santé humaine est une mesure qui implique le respect de règles de sécurité pour leur stockage et nécessite un traitement spécifique.

Les déchets sont à déposer dans certains Espaces tri, dans les Trimobiles ou à faire enlever gratuitement sur rendez-vous (informations sur Paris.fr ou en appelant le 3975\*).

\* 0,05 € TTC par minute + prix normal de l'appel.

En 2017, 323 tonnes ont été collectées, soit une progression de +2 % par rapport à 2016.

La Mairie de Paris a construit un partenariat avec Eco-DDS depuis 2016, éco-organisme opérationnel pour la collecte des déchets dif-fus spécifiques des ménages.



# 5 Les moyens affectés à la collecte des déchets

## 5.1 LES CONTENANTS

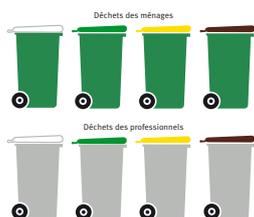
## 5.4 LES ATELIERS ET LES GARAGES

## 5.2 LES MOYENS HUMAINS

## 5.3 LES MOYENS MATÉRIELS

### 5.1 LES CONTENANTS

#### ■ LES BACS DE COLLECTE



La mise à disposition des bacs est gratuite pour les ménages. La redevance spéciale pour les entreprises et administrations collectées par les services municipaux intègre le coût de mise à disposition des bacs. Pour les particuliers comme pour les professionnels, les bacs

sont réparés ou remplacés sur simple demande auprès des divisions territoriales de propreté ([informations sur Paris.fr](http://informations.sur.Paris.fr)). Il en est de même pour les demandes de bacs supplémentaires.

Depuis novembre 2012, les services mettent progressivement à disposition des producteurs de déchets non ménagers des bacs à cuve grise destinés à remplacer progressivement les anciens bacs à couvercle ocre. Les marchés de fourniture et de maintenance des bacs ont été renouvelés en novembre 2016 et les nouveaux bacs sont désormais mis à disposition par 2 sociétés, Plastic Omnium et Citec qui assurent également leur maintenance et leur renouvellement sur demande.

#### PRESTATAIRES

Plastic Omnium

Citec

#### ARRONDISSEMENTS

1<sup>e</sup> - 2<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup> - 4<sup>e</sup> - 5<sup>e</sup> - 6<sup>e</sup> - 7<sup>e</sup> - 8<sup>e</sup> - 9<sup>e</sup> - 10<sup>e</sup>  
11<sup>e</sup> - 12<sup>e</sup> - 13<sup>e</sup> - 14<sup>e</sup> - 17<sup>e</sup> - 18<sup>e</sup> - 19<sup>e</sup> - 20<sup>e</sup>  
15<sup>e</sup> - 16<sup>e</sup>

Les bacs sont progressivement tous équipés de puces afin de permettre à la Mairie de Paris, à terme, de connaître pour chaque site les quantités de bacs (et leurs volumes) présentés à la collecte.

Pour réduire les nuisances sonores liées au roulage du conteneur sur le sol, les bacs doivent répondre à des normes précises qui imposent de ne pas dépasser 85 décibels.

Les nouveaux fournisseurs proposent également des bacs de collecte du verre insonorisés.

Dans le cadre du Plan de relance du tri (cf. page 46), la dotation en bac à couvercle jaune (MM) et blanc (verre) a augmenté fortement depuis 2 ans.

#### LE PARC DE BACS AU 31 DÉCEMBRE 2017

##### MIS À DISPOSITION DES PARTICULIERS

BACS À COUVERCLE VERT (OM)		BACS À COUVERCLE JAUNE (MM)		BACS À COUVERCLE BLANC (VERRE)		BACS À COUVERCLE MARRON (BIODÉCHETS)		BACS À CUVE GRISE (DNM)	
NBRE	VOLUME EN LITRES	NBRE	VOLUME EN LITRES	NBRE	VOLUME EN LITRES	NBRE	VOLUME EN LITRES	NBRE	VOLUME EN LITRES
166 572	47 235 560	129 722	37 157 690	76 510	13 142 750	3 492	453 960	85 910	25 548 400

##### MIS À DISPOSITION DES PROFESSIONNELS COLLECTÉS PAR LES SERVICES MUNICIPAUX

**LES COLONNES À VERRE**

1 041 colonnes à verre aériennes sont à disposition sur la voie publique, de nouveau en forte augmentation par rapport à 2016 en raison du déploiement mis en place dans le cadre du Plan de relance du tri.

Il existe également 68 colonnes à verre enterrées, réparties dans 16 arrondissements. Leur nombre est également en augmentation grâce au Plan de relance du tri.

Mis en place depuis 2012, ces nouveaux modèles permettent un gain sur le plan acoustique (83 décibels au lieu de 89 pour les anciens modèles).

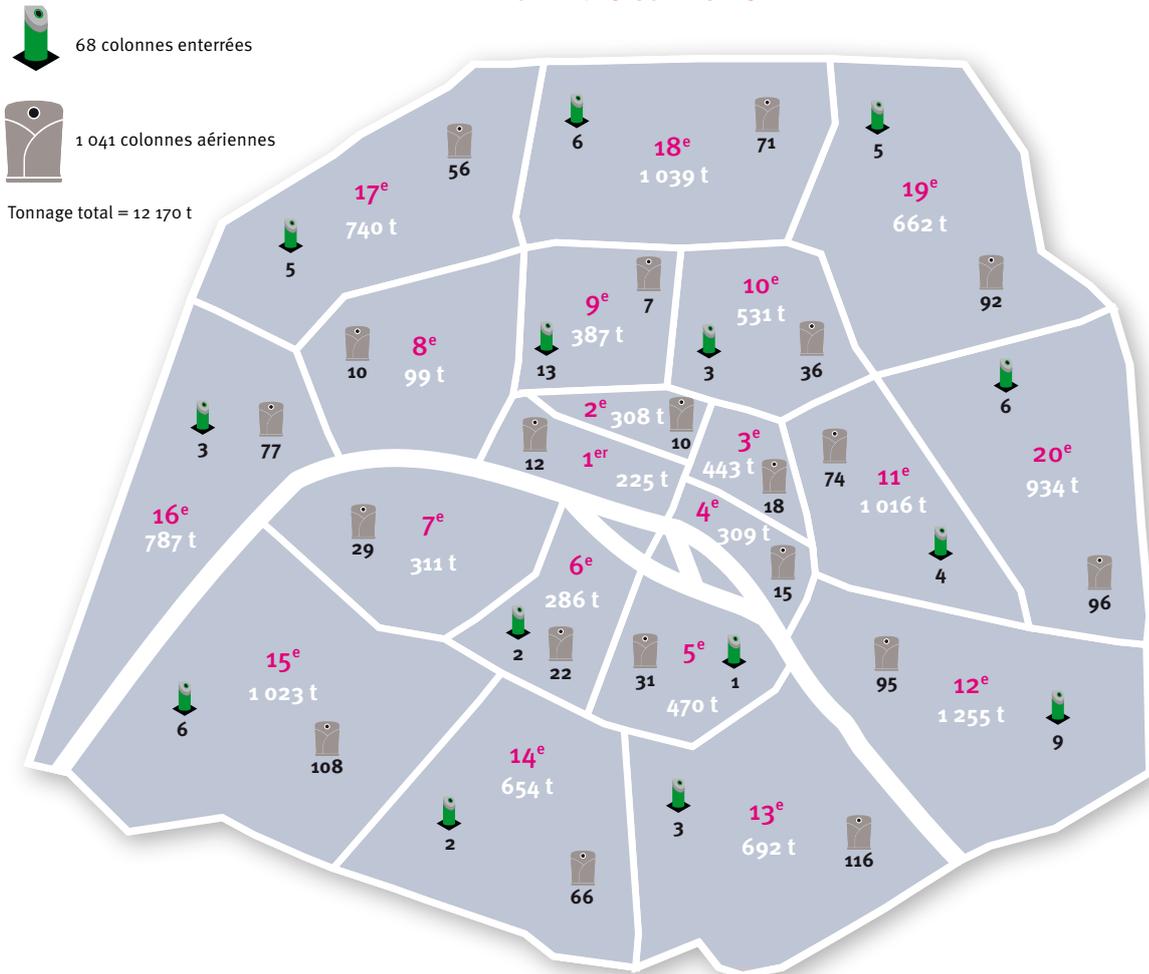
Elles viennent compléter le dispositif de collecte en porte-à-porte (bac à couvercle blanc operculé).

La couleur grise de ce mobilier urbain facilite son intégration dans le paysage.

**Ce dispositif présente des avantages :**

- Le bruit, lors des dépôts de verre, est sensiblement diminué puisque le caisson se trouve dans le sol ;
- La fréquence de vidage est réduite car le volume de stockage est supérieur à celui des colonnes aériennes ;
- Enfin, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est facilitée car l'opercule est situé à 1,10 mètre de hauteur.

**IMPLANTATIONS DES COLONNES À VERRE ET TONNAGES COLLECTÉS**



## 5.2 LES MOYENS HUMAINS CONSACRÉS À LA COLLECTE



### ■ LES AGENTS OPÉRATIONNELS : LES EFFECTIFS RÉGIE (SERVICES MUNICIPAUX) ET ENTREPRISES

**AU TOTAL, 2 784 PERSONNES, DONT 87 FEMMES, SONT CHARGÉES DE LA COLLECTE DES DÉCHETS PRODUITS SUR L'ENSEMBLE DE PARIS.**

#### Effectifs régie

Les effectifs en régie sont comptabilisés au 31 décembre 2017. Ils sont exprimés en équivalent agents présents sur le terrain.

En raison de la polyvalence des agents, qui réalisent à la fois des tâches de collecte et de propreté, les effectifs de la régie ne se rapportent qu'à la seule mission de collecte.

Dans la moitié des arrondissements, la collecte des ordures ménagères, des matériaux recyclables hors verre, des marchés alimentaires et les vidages réguliers des réceptacles de propreté sont réalisés par **1 059 agents** (dont 41 femmes).

Collectes OM+MM+Biodéchets	Femmes	Hommes	TOTAL
Ripeurs (éboueurs)	31	560	<b>591</b>
Conducteurs	6	388	<b>394</b>
Chefs d'équipe	3	58	<b>61</b>
Agents de maîtrise	1	12	<b>13</b>
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>1 018</b>	<b>1 059</b>

La collecte des objets encombrants est assurée sur le terrain par **656 agents** (dont 33 femmes).

Collectes OE	Femmes	Hommes	TOTAL
Ripeurs (éboueurs)	29	537	<b>566</b>
Conducteurs	0	19	<b>19</b>
Chefs d'équipe	3	55	<b>58</b>
Agents de maîtrise	1	12	<b>13</b>
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>623</b>	<b>656</b>

Les missions de collecte exceptionnelles (vidages supplémentaires de Réceptacles de Propreté, pré collecte sur certains marchés de quartier, collecte de feuilles, etc.) mobilisent **202 agents** (dont 10 femmes).

#### Effectifs des entreprises

Les entreprises prestataires déclarent leurs effectifs (hors intérimaires) au 31 décembre 2017.

Dans la moitié des arrondissements, la collecte des ordures ménagères, des matériaux recyclables des marchés alimentaires et les vidages réguliers des réceptacles de propreté sont réalisés par **769 salariés**.

Collectes OM+MM+Biodéchets	Femmes	Hommes	TOTAL
Ripeurs (éboueurs)	0	435	<b>435</b>
Conducteurs	0	282	<b>282</b>
Chefs d'équipe	3	5	<b>8</b>
Agents de maîtrise	3	44	<b>47</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>766</b>	<b>772</b>

Par ailleurs, les entreprises privées assurent la collecte du verre et mobilisent 98 salariés masculins sur le terrain.

■ **LES DIFFÉRENTS MÉTIERS AU SERVICE DE LA COLLECTE**

Les éboueurs, les conducteurs et leur encadrement direct pour collecter les déchets ;  
 Les coordinateurs de collecte et les ingénieurs, pour organiser la collecte (circuits, horaires, moyens matériels nécessaires) ;  
 Les ambassadeurs de la prévention et du tri pour encourager les usagers et les aider à trier leurs déchets.

**La féminisation des métiers de la collecte**

Depuis 2002, année de l'ouverture du métier d'éboueur aux femmes, leur nombre a augmenté dans les services municipaux (84 femmes en régie). Le Service Technique de la Propreté de Paris présente un taux de féminisation de 5,2 %.



■ **BILAN DES ACCIDENTS DE TRAVAIL**

**EN 2016, LE NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL ENREGISTRE UNE RELATIVE STABILITÉ.**

En raison des activités liées au métier d'éboueur, les accidents de travail sont fréquents. Les agents, relais de prévention hygiène et sécurité, réalisent un suivi de ces accidents et participent à la politique de prévention des risques professionnels.

**ÉVOLUTION DES ACCIDENTS DE TRAVAIL PAR ACTIVITÉ DE COLLECTE DES ÉBOUEURS**

TYPES DE COLLECTE	2015	2016	ÉVOLUTION 2015/2016
Collecte OM-MM	319	299	-6,3 %
Collecte OE	161	175	+8,7 %
Collecte des marchés	27	35	+29,6 %
<b>TOTAL</b>	<b>507</b>	<b>509</b>	<b>+0,4 %</b>

Les chiffres de 2017 sont provisoires : il faut au minimum 1 an pour obtenir des données définitives compte tenu des délais d'homologation des accidents.

### 5.3 LES MOYENS MATÉRIELS AFFECTÉS À LA COLLECTE DES DÉCHETS



#### ■ NOMBRE DE VÉHICULES AFFECTÉS À LA COLLECTE DES DÉCHETS

À Paris, 508 bennes et 175 petits utilitaires collectent les déchets ménagers et assimilés. Les bennes sont de différentes dimensions (7 m<sup>3</sup> à 22 m<sup>3</sup>) afin de s'adapter aux différentes configurations de voies.

Les petits utilitaires sillonnent quotidiennement les rues pour collecter les dépôts sauvages et les objets encombrants sur rendez-vous.

Pour répondre à la volonté municipale de sortir du diesel, la Ville de Paris renouvelle depuis 2014 son parc avec des bennes à motorisation Gaz Naturel pour Véhicules (GNV). Elle dispose en effet d'une solide expérience de ce type de motorisation dont les premiers modèles ont été utilisés dès 2002 à Paris pour la collecte des déchets.

Parallèlement, les services testent les innovations technologiques qui peuvent porter sur la motorisation, les équipements, etc., afin de s'assurer de leur capacité à répondre aux besoins du service. Une attention particulière est portée sur la limitation des différentes pollutions, qu'elles soient atmosphériques ou sonores.

La Mairie impose également aux prestataires de collecte privés en contrat de ne plus recourir au diesel. Cette exigence a été imposée aux prestataires de collecte du verre dont les marchés ont été renouvelés mi-2016.

Fin 2017, 83 % des bennes régie et privé fonctionnent au GNV et 4 bennes à l'électricité. 62 % du GNV utilisé par les bennes de la régie correspond à du bio GNV.

TYPES DE VÉHICULES (état au 31/12/2017)	RÉGIE	PRIVÉ	TOTAL
Bennes OM/MM/Verre	246	237	483
<i>dont GNV</i>	164	233	397
<i>dont électrique</i>	0	4	4
Bennes encombrants Porte caissons encombrants(OE)	10	15	25
<i>dont GNV</i>	10	15	25
Petits utilitaires pour OE et OM (porter)	175	0	175
<b>TOTAL</b>	<b>431</b>	<b>252</b>	<b>683</b>

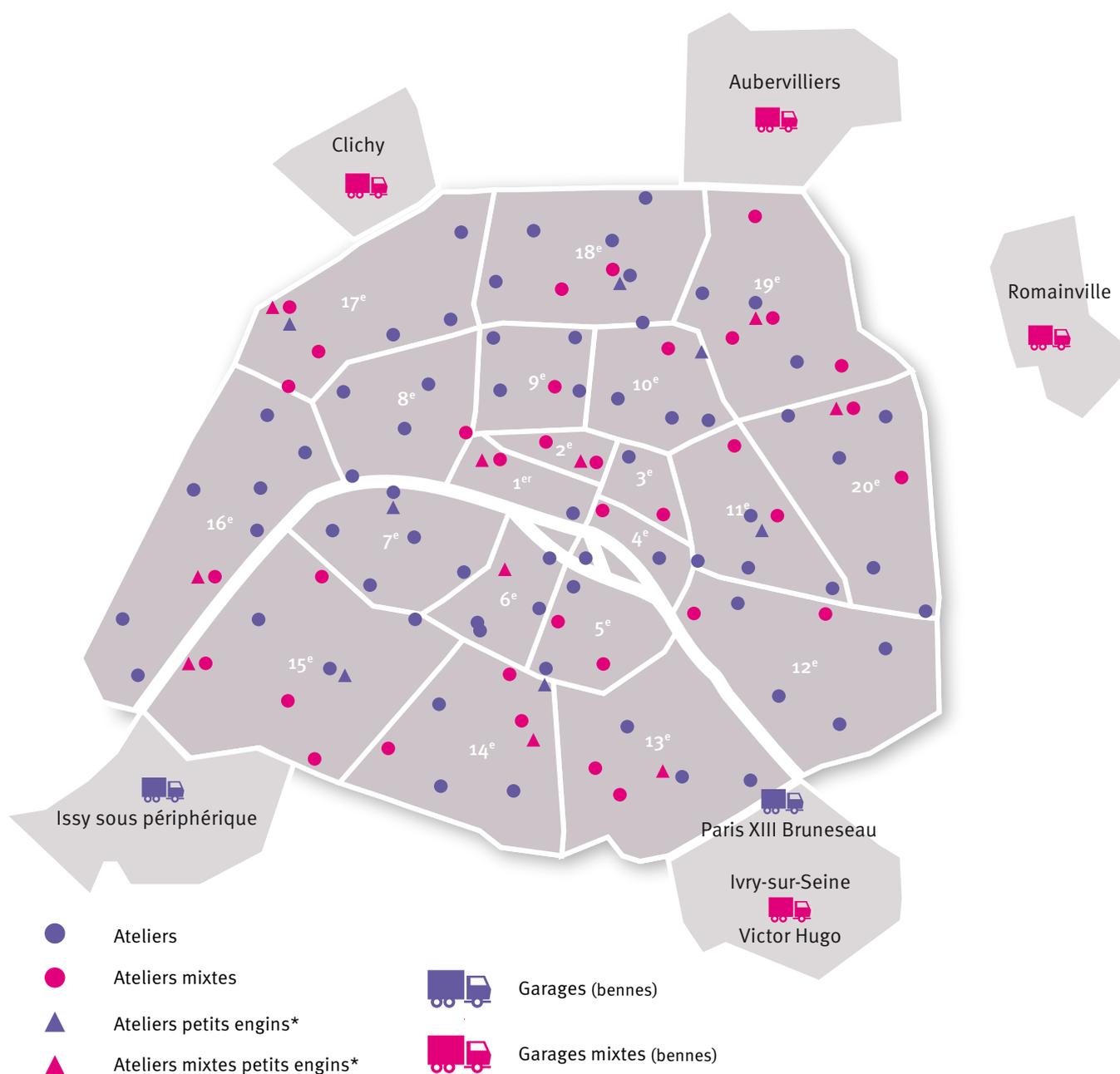
### 5.4 LES ATELIERS ET LES GARAGES

Pour assurer la collecte, la Mairie de Paris dispose d'un foncier important : 6 garages et plus d'une centaine de locaux sociaux pour les éboueurs, appelés communément ateliers.

En 2017, les travaux d'aménagement dans le garage d'Ivry-Victor Hugo ont été achevés (agrandissement et féminisation des vestiaires, mise aux normes de la halle de remisage des

véhicules GNV). Parallèlement, dans le cadre de la mise en place de la collecte des déchets alimentaires sur les 2<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements, des travaux d'agrandissement des vestiaires du garage d'Ivry-Bruneseau ont été réalisés pour accueillir les conducteurs et les éboueurs supplémentaires affectés à cette collecte.

CARTE D'IMPLANTATION DES ATELIERS ET GARAGES



\*nettoyement des trottoirs et collecte des encombrants

# 6 Le traitement des déchets

## 6.1 L'ORGANISATION DU TRAITEMENT

## 6.2 LA VALORISATION MATIÈRE PAR LE SYCTOM

## 6.3 LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE PAR LE SYCTOM

## 6.4 LE STOCKAGE DES DÉCHETS " ULTIMES " PAR LE SYCTOM

*Les déchets collectés par la Mairie de Paris suivent des filières de traitement très diverses, faisant intervenir plusieurs acteurs. A l'échelle des déchets ménagers du territoire parisien, le Syctom assure le traitement de la majorité des déchets collectés par la Mairie de Paris.*

### 6.1 L'ORGANISATION DU TRAITEMENT

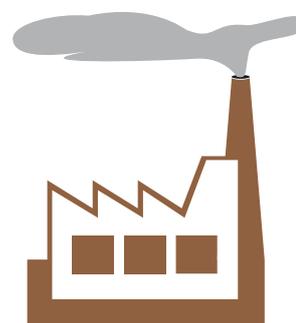
#### ■ LES ACTEURS DU TRAITEMENT

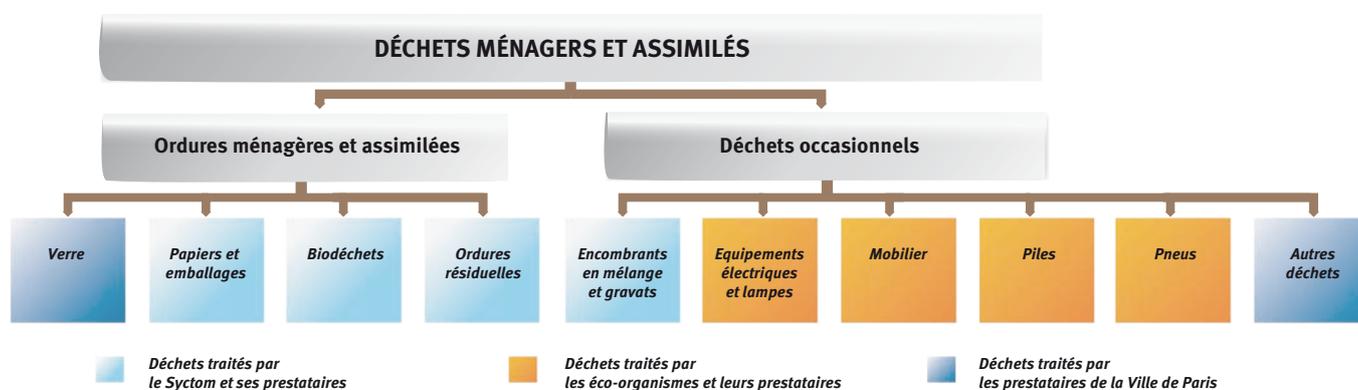
Le Syctom assure le traitement des ordures ménagères résiduelles, des collectes sélectives (hors emballages en verre), des biodéchets et d'une partie des déchets occasionnels (objets encombrants, gravats, etc.).

Au sein du Syctom, le traitement s'appuie sur 5 types d'installations : les centres de tri des collectes sélectives, les centres de transfert des déchets occasionnels, les usines de valorisation énergétique, les usines de valorisation des déchets organiques et les installations de stockage des déchets.

Les emballages en verre collectés par la Mairie de Paris sont repris directement par la société Verallia dans le cadre d'une convention signée entre le Syctom et CITEO.

Les déchets occasionnels triés dans les caissons des Espaces tri sont acheminés directement dans les filières de traitement adaptées par diverses entreprises qui en assurent la valorisation ou l'élimination. Il s'agit, soit de prestataires de la Mairie de Paris, soit de prestataires des éco-organismes lorsque ces derniers viennent collecter les déchets directement dans les Espaces tri parisiens.





## ■ 6.2 LA VALORISATION MATIÈRE PAR LE SYCTOM

### ■ LES CENTRES DE TRI

#### Les centres de tri de collectes sélectives du Syctom

Les centres de tri des collectes sélectives reçoivent les déchets des bacs à couvercle jaune triés par les habitants. Ces déchets sont alors séparés par type de matériaux et dirigés vers les filières de recyclage.

- Paris : Ivry-Paris XIII et Paris XV ;
- Romainville et Sevran (93) ;
- Issy-les-Moulineaux (Isséane) et Nanterre (92).

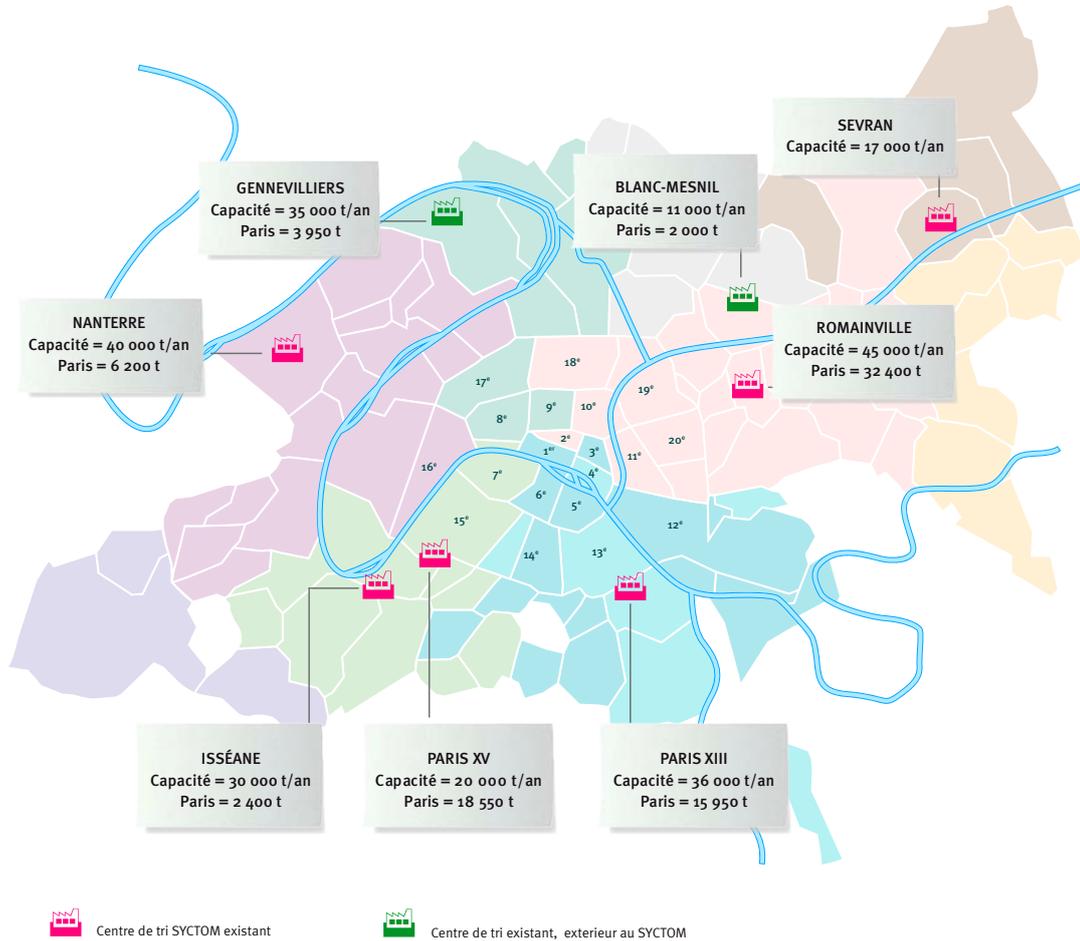
En complément des centres de tri privés sont utilisés : Gennevilliers (92), Chelles (77), et Le Blanc-Mesnil (93).

Le Syctom dispose également d'un centre de transfert permanent à Romainville, qui lui permet d'optimiser la répartition des déchets entre les multiples sites de traitement et de réguler les flux de déchets en les orientant soit vers les centres d'incinération, soit vers les centres de stockage.

#### Les centres de tri des déchets occasionnels

Pour valoriser les objets encombrants en mélange déposés dans les Espaces tri, le Syctom fait appel à une dizaine de centres de tri et de transfert privés : Châtillon, Noisy-le-Sec, Pierrefitte, La Courneuve, Gennevilliers, etc.

**IMPLANTATION DES DIFFÉRENTS CENTRES DE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES\*  
UTILISÉS PAR PARIS ET LES BASSINS VERSANTS DU SYCTOM CORRESPONDANTS**



\* Les 14 centres de traitement privés utilisés par le Syctom pour la valorisation des objets encombrants ne sont pas représentés.

Un bassin versant est un territoire, ou une zone de collecte, regroupant plusieurs communes qui utilisent un même centre de traitement. Cette carte indique uniquement les capacités des centres de traitement (en tonnes par an) et les flux parisiens de collectes sélectives d'emballages entrant dans ces centres (en tonnes).

En 2017, le Syctom a effectivement traité 184 600 tonnes de déchets dans ses centres de tri et dans des centres extérieurs dont 133 975 tonnes ont été effectivement recyclées. À l'échelle du Syctom, la valorisation matière, tous matériaux confondus, représente 747 370 tonnes, soit 30,8 % des déchets. Pour Paris, cela représente 218 537 tonnes de déchets recyclés (hors métaux issus d'incinération) dont 60 165 tonnes issues des collectes de multimatériaux recyclables.

## ■ RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE À L'ÉCHELLE DU SYCTOM

Les données publiées concernent les déchets contenus dans le bac à couvercle jaune. Les résultats de valorisation matière indiqués

correspondent à la totalité des déchets déversés par les communes adhérentes (la ventilation de la valorisation par commune n'est pas possible).

	2016	2017
<b>Total des déchets triés livrés au Syctom (collectes sélectives)</b>	<b>181 110</b>	<b>183 827</b>
<b>Valorisation matière dirigée vers les filières de recyclage</b>	<b>132 230</b>	<b>133 272</b>
	<b>(73 %)</b>	<b>(72 %)</b>
Emballages papiers et cartons (EMR)	46 837	50 047
Briques alimentaires (ELA : Emb. Liq. Alim.)	1 374	1 290
Journaux, revues, magazines (JRM)	51 249	50 430
Autres papiers et cartons (gros de magasin)	15 065	14 138
Emballages en plastique (PET/PEHD + PE/PP/PS)	13 276	13 466
Métaux ferreux (acier)	2 825	2 809
Métaux non ferreux (aluminium)	415	493
Petit électroménager	457	640
Autres (stock)	732	671
<b>Refus de tri dirigé vers l'incinération ou les ISDND</b>	<b>48 880</b>	<b>50 555</b>
	<b>(27 %)</b>	<b>(28 %)</b>

A ce total, il faut ajouter 120 269 tonnes d'emballages en verre qui ne transitent pas par le Syctom. La valorisation de ce flux est gérée directement par les collectivités adhérentes.

Par ailleurs, 62 % des objets encombrants envoyés au Syctom sont recyclés et les résidus sont acheminés vers des Installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) ou incinérés.

## 6.3 LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE PAR LE SYCTOM

### ■ LES USINES D'INCINÉRATION

**Les usines d'incinération du Syctom sont situées à Saint-Ouen, Ivry-Paris XIII et Issy-les-Moulineaux. 8 centres privés sont utilisés en complément (Argenteuil, Sarcelles, Saint-Thibault-des-Vignes, etc.).**

Elles reçoivent différents types de déchets : les ordures résiduelles, les refus de tri des collectes sélectives, etc.

L'électricité produite à partir de l'incinération sert au fonctionnement de l'usine, le surplus étant vendu à ERDF. La Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) utilise la vapeur

issue des usines d'incinération pour alimenter en chauffage 300 000 équivalent-logement de 70 m<sup>2</sup> (900 000 tonnes de CO<sup>2</sup> économisées par rapport à une production thermique classique). Des métaux sont extraits en grande quantité des résidus d'incinération pour être recyclés. Les mâchefers, après maturation, servent de produits de remblai en sous-couche routière. Les résidus d'épuration des fumées (REFIOM) ne sont pas valorisables et sont envoyés en Installations de Stockage des Déchets Dangereux (ISDD) compte tenu de leur concentration en polluants.

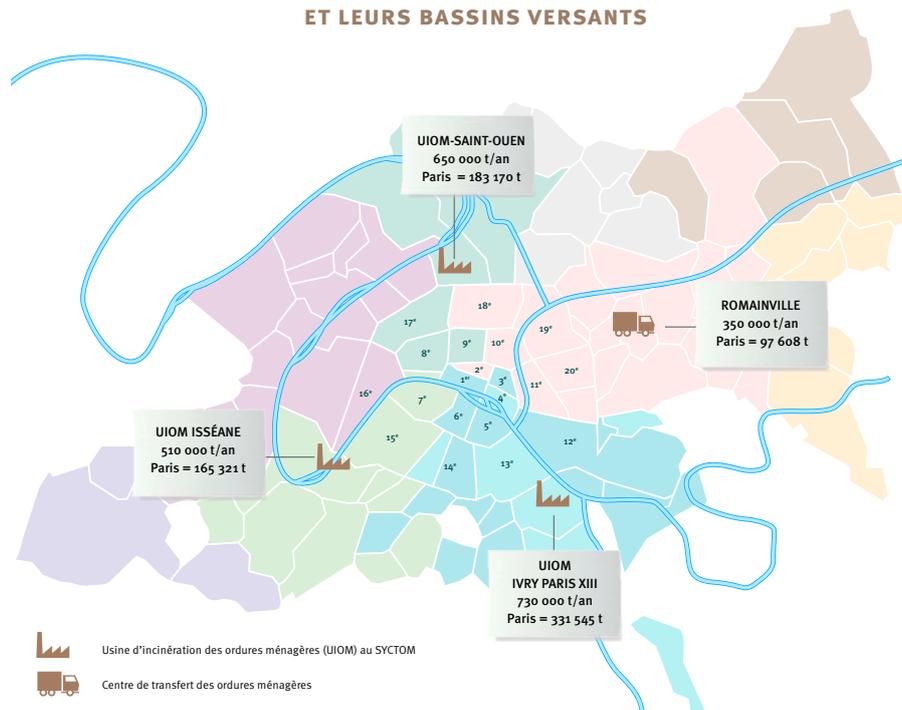
## ■ RÉSULTATS DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

Les émissions atmosphériques des unités d'incinération avec valorisation énergétique sont mesurées par l'exploitant et par des laboratoires agréés extérieurs. Les principaux polluants mesurés sont les poussières, les oxydes d'azote et de soufre, les gaz acides, le monoxyde de carbone et les métaux lourds (cadmium, mercure, dioxines, etc.).

Grâce à un traitement des fumées renforcé, les rejets atmosphériques se situent en-dessous des seuils des normes en vigueur. Les

résultats sont transmis régulièrement à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) et aux Commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) des installations concernées dont la mission est d'informer la population sur le fonctionnement et l'impact des 3 usines d'incinération du Syctom. Les résultats sont également consultables sur le site Syctom-paris.fr.

### IMPLANTATION CARTOGRAPHIQUE DES DIFFÉRENTS INCINÉRATEURS ET LEURS BASSINS VERSANTS



Les flux des tonnages parisiens indiqués sur cette carte sont ceux du bac à ordures ménagères au sens strict (couverture verte).

### RÉSULTATS DE L'INCINÉRATION À L'ÉCHELLE DU SYCTOM

CENTRES D'INCINÉRATION	TOTAL 2017
Total incinéré (dont refus de tri et déclassements)	1 876 996 t
Sous-produits valorisés	
Électricité	138 878 MWh
Vapeur	2 639 490 MWh
Mâchefers	308 947 t
Ferrailles	36 858 t
Non ferreux (Aluminium, zinc, etc.)	2 829 t
Résidus non valorisés	
Cendres (REFIOM)	44 849 t

En 2017, le Syctom a incinéré 1 876 996 tonnes de déchets. A l'échelle du Syctom, la valorisation énergétique représente 63,4 % des déchets. Pour Paris, cela représente 865 776 tonnes de déchets incinérés.

## 6.4 LE STOCKAGE DES DÉCHETS DITS « ULTIMES » PAR LE SYCTOM

### ■ DÉFINITION ET SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT

Les installations de stockage recueillent les déchets dits « ultimes », c'est-à-dire ceux pour lesquels il n'existe pas de solution de valorisation viable sur le plan technique, économique et environnemental.

**On distingue 3 types d'installations en fonction des propriétés des déchets stockés :**

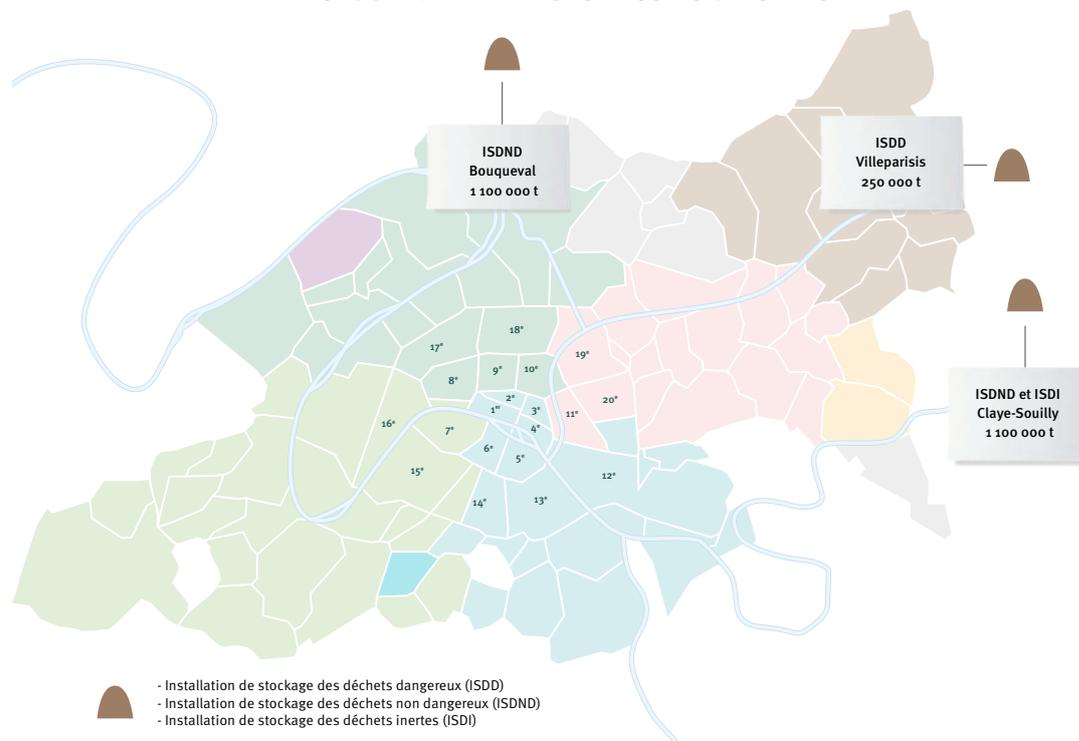
■ Les Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND). Les déchets qui y sont enfouis dégagent du gaz (biogaz ou méthane),

recupéré pour produire de l'électricité et des effluents liquides (lixiviats) traités sur place ;

■ Les Installations de Stockage des Déchets Dangereux (ISDD). Les déchets doivent subir un pré-traitement pour les stabiliser, avant d'y être enfouis (ex : arsenic, chrome, amiante, etc.) ;

■ Les Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) sont réservées aux gravats triés (pierre, tuile, céramique, etc.).

### IMPLANTATION CARTOGRAPHIQUE DES DIFFÉRENTES INSTALLATIONS DE STOCKAGE ET DE LEURS BASSINS VERSANTS



**En 2017, à l'échelle du Syctom, l'enfouissement en ISDND représente 6,1 % des déchets ménagers du territoire soit 148 046 tonnes (ordures ménagères + déclassement + refus de tri). 44 849 tonnes de REFIOM ont été enfouies en ISDD.**

**Pour Paris, cela représente 48 231 tonnes de déchets enfouies dont 27 562 tonnes en ISDND et 20 669 tonnes de REFIOM en ISDD.**

## ■ SYNTHÈSE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

En 2017, le tonnage des déchets collecté est en hausse (+1,6 %) mais le recyclage matière augmente cependant de 8 %.

Après une baisse de 13 000 tonnes en 2016, l'enfouissement des déchets placés en installations de stockage augmente de 1 390 tonnes en 2017, progression en partie due à l'augmentation globale des déchets collectés.

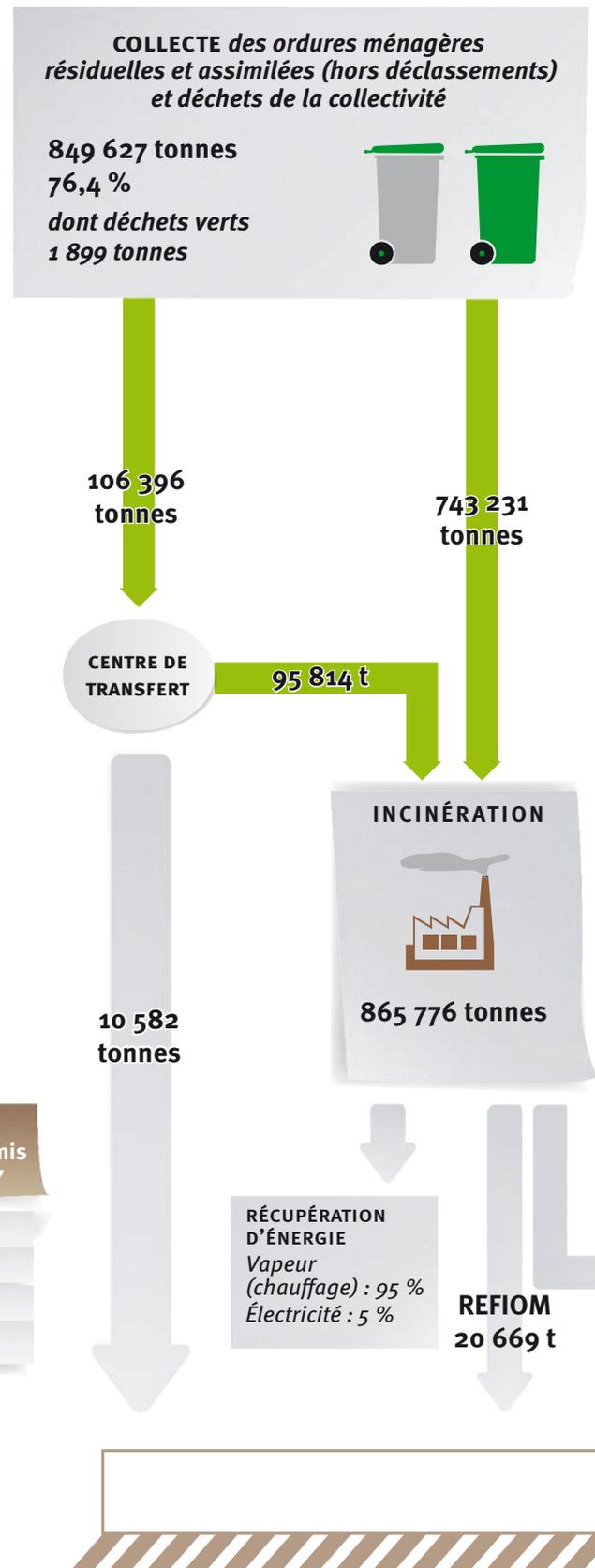
### SCHEMA DU TRAITEMENT DES DÉCHETS PARISIENS

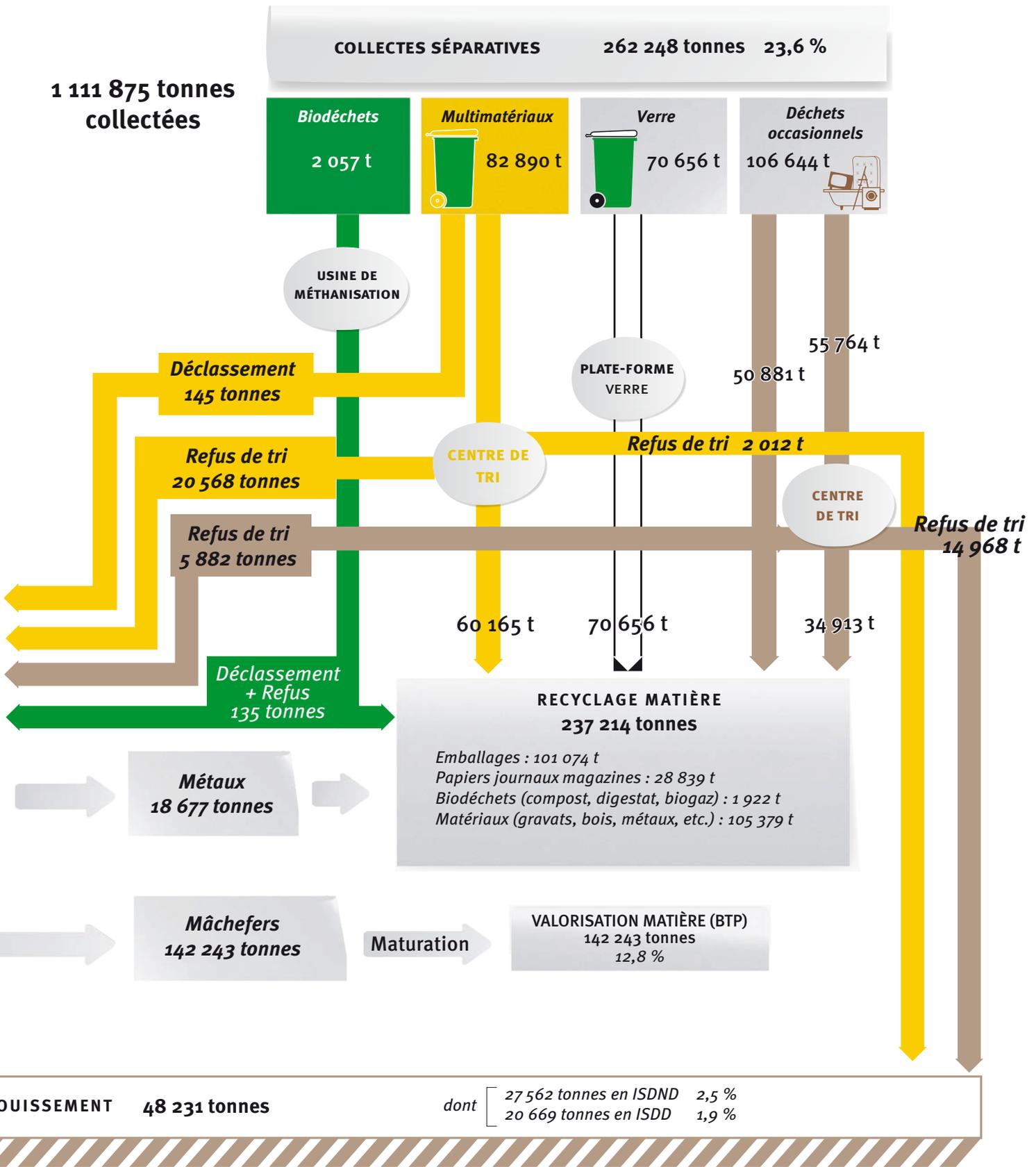
#### PERFORMANCE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS PARISIENS (TONNAGES ENTRANTS)

Filière de traitement	2016 (tonnages)	2016 (part en %)	2017 (tonnages)	2017 (part en %)	Variation tonnage admis 2016-2017
Incinération	865 208	79,06 %	865 776	77,87 %	+0,07 %
Recyclage <sup>1</sup>	202 934	18,54 %	218 537	19,65 %	+7,69 %
Enfouissement <sup>2</sup>	26 172	2,39 %	27 562	2,48 %	+5,31 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 094 314</b>		<b>1 111 875</b>		

<sup>1</sup> les matériaux issus de l'incinération ont été retranchés pour ne pas les compter deux fois.

<sup>2</sup> les REFIOM issus de l'incinération (envoyés en ISDD) ne sont pas comptabilisés.





# 7 Les éléments financiers

## 7.1 LES DÉPENSES 2017

## 7.2 LES RECETTES 2017

## 7.3 LES INDICATEURS FINANCIERS

### 7.1 LES DÉPENSES 2017

#### ■ COÛT ET FINANCEMENT DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

La Mairie de Paris a confié au Syctom la compétence du traitement des déchets et prend directement en charge la collecte.

#### ■ LES DÉPENSES 2017

Les dépenses représentent une estimation de l'effort budgétaire global que Paris assume pour assurer le service de collecte et traitement. Elles s'appuient sur les résultats du compte administratif dont sont extraites ou estimées les dépenses liées à ce service. Elles intègrent les charges transverses constituées des frais de structure.

**En 2017, les dépenses de fonctionnement sont en baisse de -1 %.**

Elles se décomposent de la manière suivante (hors celles affectées aux valeurs locatives) :

■ Contrats de prestations avec les entreprises : **77,8 M€ HT**

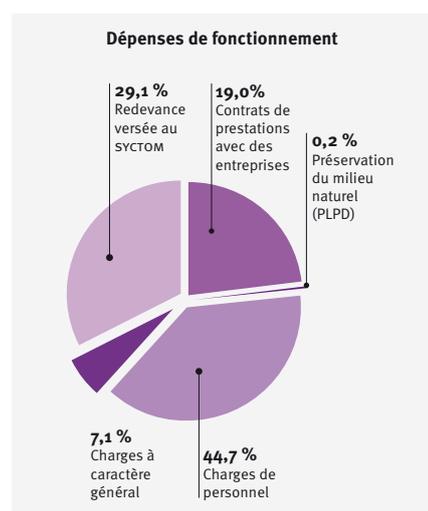
- Collecte des déchets : 68,2 M€ HT
- Fourniture et maintenance des bacs : 4,2 M€ HT
- Gestion Espaces tri et encombrants : 5,4 M€ HT

■ Charges de personnel : **160 M€**

■ Charges à caractère général comprenant les dépenses de prévention : **25,3 M€ HT**

■ Redevance versée au Syctom pour le traitement des déchets : **104,3 M€**

La baisse du coût de traitement s'explique en partie par la nouvelle tarification mise en place par le Syctom à compter de 2016 dans le but de stabiliser et d'améliorer les équilibres financiers des collectivités adhérentes, d'accroître la lisibilité de la stratégie financière du Syctom.



■ Dépenses d'investissement : **16,3 M€ HT**

La baisse des dépenses d'investissement comparée à 2016, s'explique essentiellement par le fait qu'en 2017 la priorité a été donnée au renouvellement du parc des engins de nettoyage.

## 7.2 LES RECETTES 2017

### La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 471,4 M€

La TEOM, comme la taxe foncière, est calculée sur la valeur locative cadastrale des propriétés bâties. À Paris, son taux est de 6,21 % en 2017, inchangé depuis 2010.

En 2017, son produit a progressé de 1 % par rapport à 2016.

Cette augmentation résulte de la seule revalorisation nominale des bases de fiscalité locale, votée annuellement par le Parlement et de l'évolution physique des propriétés (constructions, travaux, etc.).

### La Redevance Spéciale (RS) pour l'enlèvement des déchets des commerçants, administrations et entreprises y compris les prestations réalisées pour les comptes de tiers du chapitre « collecte » : 18,9 M€ (RS : 18,7 M€ / Compte de tiers : 0,2 M€)

La RS s'applique aux activités assujetties produisant plus de 330 litres de déchets par jour.

### Les soutiens à la performance de tri : 3 M€

#### - Soutien financier mutualisé du Syctom aux déchets triés et valorisés : 2,9 M€

Le soutien du Syctom provient du soutien financier apporté par les éco-organismes (CITEO, etc.), de la vente des matériaux et d'un accompagnement apporté par le Syctom aux communes adhérentes. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le soutien historique du Syctom aux collectivités sur le flux « papiers-emballages » est supprimé dans le cadre de la nouvelle tarification mise en place par celui-ci, ce qui conduit à une diminution de recette compensée par une baisse de la redevance du traitement. Cette nouvelle tarification comprend une redevance adaptée aux biodéchets.

#### - Soutien à la tonne triée de DDS (EcoDDS) : 0,07 M€

Le soutien au tri des DDS vient du contrat passé en 2014 entre la Ville de Paris et EcoDDS.

#### - Soutien à la tonne triée de déchets d'équipements électriques et électroniques (OCAD3E), de certaines lampes usagées (RECYLUM) et de piles (COREPILE) : 0,06 M€

Ces déchets sont aussi collectés dans les magasins, chez les distributeurs et dans les Espaces tri.

#### La vente de la ferraille : 0,2 M€

#### La régularisation pour trop-perçu de la redevance de traitement : 1 M€

#### Les recettes diverses du Syctom y compris les produits des droits d'accès aux centres de traitement : 0,4 M€

#### Le soutien à la prévention et au tri des déchets : 0,7 M€

Il comprend les soutiens de CITEO à la mise en œuvre du plan de relance du tri et de la Région pour le compostage en pied d'immeuble.

## 7.3 LES INDICATEURS FINANCIERS

### ■ COÛTS INDUSTRIELS À LA TONNE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS POUR PARIS

Les coûts industriels représentent les coûts opérationnels de la collecte, c'est-à-dire sans les frais de structure. Ces coûts reflètent le plus exactement possible l'efficacité de l'organisation de la collecte et de ses moyens.

	OM	VERRE		BIODÉCHETS	MM	OE
		COLONNES	PORTE-À-PORTE			
<b>Tonnages</b>	777 651 t	12 170 t	58 487 t	2 057 t	81 545 t	107 635 t
Coût moyen de la collecte (HT/tonne)	133 €	105 €	129 €	792 €	201 €	351 €
Coût bacs, colonnes ou supports (HT/tonne)	5 €	22 €	2 €	3 €	7 €	
TOTAL COLLECTES (HT/tonne)	137 €	127 €	130 €	795 €	208 €	351 €
<b>Collecte : coût moyen par habitant (HT/tonne)</b>	<b>48 €</b>	<b>1 €</b>	<b>3 €</b>	<b>1 €</b>	<b>8 €</b>	<b>19 €</b>
Coût de traitement par le Syctom : Redevance	109 €			20 €	20 €	109 €
<b>Redevance Traitement<sup>1</sup> : coût moyen par habitant</b>	<b>38 €</b>			<b>0,02 €</b>	<b>1 €</b>	<b>5 €</b>
Soutien aux collectes sélectives		-14 €	-14 €	-30 €	-2 €	-1 €
Recette de valorisation		-23 €	-23 €			-2 €
TOTAL RECETTES		-38 €	-38 €		-2 €	-3 €
<b>Recette<sup>2</sup> : coût moyen par habitant</b>		<b>-0,2 €</b>	<b>-1 €</b>	<b>-</b>	<b>-0,1 €</b>	<b>-0,1 €</b>

### ■ COÛTS COMPLETS À LA TONNE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS POUR PARIS

Aux coûts industriels s'ajoutent les frais de structures supportés par le budget municipal.

	OM	VERRE		BIODÉCHETS	MM	OE
		COLONNES	PORTE-À-PORTE			
<b>Tonnages</b>	777 651 t	12 170 t	58 487 t	2 057 t	81 545 t	107 635 t
Coût moyen de la collecte (HT/tonne)	202 €	146 €	180 €	1 095 €	280 €	499 €
Coût bacs, colonnes ou supports (HT/tonne)	6 €	28 €	2 €	5 €	10 €	
TOTAL COLLECTES (HT/tonne)	208 €	174 €	182 €	1 100 €	290 €	499 €
<b>Collecte : coût moyen par habitant (HT/tonne)</b>	<b>73 €</b>	<b>1 €</b>	<b>5 €</b>	<b>1 €</b>	<b>11 €</b>	<b>24 €</b>
Coût de traitement par le Syctom : Redevance	109 €			20 €	20 €	109 €
<b>Redevance Traitement<sup>1</sup> : coût moyen par habitant</b>	<b>38 €</b>			<b>0,02 €</b>	<b>1 €</b>	<b>5 €</b>
Soutien aux collectes sélectives		-14 €	-14 €	-30 €	-2 €	-1 €
Recette de valorisation		-23 €	-23 €			-2 €
TOTAL RECETTES		-38 €	-38 €		-2 €	-3 €
<b>Recette<sup>2</sup> : coût moyen par habitant</b>		<b>-0,2 €</b>	<b>-1 €</b>	<b>-</b>	<b>-0,1 €</b>	<b>-0,1 €</b>

1 Ces coûts tiennent compte de la nouvelle tarification appliquée par le Syctom à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

2 Ces recettes tiennent compte de la nouvelle tarification appliquée par le Syctom à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les soutiens à la collecte sélective du Syctom pour l'année 2017 sont versés en 2018 : 30 €/t pour les biodéchets et les MM (performance supérieure à 35 kg par habitant/an pour les tonnages supérieurs à 2015, l'année de référence).

# 8 Glossaire et sigles

## LE GLOSSAIRE

### BIOGAZ

Gaz produit par la fermentation de matière organiques en l'absence d'oxygène. Il est l'un des deux produits du processus de méthanisation, l'autre étant le digestat.

### COLLECTE DES DÉCHETS

Ensemble des moyens d'acheminement des déchets vers les filières de traitement.

### DDS

Déchets diffus spécifiques. Déchets spéciaux des ménages et des entreprises (peintures, solvants, etc.) nécessitant une collecte et un traitement appropriés en raison du risque qu'ils représentent pour l'environnement et la santé.

### DÉCLASSEMENT DE BENNE

Benne de collecte sélective refusée par le centre de tri car contenant trop de déchets non recyclables, et dont le contenu est redirigé vers l'incinération.

### DEEE

Déchets d'équipements électriques et électroniques, c'est-à-dire issus de tous les équipements fonctionnant avec un courant électrique, une pile ou un accumulateur.

### DIGESTAT

Résidu solide ou liquide composé d'éléments organiques non dégradés et de minéraux. Il est l'un des deux produits du processus de méthanisation, l'autre étant le biogaz.

### ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Elle vise à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du PIB tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être.

### ESPACE TRI (DÉCHÈTERIE)

Anciennement Centre de valorisation et d'apport des encombrants (CVAE). C'est un espace aménagé, gardienné, clôturé, dans lequel le particulier peut apporter les déchets encombrants et d'autres déchets en les répartissant dans des contenants distincts afin que les matériaux qui les constituent soient ensuite valorisés, traités ou stockés.

### ÉCO-ORGANISME

Structure à but non lucratif à laquelle adhèrent les producteurs et distributeurs de certains biens. En vertu du principe de Responsabilité élargie du producteur, ou du principe « pollueur-payeur », soit ils assurent, pour le compte de leurs adhérents, la collecte et le traitement des déchets, soit ils contribuent financièrement à ce service assuré par les collectivités. Agréés par les pouvoirs publics, ils ont des objectifs en matière de recyclage et pour certains en matière de prévention des déchets. Ceux cités dans le rapport sont :

- Aliapur pour les pneus ;
- DASTRI pour les DASRI ;
- CITEO pour les emballages ménagers et les papiers ;
- Corepile pour les piles ;
- EcoDDS pour les DDS ;
- OCADEEE pour les DEEE ;
- EcoMobilier pour les meubles ;
- Eco-TLC pour les textiles, linges et chaussures ;
- Recylum pour les ampoules.

### ENCOMBRANTS

Les objets encombrants sont des déchets non putrescibles qui, par leur volume ou leur poids, ne peuvent être pris en compte lors de la collecte : électroménager, mobilier, ferraille, etc.

### FINES

Déchets dont la granulométrie est inférieure à une certaine taille.

### GNV

Gaz naturel pour véhicules. Énergie qui présente de bonnes performances environnementales car elle émet moins d'oxyde d'azote, de particules et de benzène que le diesel.

### ISD

Installation de stockage des déchets. Les déchets qui ne sont ni recyclés, ni incinérés, sont dirigés vers ces centres pour y être enfouis dans des fosses étanches. Il existe 3 catégories d'installation : les ISDND pour les déchets non dangereux, les ISDD pour les déchets spéciaux ou toxiques, et les ISDI pour les déchets inertes.

**ISDD**

Installations de stockage des déchets dangereux. Les déchets doivent subir un traitement pour les stabiliser, avant d'y être enfouis (ex. : amiante, etc.).

**ISDI**

Installations de stockage des déchets inertes réservées aux gravats triés. Les déchets sont enfouis sans être traités.

**ISDND**

Installations de stockage des déchets non dangereux. Les déchets qui y sont enfouis dégagent du gaz (biogaz ou méthane), récupéré pour produire de l'électricité, et des effluents liquides (lixiviats) traités sur place.

**LOMBRICOMPOSTAGE**

Dégradation des déchets organiques par des vers à compost dans un lombricomposteur, permettant de produire du compost et du lombrithé.

**MÉTHANISATION**

Procédé de traitement des ordures ménagères permettant de produire du compost et du biogaz à partir de la décomposition biologique anaérobie de la matière organique.

**MM**

Multimatériaux. Dénomination qui désigne les déchets recyclables (hors verre) collectés en mélange dans les bacs à couvercle jaune.

**MODECOM**

Méthode de caractérisation des ordures ménagères. Elle permet la reconstitution de la poubelle type parisienne à partir de l'analyse du contenu des différents bacs ramenée au tonnage de chaque collecte. La connaissance de la composition des ordures ménagères est un préalable indispensable à une bonne gestion des déchets ménagers.

**OM**

Ordures ménagères, déchets des ménages.

**POINT TRI**

Anciennement espaces propreté. Ils sont de taille plus petite et ont une capacité d'accueil plus restreinte que les Espaces tri. Ils permettent de se débarrasser des déchets qui ne peuvent être évacués dans les bacs en raison de leur quantité ou de leur nature.

**PORTE-À-PORTE (COLLECTE EN)**

Collecte des déchets au pied des immeubles parisiens = ramassage des bacs verts, à couvercle jaune et à couvercle blanc, des DMA, des encombrants des particuliers.

**RECYCLERIE**

Lieu où les particuliers peuvent déposer des objets dont ils souhaitent se défaire (électroménager, meubles, livres, produits techniques, etc.) et auxquels la recyclerie va donner une seconde vie en réparant, en réemployant ou en réutilisant.

**SYCTOM**

L'Agence métropolitaine des déchets ménagers (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne).

**TRILIB'**

Dispositif de collecte en apport volontaire (emballages plastiques, papiers/cartons, verre, etc.) mis en place par Eco-Emballages en lien avec la Ville de Paris.

**TRIMOBILE**

Trimobile est une remorque aménagée et tractable par un véhicule. Ce dispositif permet aux habitants de déposer leurs petits encombrants.

**REFIOM**

Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères. Ce sont des cendres et des boues.

**LES SIGLES****ADEME**

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

**APC**

Agence parisienne du climat

**APUR**

Atelier parisien d'urbanisme

**ASPP**

Association de l'Action Sociale en faveur du Personnel de la ville et du département de Paris

**CCES**

Commission consultative d'élaboration et de suivi

**CIUP**

Cité internationale universitaire de Paris

**CLIS**

Commission locale d'information et de surveillance

**CPCU**

Compagnie parisienne de chauffage urbain

**DASRI**

Déchets d'activités de soins à risques infectieux

**DEA**

Déchets d'éléments d'ameublement

**DEEE**

Déchets d'équipements électriques et électroniques

**DMA**

Déchets ménagers et assimilés

**DNM**

Déchets non ménagers

**DPSP**

Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection

**DRIEE**

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

**FRIVEP**

Filière de recyclage industriel des vêtements professionnels

**ISD**

Installation de stockage des déchets

**ISDND**

Installation de stockage des déchets non dangereux

**ISDI**

Installation de stockage des déchets inertes

**LTECV**

Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

**MM**

Multimatériaux

**OCADEEE**

Organisme coordonnateur agréé pour les DEEE

**OE**

Objets encombrants

**OM**

Ordures ménagères

**OMA**

Ordures ménagères et assimilées

**OMR**

Ordures ménagères résiduelles

**PAM**

Petits appareils ménagers

**PCET**

Plan climat énergie territorial

**PLPD**

Programme local de prévention des déchets

**PLPDMA**

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

**PNPD**

Plan national de prévention des déchets

**REFER**

Réseau Francilien du réemploi

**REP**

Responsabilité élargie du producteur

**RS**

Redevance spéciale

**SEDD**

Semaine européenne du développement durable

**SDDPR**

Schéma directeur des déchets de proximité et du recyclage

**SERD**

Semaine européenne de la réduction des déchets

**STPP**

Service technique de la propreté de Paris

**SYCTOM**

Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères

**TEOM**

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

**TLC**

Textiles linges et chaussures

**TZDZG**

Territoire zéro déchets, zéro gaspi



MAIRIE DE PARIS

# MERC

VOUS AVEZ ÉTEINT ET JETÉ VOTRE MÉGOT  
DANS L'UNE DES 30 000 POUBELLES  
À VOTRE DISPOSITION

Propre  
de Paris



01 375  
Paris.fr

55001





COLLECTOR

EL-421-MB

38001

SEMAT

! DANGER ANGLE MORT 2 MINES

! DANGER ANGLE MORT

CHOCOLATE TABLE

NOTICE

TICKET

BE-847-M



Mise en page : DPE/SES/SIRUS/DN - Edition 2018

MAIRIE DE PARIS  
DIRECTION DE LA PROPRETÉ ET DE L'EAU  
SERVICE DE L'EXPERTISE ET DE LA STRATÉGIE

TOUTE L'INFO  
au 3975\* et  
sur [PARIS.FR](http://PARIS.FR)

\* 0,05 € par minute + le prix normal de l'appel